œ

J.

æ

>

BULGARIA

- Global offer on Agriculture, Non-Tariff Measures and Tariffs dated 11 October 1978
- 2. Letter dated 6 April 1979 concerning above offer
- 3. Detailed list of tariff concessions dated June 1979



REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE BULGARIE AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHEMIN DES CRÊTS-DE-PREGNY 16 1218 GRAND-SACONNEX/GENÈVE TÉL. 98 03 00 Mi Daer is following to more in following the month of the country of the control of the control

Geneva, 11 October 1973

Sir,

Acting under instructions of the competent authorities of Bulgaria, I have the honour to inform you of the following: The People's Republic of Bulgaria participates in the Multilateral Trade Negotiations led by its desire to contribute to the further liberalization and expansion of world trade and determined to respect the principles and objectives of the Tokyo Declaration dated 14 September 1973.

Being a country with a level of economic development similar to that of the countries beneficiaries of the GSP, Bulgaria has been granted a preferential treatment for its exports of industrial goods by most of the developed countries and, therefore, hopes that the developed countries will not request a full reciprocity from Bulgaria in the negotiations. At the same time Bulgaria does not intend to request such a reciprocity from countries with a level of economic development similar to or lower than its own, the non-reciprocal unilateral concessions in favour of developing countries being for a long time a salient feature of the Bulgarian commercial policy.

In the light of these considerations Bulgaria offers the following concessions:

Director General
General Agreement
on Tariffs and Trade
GENEVA

A. Tariffs

- Bulgaria is prepared to offer a tariff reduction under headings 25-99 of the Bulgarian tariff nomenclature of 1968 in conformity with the harmonization formula contained in doc. MTN/INF/11 with the coefficient of 16.
- The basis for the reduction is the level of the customs duties in the second column /MFN/ of the Bulgarian Customs Tariff as of January 1st, 1978.
- Bulgaria reserves the right to make a limited number of exceptions from the overall tariff reduction. The final list of exceptions and their nature will depend on the exceptions that other participants in the negotiations will make in this field.
- Bulgaria accepts the principle of special and more favourable treatment of developing countries and will support multilateral decisions along these lines.

The Bulgarian tariff offer is not addressed to countries which do not apply the MFN treatment to Bulgaria or which have declared that their tariff offers do not concern Bulgaria.

B. Non-tariff Measures

- Bulgaria participates in the elaboration of the codes of conduct in the non-tariff field and will consider favourably the possibilities of joining these codes, assuming the obligation in the field of trade policy regulated by individual codes, to respect the provisions of the Articles of the General Agreement on Tariffs and Trade stipulated in those codes.
- Should some countries-participants in the MTN consider that the Bulgarian legislation contains elements that, according to them, could influence unfavourably our mutual trade, the Bulgarian side stands ready to discuss these elements in a constructive spirit.
- Bulgaria is also ready to participate in bilateral or multilateral measures which would improve the information of business circles on mutual possibilities for expansion of trade.

C.Agriculture

- Bulgaria is ready to offer tariff concessions for a number of products on the basis of the Bulgarian Customs Tariff in force at present.
- Bulgaria participates in the elaboration of the International agreements/arrangements on dairy products, meat and cereals and will consider favourably the possibility of joining them after their finalization. In connection with the first two arrangements Bulgaria is ready, with regard to its trade in products enumerated in them, to undertake the obligation to observe the provisions of the stipulated therein Articles of the General Agreement on Tariffs and Trade.

Accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

Ivan ANASTASSOV Special Representative of Bulgaria in the MTN

1, fracoa S

A list of these products will be submitted later



Geneva, 6th of April 1979

CHEMIN DES CRÊTS-DE-PREGNY 16 1218 GRAND-SACONNEX/GENÈVE TÉL. 98 03 00

ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

№ 417

Sir,

11 85 3

I refer to my letter No. 1296/78 dated 26 October 1978, which inter alia includes the initial tariff reduction offer of the People's Republic of Bulgaria in the Multilateral Trade Negotiations.

The initial offer was made on the understanding that it can be modified in the light of offers made by other participants and the overall balance of concessions. An intention has been expressed to reduce the second colomn of the acting Bulgarian Customs Tariff under headings 25 to 99 in conformity with the harmonization formula contained in doc. MTN/INF/11 with the coefficient of 16.

In this connection I would like to inform you that at the present final stage of the negotiations the competent Bulgarian authorities reaffirm their intention to make an overall lineal reduction under all headings from 25 to 99 in conformity with the above mentioned formula with the exception of the following tariff positions for which the customs level will remain unchanged:

25.05(2), 25.13, 26.01(6), 27.10, 28.38(1), 28.38(2), 28.42, 28.47(2), 29.01(27), 29.02(17), 29.06(2), 29.14(3b), 29.15 (1a), 29.22(1), 29.22(7), 29.34(1), 29.38, 30.03, 33.01(3), 35.03(2)

Mr. Oliver LONG
Director General
General Agreement
on Tariffs and Trade
GENEVA

38.15, 38.18, 39.01(1a), 39.02(1a), 39.03(2b), 39.03(2f), 40.12, 41.01(1), 41.10, 44,47.01(2),4801, 49.08, 51.01, 54.01(1), 63.02(1), 64.05, 73, 75, 81.04, 81.22, 84.19, 84.23(1,2,3), 84.30(4,5,6,7,8,9,11), 84.31, 84.40, 84.41(7,8,12), 84.43, 84.46(1), 84.47(1), 84.51, 84.52(6), 84.54(6), 84.56(40), 84.59(2b), 85.15(3h), 85.23, 8204(2c), 90.01(1).

While elaborating these withdrawals the Bulgarian competent authorities have been led by the internal market situation and the development of the imports of the country as well as by the results of the bilateral negotiations, carried out with a number of participants in the MTN.

Availing this opportunity I would like to remind you once again that the above mentioned customs reductions relate to the second colomn of the acting Bulgarian Customs Tariff and will concern only the countries which apply the MFN treatment to Bulgaria.

I should be grateful if you would arrange for the text of this letter to be transmitted to all participants in the Multilateral Trade Negotiations.

Please accept, Sir, my best wishes.

Ivan ANASTASSOV

Special Representative of Bulgaria in the MTN

June 1979

LISTE DE LA BULGARIE

Seul le texte français de la présente Liste fait foi

PREMIERE PARTIE

Tarif de la nation la plus favorisée

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	SECTION I Animaux vivants et produi CHAPITRE 1 Animaux viv		nal
01.01	Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants: 1. Chevaux: a) de boucherie b) de trait et de selle c) pour l'élevage d) autres 2. Anes 3. Mulets et bardots	expt. expt. expt. expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt. expt. expt. expt.
01.02	Animaux vivants de l'espèce bovine, y compris les animaux du genre buffle: 1. Vaches: a) pour l'élevage b) autres 2. Taureaux: a) pour l'élevage b) autres 3. Boeufs 4. Génisses: a) pour l'élevage b) autres 5. Bouvillons: a) pour l'élevage b) autres 6. Veaux: a) pour l'élevage b) autres 7. Animaux du genre buffle	expt.	expt.
01.03	Animaux vivants de l'espèce porcine: l. Porcs: a) pour l'élevage	expt.	expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	b) de boucherie: - exploités pour la viande - exploités pour la graisse - exploités pour le bacon 2. Cochons de lait	expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt.
01.04	Animaux vivants des espèces ovine et caprine: 1. Animaux de l'espèce ovine: a) pour l'élevage b) de boucherie c) Agneaux 2. Animaux de l'espèce caprine: a) pour l'élevage b) de boucherie c) Chevreaux	expt. expt. expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt. expt. expt. expt.
01.05	Volailles vivantes de basse-cour: 1. Poules a) pour l'élevage b) autres 2. Dindons et dindes: a) pour l'élevage b) autres 3. Oies: a) pour l'élevage b) autres 4. Canards: a) pour l'élevage b) autres 5. autres: a) pour l'élevage	expt. 15% expt. 15% expt. 15% expt. 15% expt.	expt. 15% expt. 15% expt. 15% expt. 15% expt.
01.06	b) autres Autres animaux vivants: 1. Animaux principalement destinés à l'alimentation humaine: a) Gibier à plumes b) Lièvres et lapins c) autres animaux	15%	expt. expt. expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	 2. autres (y compris les animaux pour jardins zoologiques): a) Gibier b) Animaux pour l'élevage c) Chiens et chats d) autres 	expt. expt. 40% expt.	expt. expt. 40% expt.
	CHAPITRE 2 Viandes et abats	comestibles	
02.01	Viandes et abats comestibles des animaux repris aux nº 01.01 à 01.04 inclus, frais, réfrigérés ou congelés:		
	1. Viandes de l'espèce bovine: a) de veau b) de bouvillons et de génisses c) du genre buffle d) autres 2. Viandes des espèces ovine et	8% 8% 12% 20%	8% 8% 12% 20%
	caprine: a) d'agneaux et de chevreaux	8% 10%	8% 10%
	b) autres 3. Viandes de l'espèce porcine: a) Viande de cochons de lait b) non débarrassées de leur	16%	16%
	graisse c) débarrassées de leur	10%	10%
	graisse d) Bacon 4. Viandes des espèces chevaline,	20% 20%	20% 20%
	asine et mulassière: a) de l'espèce chevaline b) autres 5. Abats	expt. expt. 8% 10%	expt. expt. 8% 10%
02.02	6. autres	± Ο <i>β</i>	
VZ.UZ	Volailles mortes de basse-cour et leurs abats comestibles (à l'exclusion des foies), frais, réfrigérés ou congelés: 1. Poules et viande de poules 2. Poulets et viande de poulets	5% 5%	5% 5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	3. Dindons et dindes, ainsi que leur viande 4. Oies et viande d'oies 5. Canards et viande de canards 6. autres	5% 5% 5%	5% 5% 5% 5%
02.03	Foies de volailles, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure: 1. Foies de canards et d'oies 2. autres	7% 7%	7% 7%
02.04	Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés: 1. Viandes de gibier à plumes 2. Viandes de lièvres et de lapins 3. autres	10% 10% 10%	10% 10% 10%
02.05	Lard, y compris la graisse de porc ou de volailles non pressée ni fondue, à l'exclusion du lard contenant des parties maigres (entrelardé), frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés: 1. Lard et graisse de porc 2. Graisse de volailles	8% 5%	8% 5%
02.06	Viandes et abats comestibles de toutes espèces (à l'exclusion des foies de volailles), salés ou en saumure, séchés ou fumés: 1. Bacon, jambon ou autres viandes de porc: a) Bacon b) Jambon c) autres 2. autres viandes: a) de boeuf b) de veau c) des espèces ovine et caprine d) de volailles e) Abats f) autres	20% 20% 20% 20% 20% 20% 20% 20% 20%	20% 20% 20% 20% 20% 20% 20% 20%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 3 Poissons, crustacés	s et mollusques	ŕ
03.01	Poissons frais (vivants ou morts), réfrigérés ou congelés: 1. Poissons d'eau douce 2. Poissons de mer 3. Poissons de repeuplement 4. Foies: a) de poissons d'eau douce b) de poissons de mer c) autres	3% 3% expt. 15% 15% 15%	3% 3% expt. 15% 15% 15%
03.02	Poissons simplement salés ou en saumure, séchés ou fumés: 1. Poissons d'eau douce 2. Poissons de mer 3. Foies: a) de poissons d'eau douce b) de poissons de mer 4. autres	5% 5% 15% 15% 15%	5% 5% 15% 15% 15%
03.03	Crustacés et mollusques, y compris les coquillages (même séparés de leur carapace ou coquille), frais (vivants ou morts), réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, simplement cuits à l'eau	expt.	expt.
	CHAPITRE 4 Lait et produits do oeufs d'oiseaux; miel n	e la laiterie; aturel	ı
04.01	Lait et crème de lait, frais, non concentrés ni sucrés: l. Lait 2. Crème 3. autres	expt, 5% 5%	expt. 5% 5%
04.02	Lait et crème de lait, conservés, concentrés ou sucrés: l. sous forme liquide ou semi- solide	15%	15%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	2. sous forme solide (blocs, poudre, etc.)	15%	15%
. 04.03	Beurre: 1. frais 2. fondu	18% 20%	18% .20%
04.04	Fromages et caillebotte: 1. Fromages: a) Caciocavallo b) de la Trappe c) autres 2. Caillebotte	20% 20% 20% 10%	20% 20% 20% 10%
04.05	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs, frais, conservés, séchés ou sucrés: 1. Oeufs en coquille: a) de poules, frais b) de poules, conservés c) à couver d) autres 2. Oeufs sans coquille: a) en poudre b) congelés c) autres	5% 10% expt. 15% 16% 16%	5% 10% expt. 15% 16% 16%
04.06	Miel naturel	50%	50%
	CHAPITRE 5 Autres produits d' non dénommés ni compris		
05.01	Cheveux bruts, même lavés et dégraissés; déchets de cheveux	expt.	expt.
05.02	Soies de porc ou de sanglier, poils de blaireau et autres poils pour la brosserie; déchets de ces soies et poils	expt.	expt.
05.03	Crins et déchets de crins, même en nappes avec ou sans support en autres matières	expt.	expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
05.04	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons: 1. Boyaux:		
	a) bruts ou salés b) séchés 2. autres:	expt. expt.	expt. expt.
	a) bruts ou salés b) séchés	expt. expt.	expt.
05.05	Déchets de poissons	expt.	expt.
05.06	Tendons et nerfs; rognures et autres déchets similaires de peaux non tannées	expt.	expt.
05.07	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes: 1. Plumes et duvet: a) non nettoyés b) nettoyés 2. autres	expt. 5% 10%	expt. 5% 10%
05.08	Os et cornillons, bruts, dégraissés ou simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou bien dégélatinés; poudres et déchets de ces matières	5%	5%
05.09	Cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, y compris les déchets et poudres; fanons de baleine et d'animaux similaires, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, y compris les		5 7 .
	barbes et déchets	5% 	5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
05.10	Ivoire brut ou simplement préparé, mais non découpé en forme; poudres et déchets	5%	5%
05.11	Ecaille de tortue (carapaces, feuilles détachées), brute ou simplement préparée, mais non découpée en forme; onglons, rognures et déchets	5%	5%
05.12	Corail et similaires, bruts ou simplement préparés, mais non travaillés; coquillages vides, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme; poudres et déchets de coquillages vides	5%	5%
05.13	Eponges naturelles	5%	5%
05.14	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides et bile, même séchées; substances animales utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	expt.	expt.
05.15	Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des Chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine: 1. Oeufs de vers à soie	expt.	expt.
	2. Sang de bétail 3. autres	expt. expt.	expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	SECTION II Produits du re	gne végétal	
CI	HAPITRE 6 Plantes vivantes et produ	it de la floricul	ture
06.01	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur:		
	 pour la transplantation autres 	expt. 5%	expt. 5%
06.02	Autres plantes et racines vivantes, y compris les boutures et greffons: 1. Boutures 2. Racines 3. autres	expt. expt. expt.	expt. expt. expt.
06.03	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	50%	50%
06.04	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés, à l'exclusion des fleurs et boutons du n° 06.03	25%	25%
CHAF	TTRE 7 Légumes, plantes, racines et	tubercules alime	entaires
07.01	Légumes et plantes potagères, à l'état frais ou réfrigéré: 1. Pommes de terre 2. Tomates 3. autres:	20% 20%	20% 20%
	a) Olives destinées à être transformées b) Câpres destinées à être	8%	8% 8%
	transformées	8%	O /0

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	c) Oignons d) Champignons e) autres	8% 8% 8%	8% 8% 8%
07.02	Légumes et plantes potagères, cuits ou non, à l'état congelé	40%	40%
07.03	Légumes et plantes potagères, présentés dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, mais non spécialement préparés pour la consommation immédiate	40%	40%
07.04	Légumes et plantes potagères desséchés, déshydratés ou évaporés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés: 1. Tomates 2. Olives 3. Champignons 4. autres	40% 10% 40% 40%	40% 10% 40% 40%
07.05	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés: 1. Haricots 2. Pois 3. autres	20% 15% 20%	20% 15% 20%
07.06	Racines de manioc, d'arrow-root et de salep, topinambours, patates douces et autres racines et tuber-cules similaires à haute teneur en amidon ou en inuline, même séchés et débités en morceaux; moelle du sagoutier	. 8%	8%
08.01	Dattes, bananes, ananas, mangues, mangoustes, avocats, goyaves, noix de coco, noix du Brésil, noix de cajou (d'acajou ou d'anacarde), frais ou secs, avec ou sans coques:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Bananes fraîches 2. Noix de coco, noix du Brésil,	18%	18%
	noix de cajou, fraîches ou sèches 3. autres fruits frais:	18%	18%
	a) Ananas b) autres	18% 18%	18% 18%
	4. autres fruits secs: a) Dattes b) autres	18%	18% 18%
08.02	Agrumes, frais ou secs: 1. Oranges, clémentines et mandarines 2. autres:	22%	22%
	a) Citrons b) Pamplemousses c) autres	22% 22% 22%	22% 22% 22%
08.03	Figues, fraîches ou sèches: 1. fraîches 2. sèches	24% 24%	24% 24%
08.04	Raisins, frais ou secs: 1. frais 2. secs	30% 40%	30% 40%
08.05	Fruits à coques (autres que ceux du nº 08.01), frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués: 1. Amandes 2. Noix communes 3. Noisettes 4. Châtaignes 5. autres	40% 40% 40% 40% 40%	40% 40% 40% 40% 40%
08.06	Pommes, poires et coings, frais	40%	40%
08.07	Fruits à noyau, frais: 1. Prunes 2. Cerises 3. Abricots 4. Pêches 5. autres	40% 40% 40% 40% 40%	40% 40% 40% 40% 40%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
08.08	Baies fraîches	40%	40%
08.09	Autres fruits frais	40%	40%
08.10	Fruits, cuits ou non, à l'état congelé, sans addition de sucre: 1. cuits 2. non cuits:	50%	50%
	a) Agrumes b) Bananes c) Ananas d) Noix de coco e) Abricots et pêches f) autres	50% 50% 50% 50% 50%	50% 50% 50% 50% 50%
08.11	Fruits conservés provisoirement (par exemple, au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation), mais impropres à la consommation en l'état: 1. Prunes	50%	50%
	2. Pommes 3. Abricots 4. Agrumes 5. Ananas 6. Noix de coco 7. autres	50% 50% 50% 50% 50% 50%	50% 50% 50% 50% 50% 50%
08.12	Fruits, séchés (autres que ceux des nº 08.01 à 08.05 inclus): 1. Prunes 2. Pommes 3. Poires 4. Abricots 5. Pêches 6. autres	40% 40% 40% 40% 40% 40%	40% 40% 40% 40% 40% 40%
08.13	Ecorces d'agrumes et de melons, fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées	10%	. 10%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession		
	CHAPITRE 9 Café, thé, maté et épices				
09.01	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange: 1. Café et succédanés du café contenant du café:				
	 a) Café vert en fèves b) Café torréfié et moulu c) autres 2. Coques et pellicules de café 	30% 35% 40% 10%	30% 35% 40% 10%		
09.02	The	20%	20%		
09.02	Maté	20%	20%		
09.03	Mate	2070	20,		
09.04	Poivre (du genre Piper); piments (du genre Capsicum et du genre Pimenta): 1. Poivre 2. Piments (du genre Capsicum et du genre Pimenta) 3. Paprika moulu	20% 50% 40%	20% 50% 40%		
09.05	Vanille	30%	30%		
09.06	Cannelle et fleurs de cannelier: a) Cannelle b) Fleurs de cannelier c) Cannelle en bâtons	30% 20% 25%	30% 20% 25%		
09.07	Girofles (antofles, clous et griffes)	30%	30%		
09.08	Noix muscades, macis, amomes et cardamomes	18%	18%		
09.09	Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genièvre: 1. Graines d'anis, de fenouil et de coriandre	17%	17%		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	2. Graines de cumin 3. Graines de genièvre 4. Graines de badiane	17% 17% 17%	17% 17% 17%
09.10	Thym, laurier, safran; autres épices	30%	30%
	CHAPITRE 10 Céréa	ļes	:
10.01	Froment et méteil: 1. à ensemencer 2. autres	expt. 40%	expt. 40%
10.02	Seigle	25%	25%
10.03	Orge: 1. pour la brasserie 2. à ensemencer 3. pour le fourrage 4. autres	10% expt. expt. 25%	10% expt. expt. 25%
10.04	Avoine	10%	10%
10.05	Maīs: 1. Maīs hybride à ensemencer 2. pour le fourrage 3. pour transformation industrielle 4. autres	expt. 5% 15% 15%	expt. 5% 15% 15%
10.06	Riz: 1. en paille ou pelé: a) pelé b) en paille 2. autre: a) glacé ou poli b) autre	10% 5% 15% 5%	10% 5% 15% 5%
10.07	Sarrasin, millet, alpiste, graines de sorgho et dari; autres céréales: l. à ensemencer 2. autres	expt. 5%	expt. 5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 11 Produits de la minotement et fécules; gluten; in		ons
11.01	Farines de céréales: 1. de froment et de méteil 2. autres	20% 20%	20% 20%
11.02	Gruaux, semoules; grains mondés, perlés, concassés, aplatis (y compris les flocons), à l'exception du riz pelé, glacé, poli ou en brisures; germes de céréales, même en farines	15%	15%
11.03	Farines des légumes secs repris au nº 07.05	20%	20%
11.04	Farines des fruits repris au Chapitre 8	20%	20%
11.05	Farine, semoule et flocons de pommes de terre	15%	15%
11.06	Farines et semoules de sagou, de manioc, d'arrow-root, de salep et d'autres racines et tubercules repris au n° 07.06	15%	15%
11.07	Malt, même torréfié	15%	15%
11.08	Amidons et fécules; inuline: 1. Amidons et fécules 2. Inuline	20% 20%	20% 20%
11.09	Gluten et farine de gluten, même torréfiés	20%	20%
CHAPITRE P		graines, semences pailles et fourra	
12.01	Graines et fruits oléagineux, même concassés: 1. Arachides	14%	14%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	2. Coprah 3. Noix de palme et noix palmistes 4. Soja 5. Graines de lin 6. Graines de coton 7. Graines de ricin 8. autres	14% 14% 14% 14% 14% 14%	14% 14% 14% 14% 14% 14%
12.02	Farines de graines et de fruits oléagineux, non déshuilées, à l'exclusion de la farine de moutarde	5%	5%
12.03	Graines, spores et fruits à ensemencer: 1. de fruits 2. de légumes et de plantes	expt.	expt.
	potagères	expt.	expt.
	3. de fleurs	expt.	expt.
	4. de betteraves	expt.	expt.
	5. de plantes fourragères6. d'arbres forestiers:	expt.	expt.
	a) de sapin et de genévrier	expt.	expt.
	b) d'autres plantes forestières	expt.	expt.
	7. autres	expt.	expt.
12.04	Betteraves à sucre (même en cossettes), fraîches, séchées ou en poudre; cannes à sucre: 1. Betteraves à sucre 2. Cannes à sucre	3% 3%	3% 3%
12.05	Racines de chicorée, fraîches ou séchées, même coupées, non torréfiées: 1. fraîches	5%	5%
	2. séchées	5%	5%
12.06	Houblon (cônes et lupuline)	15%	15%
12.07	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides,		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	parasiticides et similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés	expt.	expt.
12.08	Caroubes, fraîches ou sèches, même concassées ou pulvérisées; noyaux de fruits et produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs:		
	1. Caroubes 2. autres	expt. 3%	expt. 3%
12.09	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées	expt.	expt.
12.10	Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourragères; foin, luzerne, sainfoin, trèfle, choux fourragers,		
	lupin, vesces et autres produits fourragers similaires	expt.	expt.
CHAPITRE	13 Matières premières végétales po gommes, résines et autres sucs et	our la teinture ou extraits végétaux	le tannage;
13.01	Matières premières végétales pour la teinture ou le tannage	5%	5%
13.02	Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes-résines, résines et baumes naturels:	5%	5%
	1. Gomme laque 2. Gommes-résines 3. autres	5% 5%	5% 5%
13.03	Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux	5%	5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
CHAPITRE	14 Matières à tresser et à tailler végétale, non dénommés ni comp	et autres produiris ailleurs	ts d'origine
14.01	Matières végétales employées principalement en vannerie ou en sparterie (osiers, roseaux, bambous, rotins, joncs, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul et similaires	5%	5%
14.02	Matières végétales employées principalement pour le rembourrage (kapok, crin végétal, crin marin et similaires), même en nappes avec ou sans support en autres matières	3%	. 3%
14.03	Matières végétales employées princi- palement pour la fabrication des balais et des brosses (sorgho, piassava, chiendent, istle et simi- laires), même en torsades ou en faisceaux	5%	5%
14.04	Grains durs, pépins, coques et noix (noix de corozo, de palmier-doum et similaires), à tailler	5%	5%
14.05	Produits d'origine végétale non dénommés ni compris ailleurs	5%	5%
	·		
	·		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession	
SECTION III Graisses et huiles (animales et végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale				
	CHAPITRE 15 Graisses et huiles (ani produits de leur dissociation; grai élaborées; cires d'origine anima	sses alimentaires		
15.01	Saindoux et autres graisses de porc pressées ou fondues; graisse de volailles pressée ou fondue: 1. Graisses de porc 2. Graisse de volailles	10% 10%	10% 10%	
15.02	Suifs (des espèces bovine, ovine et caprine) bruts ou fondus, y compris les suifs dits "premiers jus": 1. pour usages industriels: a) non fondus b) autres 2. autres	15% 20% 20%	15% 20% 20%	
15.03	Stéarine solaire; oléo-stéarine; huile de saindoux et oléo-margarine non émulsionnée, sans mélange ni aucune préparation: 1. Stéarine solaire et suif pressé 2. Oléo-stéarine 3. Huile de saindoux, oléo-margarine et huile de suif; huiles d'autres graisses animales 4. autres	30% 30% 30% 30%	30% 30% 30% 30%	
15.04	Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées: 1. Huile de foie de morue 2. Huile de baleine 3. autres	expt. expt. expt.	expt. expt. expt.	

		selon concession
Graisses de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline: 1. Lanoline 2. autres	10% 15%	10% 15%
Autres graisses et huiles animales (huile de pied de boeuf, graisses d'os, graisses de déchets, etc.)	20%	20%
Huiles végétales fixes, fluides ou concrètes, brutes, épurées ou raffinées: 1. de soja:		
a) brute b) raffinée 2. de coton:	10% 15%	10% 15%
a) brute b) raffinée 3. d'arachides:	30% 35%	30% 35%
a) brute b) raffinée 4. d'olives:	10% 15%	10% 15%
a) brute b) raffinée 5. de graines de tournesol:	5% 8%	5% 8%
a) brute b) raffinée 6. de navette:	40% 45%	40% 45%
a) brute b) raffinée 7. de lin:	40% 45%	40% 45%
a) brute b) raffinée 8. de palme:	30% 35%	30% 35%
a) brute b) raffinée 9. de coco:	5% 8%	5% 8%
a) brute b) raffinée 10. de ricin:	5% 8%	5% 8%
a) brute b) raffinée	8% 10%	8% 10%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	ll. d'amandes: a) brute b) raffinée 12. autres:	8% 10%	8% 10%
	a) brutes b) raffinées	30% 35%	30% 35%
15.08	Huiles animales ou végétales cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées: 1. Huiles animales	20% 20%	20% 20%
	2. Huiles végétales		
15.09	Dégras	15%	15%
15.10	Acides gras industriels, huiles acides de raffinage, alcools gras industriels: 1. Acides gras industriels, huiles acides de raffinage 2. Alcools gras industriels	5% 5%	5% 5%
15.11	Glycérine, y compris les eaux et lessives glycérineuses: 1. Glycérine: a) brute b) autre 2. autre	20% 25% 25%	20% 25% 25%
15 . 12	Huiles et graisses animales ou végétales partiellement ou tota- lement hydrogénées et huiles et graisses animales ou végétales solidifiées ou durcies par tout autre procédé, même raffinées, mais non préparées:		
	1. Huiles de foie de morue et huile de baleine	15% 5%	15% 5%
	3. Huile de palme et huile de coco	5% 10%	5% 10%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
15.13	Margarine, simili-saindoux et autres graisses alimentaires préparées: 1. Margarine 2. autres	30% 40%	30% 40%
15.14	Blanc de baleine et d'autres cétacés (spermaceti), brut, pressé ou raffiné, même artificiellement coloré	5%	5%
15.15	Cires d'abeilles et d'autres insectes, même artificiellement colorées: 1. Cires d'abeilles 2. autres	20% 20%	20% 20%
15.16	Cires végétales, même artificiel- lement colorées: 1. brutes 2. autres	10% 10%	10% 10%
15.17	Résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales	15%	15%
		•	
-	·		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession	
SECTION IV Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs CHAPITRE 16 Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques				
16.01	Saucisses, saucissons et similaires, de viandes, d'abats ou de sang: 1. Salami 2. Saucisses et saucissons 3. autres	40% 40% 50%	40% 40% 50%	
16.02	Autres préparations et conserves de viandes ou d'abats: 1. Conserves de viandes, en récipients hermétiquement fermés: a) de boeuf b) de porc c) de volailles d) additionnées de légumes e) autres 2. Pâtés: a) Pâtés de foie b) autres 3. Abats, en récipients hermétiquement fermés 4. autres	40% 40% 40% 40% 50% 40% 50%	40% 40% 40% 40% 50% 50%	
16.03	Extraits et jus de viandes	40%	40%	
16.04	Préparations et conserves de poissons y compris le caviar et ses succédanés	20% .	20%	
16.05	Crustacés et mollusques (y compris les coquillages), préparés ou conservés	10%	10%	
16.05	succédanés Crustacés et mollusques (y compris les coquillages), préparés ou			

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 17 Sucres et s	ucreries	į.
17.01	Sucres de betterave et de canne, à l'état solide: l. Sucres bruts: a) Sucre de betterave b) Sucre de canne 2. autres: a) raffinés: - Sucre de betterave	40% 40% 40%	40% 40% 40%
	- Sucre de canne b) Sucre candi	40% 40%	40% 40% 40%
17.02	Autres sucres; sirops; succédanés du miel; même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés:		
	1. Maltose 2. Fructose 3. Lactose 4. Dextrose 5. Glucose et sirop de glucose	20% 20% 20% 20%	20% 20% 20% 20%
	6. Sucre de raisin 7. Sirops de sucre 8. Succédanés du miel 9. Sucres caramélisés 10. autres	40% 40% 40% 20% 40%	40% 40% 40% 20% 40%
17.03	Mélasses, même décolorées	30%	30%
17.04	Sucreries sans cacao: 1. Bonbons 2. Extraits de réglisse 3. Gommes à mâcher, empaquetées ou non	40% 40% 40%	40.7 40.9 40%
17.05	4. autres Sucres, sirops et mélasses aromatisés ou additionnés de colorants (y compris le sucre vanillé ou vanilliné, à l'exclusion des jus de fruits additionnés de sucre en toutes proportions:	50%	50%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	 Sirops aromatisés ou additionnés de colorants: a) de lactose b) de glucose c) d'autres sucres Mélasses aromatisées ou additionnées de colorants Sucre vanillé ou vanilliné autres 	30% 30% 40% 30% 30% 40%	30% 30% 40% 30% 30% 40%
	CHAPITRE 18 Cacao et ses p	réparations	
18.01	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés: 1. Cacao en fèves, brut 2. Cacao en fèves, torréfié 3. autres	15% 20% 25%	15% 20% 25%
18.02	Coques, pelures, pellicules et déchets de cacao	20%	20%
18.03	Cacao en masse ou en pains (pâte de cacao), même dégraissé	30%	30%
18.04	Beurre de cacao, y compris la graisse et l'huile de cacao	35%	35%
18.05	Cacao en poudre, non sucré	30%	30%
18.06	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao: 1. Chocolat 2. autres	45% 50%	45% 50%
CHAPITRE 19 Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons ou de fécules; pâtisseries			
19.01	Extraits de malt	20%	20%
19.02	Préparations pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques ou culinaires, à base de farines,		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	amidons, fécules ou extraits de malt, même additionnés de cacao dans une proportion inférieure à 50% en poids: l. Préparations pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques:		
	a) non additionnées de cacao b) additionnées de cacao 2. autres:	10% 12%	10% 12%
	a) non additionnnées de cacao b) additionnées de cacao	10% 12%	10%
19.03	Pâtes alimentaires	30%	30%
19.04	Tapioca, y compris celui de fécule de pommes de terre	30%	30%
19.05	Produits à base de céréales obtenus par le soufflage ou le grillage: puffed rice, corn-flakes et analogues	30%	30%
19.06	Hosties, cachets pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires	30%	30%
19.07	Pains, biscuits de mer et autres produits de la boulangerie ordinaire, sans addition de sucre, de miel, d'oeufs, de matières grasses, de fromages ou de fruits	30%	30%
19.08	Produits de la boulangerie fine, de la pâtisserie et de la biscuiterie, même additionnés de cacao en toutes proportions	50%	50%
CH	APITRE 20 Préparations de légumes, de fruits et d'autres plantes ou pa	de plantes potage rties de plantes	ères,
20.01	Légumes, plantes potagères et fruits préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, avec ou sans sel, épices, moutarde ou sucre	40%	40%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
20.02	Légumes et plantes potagères préparés ou conservés sans vinaigre ou acide acétique: 1. Olives comestibles	20%	20%
	2. autres	40%	40%
20.03	Fruits à l'état congelé, additionnés de sucre	50%	50%
20.04	Fruits, écorces de fruits, plantes et parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés, cristallisés)	50%	50%
20.05	Purée et pâtes de fruits, confitures, gelées, marmelades, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre	40%	40%
20.06	Fruits autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'alcool	40%	40%
20.07	Jus de fruits (y compris les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre: 1. de citrons 2. d'oranges 3. d'autres fruits tropicaux 4. Moûts de raisins 5. de légumes 6. autres	15% 15% 15% 10% 45% 45%	15% 15% 15% 10% 45%
	CHAPITRE 21 Préparations alime	ntaires diverses	
21.01	Chicorée torréfiée et autres succé- danés torréfiés du café et leurs extraits	40%	40%
21.02	Extraits ou essences de café, de thé ou de maté; préparations à base de ces extraits ou essences:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Extraits ou essences de café; préparations à base de ces extraits ou essences 2. autres	40% 50%	40% 50%
21.03	Farine de moutarde et moutarde préparée: 1. Farine de moutarde 2. autres	30% 40%	30% 40%
21.04	Sauces, condiments et assaisonnements composés	30%	30%
21.05	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés: 1. Soupes, potages et bouillons sous forme liquide, solide ou en poudre 2. autres	50% 60%	50% 60%
21.06	Levures naturelles, vivantes ou mortes; levures artificielles préparées	20%	20%
21.07	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs	30%	30%
	CHAPITRE 22 Boissons, liquides alco	poliques et vinaig	res
22.01	Eau, eaux minérales, eaux gazeuses, glace et neige	50%	50%
22.02	Limonades, eaux gazeuses aromatisées (y compris les eaux minérales ainsi traitées) et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus		1. od
	de fruits et de légumes du nº 20.07	40%	40%
22.03	Bières	40%	40%
22.04	Moûts de raisins partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool	20%	20%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
22.05	Vins de raisin frais; moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles)	50%	50%
22.06	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de matières aromatiques	40%	40%
22.07	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées	40%	40%
22.08	Alcool éthylique non dénaturé de 80° et plus; alcool éthylique dénaturé de tous titres	20%	20%
22.09	Alcool éthylique non dénaturé de moins de 80°; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses; préparations alcooliques composées (dites "extraits concentrés") pour la fabrication des boissons: 1. Alcool éthylique 2. Eaux-de-vie de prunes 3. autres eaux-de-vie 4. Absinthe 5. Whisky et gin 6. Cognac 7. Rhum 8. Liqueurs 9. Extraits et essences concentrés pour la fabrication des boissons 10. autres	15% 45% 45% 40% 60% 60% 60% 40%	15% 45% 45% 40% 40% 60% 60% 40%
22.10	Vinaigres comestibles et leurs succédanés comestibles: 1. Vinaigres de vin 2. autres	30% 40%	30% 40%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
СН	APITRE 23 Résidus et déchets des inc aliments préparés pour a		ires;
23.01	Farines et poudres de viande et d'abats, de poissons, crustacés ou mollusques, impropres à l'alimentation humaine; cretons: 1. Farines et poudres de viande 2. Farines et poudres de poissons 3. autres	5% 3% 5%	5% 3% 5%
23.02	Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture ou autres traitements des grains de céréales et de légumineuses: 1. de grains de céréales 2. de grains de légumineuses 3. autres	5% 5% 8%	5% 5% 8%
23.03	Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie; drèches de brasserie et de distillerie; résidus d'amidonnerie et résidus similaires: 1. Pulpes de betteraves 2. Résidus de cannes à sucre 3. Résidus de betteraves 4. autres	5% 5% 5% 5%	5% 5% 5%
23.04	Tourteaux, grignons d'olives et autres résidus de l'extraction des huiles végétales, à l'exclusion des lies ou fèces	5%	5%
23.05	Lies de vin; tartre brut: 1. Lies de vin 2. Tartre brut	5% 5%	5% 5%
23.06	Produits végétaux de la nature de ceux utilisés pour la nourriture des animaux, non dénommés ni compris ailleurs	5%	5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
23.07	Préparations fourragères mélassées ou sucrées et autres aliments préparés pour animaux; autres préparations utilisées dans l'alimentation des animaux (adjuvants, etc.): 1. Fourrages vitaminés 2. autres	5% 10%	5% 10%
	CHAPITRE 24 Taba	cs	
24.01	Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac: 1. Tabacs en feuilles: a) séchés b) non séchés 2. Tabacs fermentés en feuilles 3. Déchets de tabac	80% 80% 80% 80%	80% 80% 80% 80%
24.02	Tabacs fabriqués; extraits ou sauces de tabac (praiss): 1. Cigares 2. Cigarettes 3. autres	80% 80% 90%	80% 80% 90%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	SECTION V Produits mi CHAPITRE 25 Sel; soufre; ter plâtres, chaux et cime	res et pierres;	
25.01	Sel gemme, sel de saline, sel marin, sel préparé pour la table; chlorure de sodium pur; eaux mères de salines; eau de mer: 1. Sel gemme 2. Sel ignigène 3. Sel marin 4. Sel préparé pour la table 5. Chlorure de sodium chimiquement pur 6. autres	expt. expt. 5% 5% 10%	expt. expt. 3,8% 3,8% 6,2% 6,2%
25.02	Pyrites de fer non grillées	expt.	expt.
25.03	Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal: 1. bruts: a) moulus en poudre b) autres 2. Soufre minéral raffiné: a) moulu en poudre b) autre	expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt.
25.04	Graphite naturel: 1. cristallin 2. moulu 3. autre	expt. 5% 5%	expt. 3,8% 3,8%
25.05	Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères relevant du nº 26.01: 1. Sables quartzeux 2. autres	expt. expt.	expt. expt.
25.06	Quartz (autre que les sables naturels); quartzites, brutes,		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	dégrossies ou simplement débitées par sciage: 1. Quartz: a) moulu b) autre 2. Quartzites	expt. expt. expt.	expt. expt. expt.
25.07	Argiles (kaolin, bentonite, etc.), à l'exclusion des argiles expansées du nº 68.07, andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées; mullite; terres de chamotte et de dinas: 1. Argile brute 2. Argile calcinée 3. Argile décorative et autres argiles, à l'exception de l'argile	5 % 5 %	3,8% 3,8%
	réfractaire 4. Kaolin 5. Terres de chamotte 6. Bentonite 7. autres	5% 5% 5% 7%	3,8% 3,8% 3,8% 4,9%
25.08	Craie	10%	6,2%
25.09	Terres colorantes, même calcinées ou mélangées entre elles; oxydes de fer micacés naturels: 1. Terres colorantes: a) brutes b) calcinées 2. Oxydes de fer micacés naturels: a) bruts b) autres	3% 5% 3% 5%	2,5% 3,8% 2,5% 3,8%
25.10	Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino-calciques naturels, apatite et craies phosphatées: 1. Phosphates de calcium 2. Phosphates alumino-calciques 3. Apatite (fluophosphate de calcium) 4. autres	expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
25.11	Sulfate de baryum naturel (barytine); carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum: 1. Sulfate de baryum naturel: a) brut et en blocs b) moulu c) autre 2. Carbonate de baryum naturel: a) brut, en blocs b) moulu c) autre	3% 5% 7% 3% 5% 7%	2,5% 3,8% 4,9% 2,5% 3,8% 4,9%
25.12	Terres d'infusoires, farines sili- ceuses fossiles et autres terres siliceuses analogues (kieselgur, tripolite, diatomite, etc.) d'une densité apparente inférieure ou égale à 1, même calcinées: 1. Terres d'infusoires 2. autres	5% 5%	3,8% 3,8%
25.13	Pierre ponce; émeri; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement: 1. Pierre ponce 2. Emeri 3. Corindon naturel 4. autres	5% 5% 5% 5%	3,8% 3,8% 3,8% 5%
25.14	Ardoise, brute, refendue, dégrossie ou simplement débitée par sciage	5%	3,8%
25.15	Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente supérieure ou égale à 2,5, et albâtre, bruts, dégrossis ou simplement débités par sciage: 1. Marbres 2. Albâtre 3. autres	10% 10% 10%	6,2% 6,2% 6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
25.16	Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, bruts, dégrossis ou simplement débités par sciage: 1. Granit 2. Porphyre 3. Basalte 4. Grès 5. autres	10% 10% 10% 10% 10%	6,2% 6,2% 6,2% 6,2% 6,2%
25.17	Cailloux et pierres concassées (même traités thermiquement), graviers, macadam et tarmacadam, des types généralement utilisés pour le bétonnage et pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts; silex et galets, même traités thermiquement; granulés et éclats (même traités thermiquement) et poudres des pierres des n° 25.15 et 25.16	10%	6,2%
25.18	Dolomite, brute, dégrossie ou simplement débitée par sciage; dolomie, même frittée ou calcinée; pisé de dolomie	expt.	expt.
25.19	Carbonate de magnésium naturel (magnésite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de magnésium: 1. Magnésite brute 2. autres	expt. 5%	expt. 3,8%
25.20	Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs, mais à l'exclusion des plâtres spécialement préparés pour l'art dentaire: 1. Gypse naturel 2. autres	expt. 10%	expt. 6,2%
25.21	Castines et pierres à chaux ou à ciment:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. non broyées ni concassées 2. autres	expt. 10%	expt. 6,2%
25 . 22	Chaux ordinaire (vive ou éteinte); chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium: 1. Chaux ordinaire 2. Chaux hydraulique 3. autres	12% 12% 15%	6,9% 6,9% 7,7%
25.23	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinckers") même colorés: 1. Ciments Portland: a) ordinaires b) blancs ou colorés c) additionnés d'autres produits d) Ciments métallurgiques 2. Ciments alumineux, fondus 3. autres ciments 4. Clinckers	15% 15% 20% 10% 15% 15%	7,7% 7,7% 8,9% 6,2% 7,7% 7,7%
25.24	Amiante (asbeste): 1. Poudre d'amiante 2. Fibre d'amiante 3. autres	expt. 10% 10%	expt. 6,2% 6,2%
25.25	Ecume de mer naturelle (même en morceaux polis) et ambre (succin) naturel; écume de mer et ambre reconstitués, en plaquettes, baguettes, bâtons et formes similaires, simplement moulés; jais	15%	7,7%
25.26	Mica, y compris le mica clivé en lamelles irrégulières (splittings) et les déchets de mica: 1. Blocs et morceaux 2. autres	5% 10%	3,8% 6,2%
25.27	Stéatite naturelle, brute, dégrossie ou simplement débitée par sciage; talc	5%	°, 3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
25.28	Cryolithe et chiolite naturelles	5%	3,8%
25.29	Sulfures d'arsenic naturels	5%	3,8%
25.30	Borates naturels bruts et leurs concentrés (calcinés ou non), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85% de BO3H3 sur produit sec: 1. bruts	5%	3,8%
	2. autres	8%	5,3%
25.31	Feldspath; leucite; néphéline et néphéline syénite; spath fluor	8%	5,3%
25.32	Carbonate de strontium (strontia- nite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de strontium; matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs; débris et tessons de poterie	10%	6,2%
	CHAPITRE 26 Minerais métallurgique	s, scories et cen	dres
26.01	Minerais métallurgiques, même enrichis; pyrites de fer grillées (cendres de pyrites): 1. Minerais de fer enrichis 2. Pyrites de fer grillées 3. Minerais de nickel même enrichis 4. Minerais d'aluminium même enrichis 5. Minerais de plomb même enrichis 6. Minerais de zinc même enrichis 7. Minerais d'étain même enrichis 8. Minerais de manganèse même enrichis 9. Minerais de chrome même enrichis 10. Minerais de wolfram même enrichis 11. Minerais de cuivre même enrichis	5% 5% 5% 5% 5% expt. expt.	3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 5% 3,8% expt. expt. expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	12. Minerais de titane, de vanadium, de molybdène, de tantale et de zirconium, même enrichis 13. Minerais de métaux communs, même enrichis, autres que ceux	expt.	expt.
	rentrant sous les subdivisions l à 12 ci-dessus 14. Minerais d'argent, de platine et d'autres métaux de la mine de platine,	expt.	expt.
	même enrichis 15. Minerais d'uranium et de thorium,	expt.	expt.
	même enrichis 16. Minerais d'or	expt. expt.	expt.
26.02	Scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer et de l'acier	expt.	expt.
26.03	Cendres et résidus (autres que ceux du nº 26.02), contenant du métal ou des composés métalliques	expt.	expt.
26.04	Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech	expt.	expt.
1	RE 27 Combustibles minéraux, huiles eur distillation; matières bitumineus	- .	
27.01	Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille: 1. Anthracites et charbons		
	anthraciteux 2. Charbon à coke 3. pour usage industriel 4. autres	expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt.
27.02	Lignites et agglomérés de lignites	10%	6,2%
27.03	Tourbe (y compris la tourbe pour litière) et agglomérés de tourbe	10%	6,2%
27.04	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite et de tourbe	expt.	expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
27.05	Charbon de cornue	5%	3,8%
27.06	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, y compris les goudrons minéraux étêtés et les goudrons minéraux reconstitués	5%	3,8%
27.07	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température et produits assimilés: 1. Benzols, toluols, xylols, bruts 2. Solvants-naphta 3. Huile de créosote 4. autres huiles de goudron de houille 5. Huile phénolique 6. Huile carbolique 7. Huile anthracénique 8. Anthracène 9. Napthalène 10. autres	555 555 555 555 555 555 555 555 555 55	3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8%
27.08	Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux: 1. Brai 2. Coke de brai	5% 5%	3,8% 3,8%
27.09	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux: 1. destinées à être ultérieurement travaillées 2. destinées à être directement employées comme carburants: a) pour les bateaux commerciaux	expt.	expt.
	et les chalands dans les ports b) autres 3. destinées à d'autres usages	expt. 5% 5%	expt. 3,8% 3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
27.10	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations non dénommées ni comprises ailleurs contenant en poids une proportion d'huile de pétrole ou de minéraux bitumineux supérieure ou égale à		
	70% et dont ces huiles constituent l'élément de base: l. Pétroles partiellement raffinés, y compris les huiles brutes ayant subi une distillation primaire	8%	5 , 3%
	2. Essences de pétrole: a) Essences pour automobiles b) autres 3. Pétrole lampant (y compris	15% 5%	7,7% 3,8%
	l'essence d'aviation) et white spirit 4. Gas-oils, mazout domestique	5%	3,8%
	et mazout léger 5. autres huiles combustibles 6. Huiles de graissage et	10% 5%	6,2% 3,8%
	lubrifiants 7. autres:	5%	5%
	a) Pétrole b) Mazout lourd c) autres	5% 5% 5%	5% 5% 5%
27.11	Gaz de pétrole et autres hydro- carbures gazeux	expt.	expt.
27.12	Vaseline: 1. brute 2. autre	3% 5%	2,5% 3,8%
27.13	Paraffine, cires de pétrole ou de minéraux bitumineux, ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, résidus paraffineux ("gatsch, slack wax", etc.), même colorés:		
	l. Paraffine:a) bruteb) autre	5 % 8 %	3,8% 5,3%
	2. Cires: a) brutes b) autres	5% 8%	3,8% 5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droi selon concession
	3. autres: a) bruts b) autres	5% 8%	3,8% 5,3%
27.14	Bitume de pétrole, coke de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole et de minéraux bitumineux	5%	3,8%
27.15	Bitumes naturels et asphaltes naturels; schistes et sables bitumineux; roches asphaltiques	5%	3,8%
27.16	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturel, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, "cut backs", etc.): 1. Mastics bitumineux 2. autres	5% 8%	5,8% 5,3%
27.17	Energie électrique	expt.	expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession		
	SECTION VI Produits des industries chimiques et des industries connexes				
CHAPIT	RE 28 Produits chimiques inorganique ou organiques de métaux précieux, d'élé de métaux des terres rares et	éments radio-acti:	rganiques fs,		
	I Eléments chimique	es			
28.01	Halogènes (fluor, chlore, brome, iode)	5%	3 , 8%		
28.02	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	8%	5 , 3%		
28.03	Carbone (noir de gaz de pétrole ou "carbon black", noirs d'acétylène, noirs anthracéniques, autres noirs de fumée, etc.)	5%	3,8%		
28.04	Hydrogène; gaz rares; autres métalloïdes	5%	. 3 , 8%		
28.05	Métaux alcalins et alcalino-terreux; métaux des terres rares (y compris l'yttrium et le scandium); mercure	5%	3 , 8%		
	II Acides inorganiques et com des métalloïdes	posés oxygénés			
28.06	Acide chlorhydrique; acide chloro- sulfonique ou chlorosulfurique	10%	6,2%		
28.07	Anhydride sulfureux (bioxyde de soufre)	10%	6,2%		
28.08	Acide sulfurique; oléum: 1. Acide sulfurique: a) non purifié b) purifié 2. Oléum	8% 10% 10%	5,3% 6,2% 6,2%		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
28.09	Acide nitrique (azotique); acides sulfonitriques: 1. Acide nitrique: a) non purifié b) purifié 2. Acides sulfonitriques	8% 10% 10%	5,3% 6,2% 6,2%
28.10	Anhydride et acides phosphoriques (méta-, ortho- et pyro-): 1. Anhydride phosphorique 2. Acides phosphoriques	10% 10%	6,2% 6,2%
28.11	Anhydride arsénieux; anhydride et acide arséniques: 1. Anhydride arsénieux, anhydride arsénique 2. Acide arsénique	10% 10%	6,2% 6,2%
28.12	Acide et anhydride boriques: 1. Anhydride borique 2. Acide borique: a) non purifié b) purifié	8% 10% 12%	5,3% 6,2% 6,9%
28.13	Autres acides inorganiques et composés oxygénés des métalloïdes: 1. Composés du fluor (acides fluoborique, fluosilicique, fluorhydrique) 2. Composés du chlore, du brome et de l'iode (autres que l'acide chlorhydrique) 3. Composés du soufre (autres que l'acide sulfurique, l'acide chlorosulfonique et le bioxyde de soufre) 4. Composés du sélénium et du tellure 5. Composés de l'azote (autres que l'acide nitrique) 6. Composés du phosphore 7. Composés du carbone 8. Composés du silicium 9. autres	8% 8% 8% 5% 55558%	5,3% 5,3% 5,3% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	III Dérivés halogénés, oxyhalog des métalloides	énés et sulfurés	
28.14	Chlorures, oxychlorures et autres dérivés halogénés et oxyhalogénés des métalloïdes: 1. Chlorures et oxychlorures métalloïdiques: a) Chlorure d'iode b) Chlorure de soufre	15% 15%	7,7% 7,7%
	c) Chlorure de phosphore d) Oxychlorure de carbone (phosgène) e) Oxychlorure de phosphore f) Oxychlorure de sélénium g) autres 2. autres	15% 15% 15% 15% 15% 15%	7,7% 7,7% 7,7% 7,7% 7,7%
28.15	Sulfures métalloidiques, y compris le trisulfure de phosphore: l. Sulfure de carbone 2. Sulfures d'arsenic 3. Sulfures de phosphore 4. autres	12% 12% 12% 15%	6,9% 6,9% 6,9% 7,7%
	IV Bases, oxydes, hydroxydes métalliques inorganiq		
28.16	Ammoniac liquéfié ou en solution (ammoniaque)	7%	4,9%
28.17	Hydroxyde de sodium (soude caustique); hydroxyde de potassium (potasse caustique); peroxydes de sodium et de potassium: 1. Hydroxyde de sodium	5%	3,8%
28.18	2. autres Oxydes, hydroxydes et peroxydes de strontium, de baryum et de	5%	3,8%
	magnésium: 1. de magnésium	8%	5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	2. de baryum 3. de strontium	8% 8%	5,3% 5,3%
28.19	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	10%	6,2%
28.20	Oxyde et hydroxyde d'aluminium (alumine); corindons artificiels	10%	6,2%
28.21	Oxydes et hydroxydes de chrome: 1. Oxydes: a) Trioxydes de chrome b) autres 2. Hydroxydes	10% 12% 10%	6,2% 6,9% 6,2%
28.22	Oxydes de manganèse	10%	6,2%
28.23	Oxydes et hydroxydes de fer (y compris les terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70% et plus de fer combiné, évalué en Fe ₂ O ₃): 1. Oxydes de fer 2. Hydroxydes de fer 3. Terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel 4. autres	5% 5% 8% 10%	3,8% 3,8% 5,3% 6,2%
28.24	Oxydes et hydroxydes (hydrates) de cobalt	5%	3,8%
28.25	Oxydes de titane	5%	3,8%
28.26	Oxydes d'étain: oxyde stanneux (oxyde brun) et oxyde stannique (anhydride stannique)	expt.	expt.
28.27	Oxydes de plomb, y compris le minium et la mine orange	10%	6,2%
28.28	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques; autres bases, oxydes, hydroxydes et peroxydes métalliques inorganiques: 1. Oxydes de mercure	5%	3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	2. Oxydes et hydroxydes de cuivre 3. Hydroxydes de zinc 4. Oxyde et hydroxyde de cadmium 5. Oxydes d'antimoine 6. Hydroxydes de manganèse 7. Oxydes et hydroxydes de nickel 8. Oxydes et hydroxydes de molybdène 9. Oxydes et hydroxydes de wolfram 10. Oxydes et hydroxydes de vanadium 11. Hydroxydes d'étain 12. Oxydes de germanium 13. Oxydes et hydroxydes de calcium 14. Oxydes de zirconium 15. autres	10% 10% 5% 5% 10% 5% 10% 5% 10% 5% 10% 10%	6,2% 6,2% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8
28.29	V Sels et persels métalliques des Fluorures; fluosilicates, fluobo- rates et autres fluosels: 1. Fluorures:	8% 10% 5% 5%	es 5,3% 6,2% 3,8% 3,8% 3,8%
28.30	Chlorures et oxychlorures: 1. Chlorures: a) de mercure b) de zinc c) de cuivre d) de fer e) d'étain f) de chrome g) d'aluminium h) de magnésium j) de baryum k) de calcium l) d'ammonium	3% 10% 10% 10% 10% 5% 10% 5% 10%	%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	m) de cobalt n) de nickel o) de plomb p) autres 2. Oxychlorures:	3% 10% 10% 10%	2,5% 6,2% 6,2% 6,2%
	a) de cuivre b) de plomb c) de bismuth d) de magnésium e) de fer f) autres	10% 10% 5% 5% 10%	6,2% 6,2% 3,8% 3,8% 6,2% 6,2%
28.31	Chlorites et hypochlorites	10%	6,2%
28.32	Chlorates et perchlorates: 1. Chlorates 2. Perchlorates	10% 5%	6,2% 3,8%
28.33	Bromures et oxybromures; bromates et perbromates; hypobromites	8%	5,3%
28.34	Iodures et oxyiodures; iodates et periodates: 1. Iodures et oxyiodures 2. Iodates et periodates	8% 8%	5,3% 5,3%
28.35	Sulfures, y compris les polysulfures: 1. Sulfures 2. Polysulfures	10% 10%	6,2% 6,2%
28.36	Hydrosulfites, y compris les hydro- sulfites stabilisés par des matières organiques; sulfoxylates	10%	6,2%
28.37	Sulfites et hyposulfites: 1. Sulfites 2. Hyposulfites	10% 10%	6,2% 6,2%
28.38	Sulfates et aluns; persulfates: 1. Sulfates 2. Aluns 3. Persulfates	10% 8% 8%	10% 8% 5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
28.39	Nitrites et nitrates: 1. Nitrites 2. Nitrates	10% 5%	6,2% 3,8%
28.40	Phosphites, hypophosphites et phosphates: 1. Phosphites 2. Hypophosphites 3. Phosphates	5% 5% 8%	3,8% 3,8% 5,3%
28.41	Arsénites et arséniates: 1. Arsénites 2. Arséniates	5% 5%	3,8% 3,8%
28.42	Carbonates et percarbonates, y compris le carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium	3%	3%
28.43	Cyanures simples et complexes	5%	3,8%
28.44	Fulminates, cyanates et thiocyanates	8%	5,3%
28.45	Silicates, y compris les silicates de sodium ou de potassium du commerce	5%	3,8%
28.46	Borates et perborates: 1. Borates 2. Perborates	8% 8%	5,3% 5,3%
28.47	Sels des acides d'oxydes métalliques (chromates, permanganates, stannates, etc.): 1. Chromates 2. Permanganates 3. Stannates 4. autres	10% 10% 10% 10%	6,2% 10% 6,2% 6,2%
28.48	Autres sels et persels des acides inorganiques, à l'exclusion des azotures: 1. Sulfamates 2. Séléniates	8% 8%	5,3% 5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	3. Sélénites 4. Persels des acides inorganiques 5. autres	8% 8% 10%	5,3% 5,3% 6,2%
,	VI Divers	•	
28.49	Métaux précieux à l'état colloïdal; amalgames de métaux précieux; sels et autres composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non: 1. Métaux précieux à l'état colloïdal 2. Amalgames de métaux précieux: a) Argent b) autres 3. Sels et autres composés inor- ganiques ou organiques de métaux précieux:	5% 5% 5%	3,8% 3,8% 3,8%
28.50	a) Nitrate d'argent b) autres Eléments chimiques et isotopes, fissiles; autres éléments chimiques radio-actifs et isotopes radio- actifs; leurs composés inorganiques ou organiques de constitution chimique définie ou non; alliages, dispersions et cermets, renfermant ces éléments ou ces isotopes ou leurs composés inorganiques ou organiques: 1. Eléments chimiques radio-actifs: a) Uranium b) Plutonium c) autres 2. Isotopes radio-actifs: a) naturels b) artificiels 3. Composés inorganiques et organiques	expt. expt. expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt. expt. expt. expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
28.51	Isotopes d'éléments chimiques autres que ceux du nº 28.50; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non: 1. Deutérium et ses composés, y compris l'eau lourde 2. autres	expt. expt.	expt. expt.
28.52	Composés inorganiques ou organiques du thorium, de l'uranium appauvri en U 235 et des métaux de terres rares, de l'yttrium et du scandium, même mélangés entre eux: 1. de l'uranium 2. du thorium 3. du cérium 4. autres	expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt.
28.53	Air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé	5%	3 , 8%
. 28.54	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), y compris l'eau oxygénée solide	8%	5,3%
28.55	Phosphures	10%	6,2%
28.56	Carbures (carbures de silicium, de bore; carbures métalliques, etc.): 1. Carbure de calcium 2. autres	15% 10%	7,7% 6,2%
28.57	Hydrures, nitrures et azotures, siliciures et borures: 1. Hydrures 2. Nitrures 3. Siliciures 4. Borures 5. Azotures	8% 8% 8% 8% 8%	5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
28.58	Autres composés inorganiques, y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté et les amalgames autres que de métaux précieux: 1. Aminochlorure de mercure 2. Amalgames, autres que de métaux précieux 3. Cyanamide 4. Eau distillée 5. autres	5% 5% 10% 10% 10%	3,8% 3,8% 6,2% 6,2% 6,2%
	CHAPITRE 29 Produits chimiqu	és halogénés,	
	sulfonés, nitrés, nitr	cosés	
29.01	Hydrocarbures: 1. Styrène 2. autres: a) Butane b) Acétylène c) Benzol, toluol, xylol d) Naphtalène e) Propane f) autres	5% 10% 10% 10% 10% 5% 10%	3,8% 6,2% 6,2% 6,2% 6,2% 3,8% 6,2%
29.02	Dérivés halogénés des hydrocarbures: 1. Tétrachlorure de carbone 2. Trichloréthylène 3. Tétrachloréthylène, hexachlorobenzène, hexachloréthylène 4. Chlorure de vinyle monomère 5. Hexachlorocyclohexane 6. Dichloro-diphényl-trichloroéthane (D.D.T.) 7. Chloroforme 8. Bromoforme 9. Iodoforme 10. Chlorure de méthyle 11. Chlorure d'éthyle 12. Bromure de méthyle 13. Bromure d'éthyle	5% 8% 8% 5% 8% 10% 10% 5% 5% 5%	3,8% 5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 5,2% 3,8% 6,2% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	14. Iodure de méthyle 15. Iodure d'éthyle 16. Bromocyclohexane 17. Fréon (dichlorodifluorométhane) 18. autres	5% 5% 5% 5% 10%	3,8% 3,8% 3,8% 5% 6,2%
29.03	Dérivés sulfonés, nitrés, nitrosés des hydrocarbures: 1. Dodécylbenzolsulfonate, dodécylbenzolsulfonate acide sulfonates des acides gras 2. Nitrobenzol, dinitrobenzol, nitrotoluol 3. autres dérivés sulfonés 4. autres dérivés nitrés 5. autres dérivés nitrosés 6. autres	10% 5% 5% 5% 5% 10%	6,2% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 6,2%
	II Alcools et leurs dérivés halo nitrés, nitrosés	génés, sulfonés,	•
29.04	Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: 1. Méthanol (alcool méthylique): a) non purifié b) purifié 2. autres: a) Ethylhexanol b) Ethylène-glycol c) Alcools propylique et isopropylique d) Alcools butylique, nitrobutylique et isobutylique e) autres alcools acycliques: - Alcool amylique - Polyalcools - Monoalcools - autres f) autres	8% 12% 12% 12% 12% 12% 12% 12% 12% 10% 12%	5,3% 6,9% 6,9% 6,9% 6,9% 6,9% 12% 12% 6,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
29.05	Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: 1. Cholestérine 2. Alcools cycliques 3. Alcools aromatiques 4. autres	5% 5% 5% 5%	3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8%
II	I Phénols et phénols-alcools et leu sulfonés, nitrés, nitro		nés,
29.06	Phénols et phénols-alcools: 1. Phénols: a) purifiés b) non purifiés 2. Crésols et xylénols 3. Naphtols 4. Polyphénols 5. autres	10% 6% 10% 6% 6%	6,2% 4,4% 10% 4,4% 4,4% 6,2%
29.07	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des phénols et phénols-alcools: 1. Dérivés halogénés 2. Dérivés sulfonés 3. Dérivés nitrés 4. Dérivés nitrosés 5. autres (mélangés)	6% 6% 6% 6% 10%	4,4% 4,4% 4,4% 4,4% 6,2%
Į.	 I. – Ethers-oxydes, peroxydes d'alcools époxydes alpha et bêta, acétals et leurs dérivés halogénés, su nitrés, nitrosés 	nemi-acetais et	ers,
29.08	Ethers-oxydes, éthers-oxydes- alcools, éthers-oxydes-phénols, éthers-oxydes-alcools-phénols, peroxydes d'alcools et peroxydes d'éthers, et leurs dérivés halo- génés, sulfonés, nitrés, nitrosés: 1. Ethyléther 2. Ethers-oxydes acycliques	8% 8%	5,3% 5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	3. Ethers-oxydes cycliques 4. Ethers-oxydes aromatiques 5. Ethers-oxydes-alcools 6. Ethers-oxydes-phénols 7. Peroxydes d'alcools 8. Peroxydes d'éthers 9. autres	8% 8% 8% 8% 8% 10%	5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 6,2%
29.09	Epoxydes, époxy-alcools, époxy- phénols et époxy-éthers (alpha ou bêta); leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: 1. Oxyde d'éthylène 2. Epichlorhydrine 3. autres	8% 12% 12%	5,3% 6,9% 6,9%
29.10	Acétals, hémi-acétals et acétals et hémi-acétals à fonctions oxygénées simples ou complexes, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	8%	5,3%
	V Composés à fonction	aldéhyde	
29.11	Aldéhydes, aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et autres aldéhydes à fonctions oxygénées simples ou complexes: 1. Formaldéhyde 2. Vanilline 3. Aldéhydes acycliques, autres que le formaldéhyde 4. Aldéhydes cycliques 5. Aldéhydes aromatiques	8% 12% 8% 8% 8%	5,3% 6,9% 5,3% 5,3% 5,3%
	6. Aldéhydes-alcools 7. Aldéhydes-éthers 8. Aldéhydes-phénols; autres que la vanilline 9. autres	8% 8% 8% 10%	5,3% 5,3% 5,3% 6,2%
29.12	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des produits du nº 29.11: 1. des aldéhydes acycliques	8%	5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession	
	2. des aldéhydes cycliques 3. des aldéhydes aromatiques 4. des aldéhydes-alcools 5. des aldéhydes-éthers 6. des aldéhydes-phénols 7. autres	8% 8% 8% 8% 8% 10%	5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 6,2%	
	VI Composés à fonction cétone ou	à fonction quinon	е	
29.13	Cétones, cétones-alcools, cétones- phénols, cétones-aldéhydes, quinones, quinones-alcools, quinones-phénols, quinones-aldéhydes et autres cétones et quinones à fonctions oxygénées simples ou complexes, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: 1. Monocétones:	12% 14% 16% 10% 6% 14% 8% 8% 8% 8%	6,9% 7,5% 8% 6,4% 7,5% 5,3% 5,3% 5,3%	
VII Acides, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peracides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés				

Monoacides, leurs anhydrides, halo-

génures, peroxydes et peracides; leurs dérivés halogénés, sulfonés,

nitrés, nitrosés:

29.14

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
29.15	1. Acides acycliques et leurs anhydrides: a) Acide formique b) Acide acétique c) Anhydride acétique d) autres 2. Sels des acides acycliques: a) Acétates b) Formiates c) Stéarates d) autres sels 3. Esters des acides acycliques: a) Acétate d'éthyle b) Acétate de butyle c) Acétate de butyle c) Acétate de vinyle e) autres esters 4. Acides et anhydrides cycliques, leurs sels et leurs esters: a) Acide benzolque b) Benzoate de sodium c) Dérivés halogénés d) Dérivés sulfonés e) autres Polyacides, leurs anhydrides, halo- génures, peroxydes et peracides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: l. Acides, leurs anhydrides et leurs sels: a) Acide oxalique et ses sels: - non purifiés - purifiés - purifiés - Sels de l'acide oxalique b) Acide et anhydride maléiques c) Acide et anhydride phtaliques d) autres 2. Esters 3. autres	10% 10% 10% 10% 8% 6% 6% 6% 10% 14% 14% 14% 14% 14% 14% 16% 16% 10% 15%	6,2% 6,2% 6,2% 6,2% 5,4,4% 5,4% 5,4% 5,5% 4,4% 5,5% 4,4% 6,2% 6% 7,5% 4,4% 6,2% 6% 7,5% 4,4% 6,2% 6% 7,5% 4,4% 6,2% 6% 7,5% 4,4% 6,2% 6% 7,5% 6% 7,5% 84,4% 6,7% 7,7% 6,7% 7,7% 8,4% 8,4% 8,4% 8,4% 8,4% 8,4% 8,4% 8,4

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
29.16	Acides-alcools, acides-aldéhydes, acides-cétones, acides-phénols et autres acides à fonctions oxygénées simples ou complexes, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peracides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: 1. Acides: a) Acide citrique b) Acide lactique c) Acide gluconique d) Acide phénylglycolique e) Acide salicylique f) Acide gallique g) Acide cholique h) Acide vinique j) Acide heptagluconique k) autres 2. Ferro-gluconate 3. Salicylate de méthyle 4. autres	6% 14% 8% 6% 14% 14% 10% 8% 14% 10%	4,4% 7,5% 4,4% 7,5% 4,4% 7,4% 4,4% 6,3% 5,5%
VIII	Esters des acides minéraux et leur halogénés, sulfonés, nitrés,	s sels, et leurs nitrosés	dérivés
29.17	Esters sulfuriques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	8%	5,3%
29.18	Esters nitreux et nitriques, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: 1. Nitroglycérine 2. Dinitroglycol 3. autres	8% 8% 8%	5,3% 5,3% 5,3%
29.19	Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: 1. Acide glycérophosphorique 2. Glycérophosphates	83 83	5,3% 5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	 Acide inositohexaphosphorique (phytine) Tributylphosphate Triphénylphosphate autres 	12% 8% 8% 10%	6,9% 5,3% 5,3% 6,2%
29,20	Esters carboniques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: 1. Duotal 2. Orthocarbonate d'éthyle 3. Orthocarbonate de méthyle 4. autres	8% 8% 8% 10%	5,3% 5,3% 5,3% 6,2%
29.21	Autres esters des acides minéraux (à l'exclusion des esters des acides halogénés) et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés: 1. Esters de l'acide silicique 2. Dibutylphosphate de sodium 3. Acide glycéroborique 4. autres	8% 8% 8% 10%	5,3% 5,3% 5,3% 6,2%
	IX Composés à fonctions	azotées	
29.22	Composés à fonction amine: 1. Monoamines acycliques 2. Polyamines acycliques 3. Monoamines et polyamines cycloterpéniques 4. Monoamines aromatiques 5. Polyamines aromatiques 6. Aniline 7. Benzidine 8. autres	8% 8% 8% 8% 8% 12% 8% 10%	8% 5,3% 5,3% 5,3% 6,9% 8% 6,2%
29.23	Composés aminés à fonctions oxy- génées simples ou complexes: 1. Glutaminate de sodium 2. Dimidrile 3. Procaîne HCl 4. Méthol 5. autres	8% 8% 8% 8% 10%	5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
29.24	Sels et hydrates d'ammonium quarter- naires, y compris les lécithines et autres phospho-aminolipides: 1. Succinyl-choline-iodure 2. Chlorure de benzalkonium 3. Lécithines et autres phospho- aminolipides 4. autres	10% 10% 10% 10%	6,2% 6,2% 6,2% 6,2%
29.25	Composés à fonction amide: 1. Amides acycliques: a) Urée, d'une teneur en azote supérieure à 45% b) Asparagine et ses sels c) autres 2. Amides cycliques: a) Uréines b) Uréides c) autres	8% 8% 12% 8% 8% 10%	5,3% 5,3% 6,9% 5,3% 5,3% 6,2%
29.26	Composés à fonction imide ou à fonction imine: 1. Imides:	14% 8% 10% 8% 8% 10%	7,5% 5,3% 6,2% 5,3% 5,3% 6,2%
29.27	Composés à fonction nitrile: 1. Acrylonitrile monomère 2. autres	8% 8%	5,3% 5,3%
29.28	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	10%	6,2%
29.29	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine	10%	6,27
29.30	Composés à autres fonctions azotées	5%	3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	X Composés organo-minéraux et compo	sés hétérocycliqu	les
29.31	Thiocomposés organiques: 1. Tetidis 2. Mertiosol 3. Xanthates 4. Thiodiglycol 5. Thiocarbamates 6. Cystéine 7. Méthionine 8. autres	5% 5% 5% 5% 5% 5% 5%	3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8%
29.32	Composés organo-arséniés	8%	5,3%
29.33	Composés organo-mercuriques: 1. Acétate de phényl-mercure 2. Dimercaprol 3. autres	6% 6% 8%	4,4% 4,4% 5,3%
29.34	Autres composés organo-minéraux: 1. Plomb tétraéthyle 2. autres	10% 12%	10% 6,9%
29.35	Composés hétérocycliques, y compris les acides nucléiques: 1. Furfural 2. Pipérazine, isopropylphénazone, chlorobenoxamine, phénylbutazone 3. Dyadril 4. Prométhazine 5. Chloropromazine 6. Aminopyrine 7. autres	12% 14% 8% 8% 8% 8% 10%	6,9% 7,5% 5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 6,2%
29.36	Sulfamides: 1. Sulfacétamine-Na 2. autres	8% 10%	5,3% 6,2%
29.37	Sultones et sultames: 1. Sultones 2. Sultames: a) Diacétyldiphénolisatine b) autres	8% 12% 10%	5,3% 6,9% 6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	XI Provitamines, vitamines, horm naturelles ou reproduites par	ones et enzymes, synthèse	
29.38	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques: 1. Provitamines non mélangées, même en solution aqueuse 2. Vitamines non mélangées, même en solution aqueuse 3. Mélanges		5,3% 5,3% 5,3%
29.39	Hormones, naturelles ou reproduites par synthèse, ainsi que leurs dérivés utilisés principalement comme hormones: 1. Adrénaline 2. Insuline 3. A.C.T.H. (hormone adréno- corticotrophique) 4. Hormones de glandes endocrines: a) Gonadotrophine b) autres 5. Hormones cortico-surrénales:	14% 10% 10% 10% 12%	7,5% 6,2% 6,2% 6,2% 6,9%
	a) Cortisone, hydrocortisone et leurs acétates; déhydrocortisone b) autres: - Acétate de désoxycorti- costérone - autres	10% 12% 10%	6,2% 6,9% 6,2%
	 6. autres hormones: a) Progestérone, folliculine b) Testostérone c) autres hormones 	14% 14% 10%	7,5% 7,5% 6,2%
29.40	Enzymes: 1. Pancréatine, pepsine 2. autres	10% 12%	6,2% 6,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	XII Hétérosides et alcaloïdes vég reproduits par synthèse, leurs sel leurs esters et autres d	s, leurs éthers,	u
29.41	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés: 1. Esculine 2. Aloïne 3. Amygdaline 4. Arbutine, benzoate d'arbutine 5. Colocynthéine 6. Digitaline 7. Digitonine 8. Digitoxine 9. Ouabaîne 10. Phloridzine 11. Rutine 12. Salicine 13. Glucoside salicylaldéhyde 14. Sinigrine 15. autres glucosides	8% 8% 8% 8% 8% 14% 8% 14% 14% 10% 10%	5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 7,5% 5,3% 7,5% 6,2% 6,2%
29.42	Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés: 1. Alcaloïdes du groupe de l'opium: a) Morphine b) Héroïne c) Codéine d) autres 2. Alcaloïdes du quinquina: a) Quinine et sulfate de quinine b) autres 3. autres alcaloïdes: a) Caféine et ses sels b) Cocaïne et ses sels c) Emétine et ses sels e) Nicotine et ses sels	10% 10% 10% 10% expt. 10% 16% 16% 16% 10%	6,2% 6,2% 6,2% 6,2% expt. 6,2% 8% 8% 8% 6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	f) Théobromine et ses dérivés g) Théophylline et ses sels h) autres alcaloides:	16% 16%	8% 8%
	- Strychnine et ses sels - autres	16% 16%	8% 8%
	XIII Autres composés or	ganiques	
29.43	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du glucose et du lactose; éthers et esters du sucre et leurs sels, autres que les produits des nº 29.39, 29.41 et 29.42: l. Fructose 2. Dextrose 3. Invertose (sucre interverti) 4. autres	14% 14% 14% 16%	7,5% 7,5% 7,5% 8%
29.44	Antibiotiques	20%	8,9%
29.45	Autres composés organiques	8%	5,3%
	CHAPITRE 30 Produits phar	rmaceutiques	
30.01	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; autres substances animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs: 1. Extractum hepatis siccum, spissum, fluidum; extraits de bile de bovins, extraits de placenta, hypophyse en poudre, pituitrine, protamine 2. autres	25% 20%	10,2% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
30.02	Sérums d'animaux ou de personnes immunisés; vaccins microbiens, toxines, cultures de micro-organismes (y compris les ferments, mais à l'exclusion des levures) et autres produits similaires: 1. Sérums 2. Ferments 3. autres	10% 10% 10%	6,2% 6,2% 6,2%
30.03	Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire	15%	7,7%
30.04	Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, etc.) imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales ou chirurgicales, autres que les produits visés par la Note 3 du Chapitre: 1. Ouates 2. Gazes 3. Bandes 4. Sparadraps 5. autres	20% 20% 20% 20%	8,9% 8,9% 8,9% 8,9% 9,3%
30.05	Autres préparations et articles pharmaceutiques: 1. Catguts et autres ligatures stériles pour sutures chirurgicales 2. Hémostatiques résorbables stériles 3. Préparations opacifiantes pour examens radiographiques et réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient: a) contenant de l'iode ou des dérivés de l'iode b) autres	15% 18% 18% 20%	7,7% 8,5% 8,5% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	4. Ciments et autres produits d'obturation dentaire: a) en métaux précieux b) autres 5. Trousses et boîtes de pharmacie pour soins de première urgence CHAPITRE 31 Engr	10% 18% 10% rais	6,2% 8,5% 6,2%
31.01	Guano et autres engrais naturels d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux, mais non élaborés chimiquement	expt.	expt.
31.02	Engrais minéraux ou chimiques azotés: 1. Nitrate de sodium, naturel. 2. autres: a) Nitrate d'ammonium b) Cyanamide calcique c) Sulfonitrate d'ammonium d) Sulfate d'ammonium e) Nitrate de calcium f) Nitrate double de calcium et d'ammonium g) Urée d'une teneur en azote inférieure ou égale à 45% h) autres	16% 16% 8% 16% 10% 10%	8% 8% 5,3% 5,3% 8% 6,2% 6,2%
31.03	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés: 1. Scories Thomas: a) d'une teneur en P205 de 16% b) autres 2. autres: a) Superphosphates b) Hyperphosphates c) Phosphates bruts d) autres	8% 10% 16% 16% 20% 20%	5,3% 6,2% 8% 8% 8,9% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
31.04	Engrais minéraux ou chimiques potassiques: 1. Sels de potassium naturels bruts 2. autres	10% 16%	6,2% 8%
31.05	Autres engrais; produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes, pastilles et autres formes similaires, soit en emballages d'un poids brut maximum de 10 kg: 1. Engrais mélangés 2. Engrais composés 3. autres	15% 15% 15%	7,7% 7,7% 7,7%

CHAPITRE 32. - Extraits tannants et tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; matières colorantes, couleurs, peintures, vernis et teintures; mastics; encres

32.01	Extraits tannants d'origine végétale: 1. de châtaignier 2. de chêne 3. d'écorces de conifères 4. d'écorces de mimosa 5. autres	18% 20% 20% 8% 8%	8,5% 8,9% 8,9% 5,3% 5,3%
32.02	Tanins (acides tanniques), y compris le tanin de noix de galle à l'eau, et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés	16%	8%
32.03	Produits tannants synthétiques, même mélangés de produits tannants naturels; confits artificiels pour tannerie (confits enzymatiques, pancréatiques, bactériens, etc.): 1. Produits tannants synthétiques 2. Confits artificiels pour tannerie 3. autres	12% 12% 12%	6,9% 6,9% 6,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
32.04	Matières colorantes d'origine végétale (y compris les extraits de bois de teinture et d'autres espèces tinctoriales végétales, mais à l'exclusion de l'indigo) et matières colorantes d'origine animale: 1. Matières colorantes d'origine animale 2. Matières colorantes d'origine	10%	6,2%
	végétale	10%	6,2%
32.05	Matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores"; produits des types dits "agents de blanchiment optique" fixables sur fibre; indigo naturel:		
1	1. Indigo naturel	6% 8%	4,4% 5,3%
	 Luminophores Matières colorantes organiques 		6,9%
	synthétiques 4. autres	12% 12%	6,9%
32.06	Laques colorantes: 1. à base de matières colorantes d'origine animale ou végétale 2. à base de matières colorantes organiques synthétiques	8% 8%	5,3% 5,3%
32.07	Autres matières colorantes; produits inorganiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores": 1. Noirs d'origine minérale,		
	carbon black: a) bruts	10%	6,2%
	b) broyés 2. Terres colorantes	12% 10%	6,9% 6,2%
	3. Pigments à base d'oxydes de	10%	6,2%
	fer et d'hydroxydes de fer 4. Pigments à base de sulfure de	8%	5,3%
	zinc, lithopone, etc. 5. Pigments à base de bioxyde de	8%	5,3%
	titane		1

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	6. Pigments à base de mélanges de cadmium et de cobalt 7. Pigments à base de ferrocyanures	8%	5,3%
	et de ferricyanures 8. Pigments à base de chromate	8%	5,3%
	(vert de zinc, etc.) 9. Pigments à base de carbonate de	8%	5,3%
	plomb 10. Ultramarine 11. Outremer	8% 8% 8%	5,3% 5,3% 5,3%
	12. Produits inorganiques du genre de ceux utilisés comme luminophores 13. Dispersions concentrées de	8%	5,3%
	pigments dans la nitrocellulose	8%	5,3%
,,	a) contenant en poids 1% ou plus sans dépasser 10% de plomb b) autre 15. Couleurs au bronze 16. autres	10% 10% 12% 12%	6,2% 6,2% 6,9% 6,9%
32.08	Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, lustres liquides et préparations similaires, pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; engobes; fritte de verre et autres verres sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons: 1. Pigments, opacifiants et couleurs préparés: a) à base de cobalt b) autres 2. Compositions vitrifiables 3. autres	14% 14% 12% 14%	7,5% 7,5% 6,9% 7,5%
32.09	Vernis; peintures à l'eau, pigments à l'eau préparés du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs; autres peintures; pigments broyés à l'huile, à l'essence, dans un vernis ou dans d'autres milieux,		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	du genre de ceux servant à la fabri- cation de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures présentées dans des formes ou emballages de vente au détail: l. Pigments à l'eau et vernis l. Peintures et émails l. Pigments préparés dans des solvants l. Feuilles pour le marquage au fer le Teintures présentées dans des formes ou emballages de vente au détail le autres	8% 8% 8% 8% 10%	5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 6,2%
32.10	Couleurs pour la peinture artis- tique, l'enseignement, la peinture des enseignes, couleurs pour modifier les nuances, ou pour l'amusement, en tubes, pots, flacons, godets et présentations similaires, même en pastilles; ces couleurs en assortiment comportant ou non des pinceaux, estompes, godets ou autres accessoires	16%	7,8%
32.11	Siccatifs préparés	14%	7,5%
32.12	Mastics et enduits, y compris les mastics et ciments de résine	8%	5 , 3%
32.13	Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres: 1. Encres d'imprimerie:	12% 14% 18% 18% 20%	6,9% 7,5% 8,5% 8,5% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 33 Huiles essentielles et me de parfumerie ou de toilette et	résinoïdes; prod t cosmétiques	uits
33.01	Huiles essentielles (déterpénées ou non), liquides ou concrètes, et résinoïdes: 1. Huiles essentielles végétales 2. Produits et concentrés odori-	15%	15%
	férants synthétiques utilisés en parfumerie 3. Produits odoriférants synthétiques utilisés dans l'industrie de l'alimentation et dans l'industrie	18%	8,5%
	des boissons 4. autres	10% 15%	10% 15%
33.02	Sous-produits terpéniques de la déterpénation des huiles essentielles	10%	6,2%
33.03	Solutions concentrées d'huiles dans les graisses, dans les huiles fixes, dans les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération	15%	7,7%
33.04	Mélanges entre elles de deux ou plusieurs substances odoriférantes, naturelles ou artificielles, et mélanges à base d'une ou plusieurs de ces substances (y compris les simples solutions dans un alcool), constituant des matières de base pour la parfumerie, l'alimentation ou d'autres industries:		
	1. pour l'industrie de l'alimen- tation et l'industrie des boissons 2. pour la parfumerie, les cosmé-	10%	6,2%
	tiques, etc. 3. autres	15% 15%	7,7% 7,7%
33.05	Eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essen- tielles, même médicinales	15%	7,7%

Produits de parfumerie ou de toilette préparés et cosmétiques préparés: 1. Produits de parfumerie et autres préparations odoriférantes: a) Parfums b) Eaux de toilette aromatiques c) autres 2. Préparations pour les soins de la peau: a) Crèmes et autres produits de beauté b) Poudres pour bébés c) autres 3. Rouges à lèvres 4. autres produits pour le maquillage 5. Vernis à ongles, crèmes à ongles, brillants à ongles, dissolvants pour enlever le vernis et autres produits similaires pour le traitement des cheveux: a) Shampooings b) Lotions, huiles et crèmes c) Préparations pour l'ondulation, la teinture et la décoloration des cheveux, laques et autres préparations pour le traitement des cheveux, laques et autres préparations pour le traitement des cheveux, laques et autres préparations pour le traitement des cheveux, laques et autres préparations pour le traitement des cheveux, laques et autres préparations pour le traitement des cheveux, laques et autres préparations pour le traitement des cheveux, laques et autres préparations pour le traitement des cheveux, laques et autres préparations pour le traitement des cheveux 9. Crèmes pour cils, cravons pour	Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
sourcils et préparations similaires pour cils et sourcils 11. Désodorisants 12. autres 11. Oésodorisants 12. autres 11. Oésodorisants 12. autres	33.06	toilette préparés et cosmétiques préparés: 1. Produits de parfumerie et autres préparations odoriférantes: a) Parfums b) Eaux de toilette aromatiques c) autres 2. Préparations pour les soins de la peau: a) Crèmes et autres produits de beauté b) Poudres pour bébés c) autres 3. Rouges à lèvres 4. autres produits pour le maquillage 5. Vernis à ongles, crèmes à ongles, brillants à ongles, dissolvants pour enlever le vernis et autres produits similaires pour le traitement des ongles 6. Poudres et pâtes dentifrices 7. Produits pour rincer la bouche 8. Préparations pour le traitement des cheveux: a) Shampooings b) Lotions, huiles et crèmes c) Préparations pour l'ondulation, la teinture et la décoloration des cheveux, laques et autres préparations pour le traitement des cheveux 9. Crèmes à raser 10. Crèmes pour cils, crayons pour sourcils et préparations similaires pour cils et sourcils 11. Désodorisants	25% 30% 25% 25% 25% 30% 30% 40% 40% 40% 40% 40%	9,8% 10,4% 9,8% 7,7% 9,8% 10,4% 10,4% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession		
CHAPITRE 34 Savons, produits organiques tensio-actifs, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler et cires pour l'art dentaire					
34.01	Savons, y compris les sa ons médicinaux	30%	10,4%		
34.02	Produits organiques tensio-actifs; préparations tensio-actives et préparations pour lessives, contenant ou non du savon: 1. Produits organiques tensio-actifs	30%	10,4%		
	 2. Préparations pour lessives: a) pour les industries textiles, du papier et des cuirs b) autres 3. autres 	10% 20% 20%	6,2% 8,9% 8,9%		
34.03	Préparations lubrifiantes et préparations du genre de celles utilisées pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage et le graissage du cuir ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant en poids 70% ou plus d'huile de pétrole ou de minéraux bitumineux	8%	5,3%		
34.04	Cires artificielles, y compris celles solubles dans l'eau; cires préparées non émulsionnées et sans solvant:				
	l. Cires artificielles	15%	7,7%		
	2. Cires préparées:a) Fartsb) autres	20% 25%	8,9% 9,8%		
34.05	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires, à				

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	l'exclusion des cires préparées du n ^o 34.04:		
	1. Cirages et crèmes pour chaussures 2. Pâtes pour meubles et brillants	30%	10,4%
	2. Pâtes pour meubles et brillants pour véhicules à moteur 3. Encaustiques pour parquets et produits pour l'entretien des	18%	8,5%
	parquets 4. Poudres à récurer 5. autres	25% 25% 30%	9,8% 9,8% 10,4%
34.06	Bougies, chandelles, cierges, rats de cave, veilleuses et articles similaires	30%	10,4%
34.07	Pâtes à modeler, y compris celles présentées en assortiment ou pour l'amusement des enfants; compositions du genre de celles dites "cires pour l'art dentaire", présentées en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires: 1. Pâtes à modeler, y compris celles présentées en assortiment ou		
	pour l'amusement des enfants 2. Compositions du genre de celles dites "cires pour l'art dentaire", sous toutes formes et dans tous	20%	8,9%
	emballages	30%	10,4%
	CHAPITRE 35 Matières albumino	oides et colles	
35.01	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de		
	caséine: 1. Caséines 2. Colles de caséine	15% 20%	7,7% 8,9%
	3. autres: a) Caséinates	25%	9,8%
	b) autres dérivés des caséines	30%	10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
35.02	Albumines, albuminates et autres dérivés des albumines: 1. Albumines: a) Albumines impropres à la consommation humaine b) autres: - fraîches ou conservées, autres que séchées - séchées - autres 2. Albuminates et autres dérivés des albumines	15% 15% 15% 20% 15%	7,7% 7,7% 7,7% 8,9% 7,7%
35.03	Gélatines (y compris celles présentées en feuilles découpées de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; colles d'os, de peaux, de nerfs, de tendons et similaires et colles de poisson; ichtyocolle solide: 1. Colles d'os et de peaux 2. Gélatines	10% 15% 15%	6,2% 15% 7,7%
35.04	3. autres Peptones et autres matières protéiques et leurs dérivés; poudre de peau, traitée ou non au chrome: 1. Peptones à usage médical 2. autres	10% 15%	6,2% 7,7%
35.05	Dextrine et colles de dextrine; amidons et fécules solubles ou torréfiés; colles d'amidon ou de fécule: 1. Dextrine et colles de dextrine 2. Colles d'amidon ou de fécule 3. autres	15% 15% 20%	7,7% 7,7% 8,9%
35.06	Colles préparées non dénommées ni comprises ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles, conditionnés pour la vente au détail comme colles en emballages d'un poids net inférieur ou égal à l kg	15%	7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
СН	APITRE 36 Poudres et explosifs; ar allumettes; alliages pyrop matières inflammable	horiques;	hnie;
36.01	Poudres à tirer: 1. Poudres sans fumée 2. autres	5% 10%	3,8% 6,2%
36.02	Explosifs préparés: 1. Explosifs à base de nitrate d'ammonium 2. Explosifs à base de chlorate et perchlorate 3. Explosifs à base de nitroglycérine 4. autres	15% 15% 15% 15%	7,7% 7,7% 7,7% 7,7%
36.03	Mèches; cordeaux détonants	30%	10,4%
36.04	Amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs: 1. Allumeurs:	35% 35% 30% 30% 20% 10%	11% 11% 10,4% 10,4% 8,9% 6,2%
36.05	Articles de pyrotechnie (artifices, pétards, amorces paraffinées, fusées paragrêles et similaires)	5%	3,8%
36.06	Allumettes	40%	11,4%
36.07	Ferro-cérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes: 1. Pierres (ferro-cérium) pour briquets 2. autres	105 158	6,2% 7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
36.08	Articles en matières inflammables: 1. Combustibles solides ou pâteux à base d'alcool et produits		
	similaires 2. Métaldéhyde et autres produits combustibles similaires, présentés en tablettes, bâtons, bâtonnets et	15%	7,7%
	formes similaires 3. Combustibles liquides utilisés dans les briquets et les allumeurs,	15%	7,7%
	en contenants ne dépassant pas 300 cm ³ 4. autres	15% 15%	7,7% 7,7%
Сн	APITRE 37 Produits photographiques	et cinématographi	ques
37.01	Plaques photographiques et films plans, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou le tissu: 1. Plaques:		
	1. Plaques: a) Plaques spéciales b) autres 2. Films plans	15% 12% 10%	7,7% 6,9% 6,2%
37.02	Pellicules sensibilisées, non impressionnées, perforées ou non, en rouleaux ou en bandes	 15%	7,7%
37.03	Papiers, cartes et tissus sensibilisés, non impressionnés ou impressionnés, mais non développés: 1. Papiers photographiques, en		
	noir et blanc 2. Papiers photographiques, en	8%	5,3%
	couleurs 3. autres	10%	6,2% 5,3%
37.04	Plaques, pellicules et films impressionnés, non développés, négatifs ou positifs:		
	l. Films cinématographiques: a) Négatifs b) Positifs	5% 8%	3,8% 5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	2. autres	10%	6,2%
37.05	Plaques, pellicules non perforées, et pellicules perforées (autres que les films cinématographiques), impressionnées et développées, négatives ou positives: 1. Microfilms 2. Plaques et feuilles 3. autres	5% 5% 8%	3,8% 3,8% 5,3%
37.06	Films cinématographiques, impressionnés et développés, ne comportant que l'enregistrement du son, négatifs ou positifs	8%	5,3%
37.07	Autres films cinématographiques impressionnés et développés, muets ou comportant à la fois l'enregistrement de l'image et du son, négatifs ou positifs: 1. Négatifs 2. Positifs	expt. 5%	expt. 3,8%
37.08	Produits chimiques pour usages photographiques, y compris les produits pour la production de la lumière-éclair CHAPITRE 38 Produits divers des inc	15%	7,7%
00.00		dustries chimique.	
38.01	Graphite artificiel et graphite colloïdal autre qu'en suspension dans l'huile: 1. Graphite artificiel 2. Graphite colloïdal	15% 10%	7,7% 6,2%
38.02	Noirs d'origine animale (noir d'os, noir d'ivoire, etc.), y compris le noir animal épuisé	10%	6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
38.03	Charbons activés (décolorants, dépolarisants ou absorbants); silices fossiles activées, argiles activées, bauxite activée et autres matières minérales naturelles activées:		
	1. Charbons activés 2. Argiles activées 3. autres	15% 10% 8%	7,7% 6,2% 5,3%
38.04	Eaux ammoniacales et crude ammoniac provenant de l'épuration du gaz d'éclairage: l. Crude ammoniac 2. Eaux ammoniacales	15% 20%	7,7% 8,9%
38.05	Tall oil (résine liquide)	8%	5,3%
38.06	Lignosulfites	5%	3,8%
38.07	Essence de térébenthine; essence de bois de pin ou essence de pin, essence de papeterie au sulfate et autres solvants terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite; huile de pin: 1. Essence de térébenthine 2. Dipentène 3. Huile de pin 4. autres	5% 5% 5% 6%	3,8% 3,8% 3,8% 4,4%
38.08	Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés autres que les gommes esters du n ^o 39.05; essences de résine et huiles de résine: 1. Colophanes	5%	3,8%
	2. Essences de résine et huiles de résine 3. Dérivés des colophanes et des acides résiniques:	5%	3,8%
	a) Résinates alcalins (résines de savon)	8%	5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	b) autres 4. autres	8% 8%	5,3% 5,3%
38.09	Goudrons de bois, huiles de goudrons de bois (autres que les solvants et diluants composites du nº 38.5); créosote de bois; méthylène et huile d'acétone:		
	 Méthylène Goudrons de bois d'arbres à 	3%	2,5%
	feuilles caduques	3%	2,5%
	3. Goudrons de bois de conifères 4. autres	3% 5%	2,5% 3,8%
38.10	Poix végétales de toutes sortes; poix de brasserie et compositions similaires à base de colophanes ou de poix végétales; liants pour noyaux de fonderie, à base de produits résineux naturels: 1. Poix végétales de toutes sortes, non traitées 2. Poix de brasserie 3. autres	5% 3% 5%	3,8% 2,5% 3,8%
38.11	Désinfectants, insecticides, fongicides, herbicides, antirongeurs, antiparasitaires et similaires présentés à l'état de préparations ou dans des formes ou emballages de vente au détail ou présentés sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papiers tue-mouches	10%	6,2%
38.12	Parements préparés, apprêts préparés et préparations pour le mordançage, du genre de ceux utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou des industries		
	similaires: 1. Préparations pour le traitement des textiles	5%	3,85

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	2. Préparations pour le traitement du cuir et de la laine 3. autres	5% 8%	3,8% 5,3%
38.13	Compositions pour le décapage des métaux; flux à souder et autres compositions auxiliaires pour le soudage des métaux; pâtes et poudres à souder composées de métal d'apport et d'autres produits; compositions pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes et baguettes de soudage: 1. Compositions pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder composées de métal d'apport et d'autres produits 2. autres	15% 5%	7,7% 3,8%
38.14	Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés similaires pour huiles minérales	8%	5,3%
38.15	Compositions dites "accélérateurs de vulcanisation"	14%	14%
38.16	Milieux de culture préparés pour le développement des micro-organismes	expt.	expt.
38.17	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices	5%	3,8%
38.18	Solvants et diluants composites pour vernis ou produits similaires	10%	10%
38.19	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	ni compris ailleurs; produits résiduaires des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs: 1. Produits et préparations, autres que ceux de la subdivision 2 ci-dessous:		
	a) pour la galvanisation et le phosphatage b) Préparations anti-buée	8%	5,3%
:	pour lunettes, vitres de fenêtres, etc.	8%	5,3%
	c) Huiles de fusel et huile de Dippel d) Acide naphténique et ses sels, non solubles dans	5%	3,8%
	l'eau, esters de l'acide naphténique e) Acide sulfonaphténique et ses sels, non solubles	5%	3,8%
	dans l'eau, esters de l'acide sulfonaphténique f) Sulfonates de pétrole, non solubles dans l'eau, acides sulfoniques de	5%	3,8%
	l'huile de schistes, thiophènes et leurs sels g) Alkylidènes en mélanges	5% 5%	3,8% 3,8%
	h) Alkylbenzènes et alkynaph- talènes, en mélanges i) Echangeurs d'ions: - à base de charbons	5%	3,8%
	sulfonés ou de produits minéraux naturels - autres	10% 5%	6,2% 3,8%
	k) Catalyseurs: - pour le raffinage du pétrole - autres 1) Produits à parfaire le	5% 8%	3,8% 5,3%
	1) Produits à parfaire le vide dans les tubes électriques de toutes sortes	5%	3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	m) Mélanges non agglomérés de carbures métalliques n) Oxyde de fer alcalinisé	5%	3,8%
	pour la purification des gaz o) Pâtes composites pour électrodes, à base de	5%	3,8%
	produits contenant du carbone p) Préparations composites pour accumulateurs, à	8%	5 , 3%
	base d'oxyde de cadmium ou d'hydroxyde de nickel q) Graphite artificiel (autre que celui rangé sous le nº 38.01) rentrant dans les compositions métal- lographitiques ou dans d'autres compositions,	5%	3,8%
	sous forme de plaques, barres, etc. r) autres 2. Ciments ou mortiers réfractaires	5% 6% 3%	3,8% 4,4% 2,5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

SECTION VII. - Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières; caoutchouc naturel ou synthétique, factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc

CHAPITRE 39. - Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières

39.01	Produits de condensation, de polycondensation et de poly-addition, modifiés ou non, linéaires ou non (phénoplastes, aminoplastes, alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters non saturés, silicones, etc.): 1. Phénoplastes: a) Pâtes à mouler b) Résines pour vernis c) Adhésifs synthétiques d) autres 2. Aminoplastes:	8% 5% 8% 10%	8% 3,8% 5,3% 6,2%
	a) Pâtes à mouler b) Résines pour vernis c) Adhésifs synthétiques d) Apprêts pour les textiles e) autres 3. Polyesters 4. Polyamides 5. Silicones 6. Résines époxydes 7. autres	5% 8% 5% 10% 10% 10% 12%	3,8% 5,3% 5,8% 6,2% 6,2% 6,2% 6,9%
39.02	Produits de polymérisation et copolymérisation (polyéthylène, polytétrahaloéthylènes, polyisobutylène, polystyrène, chlorure de polyvinyle, acétate de polyvinyle et vinyle, chloracétate de polyvinyle et		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	autres dérivés polyvinyliques, dérivés polyacryliques et poly- méthacryliques, résines de coumarone-indène, etc.): 1. Chlorure de polyvinyle: a) Liquide b) Poudre et granulés c) autre 2. Acétate de polyvinyle 3. Polyéthylène 4. Polypropylène 5. Polyisobutylène 6. Polystyrène 7. Résines 8. autres	5% 8% 10% 5% 10% 10% 10% 10%	3,8% 8% 6,2% 3,8% 6,2% 6,2% 10% 6,2% 6,9%
39.03	Cellulose régénérée; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés ou non (celloïdine et collodions, celluloïd, etc.); fibre vulcanisée: 1. Fibre vulcanisée	8%	5,3%
	2. autres: a) Cellulose régénérée b) Nitrocellulose c) Acétate de cellulose d) Celluloïd e) Carboxyméthycellulose f) Cellophane g) Films destinés à servir de support, bruts h) autres	8% 8% 8% 8% 8% 8% 10%	5,3% 5,3% 8% 5,3% 5,3% 8%
39.04	Matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc.): 1. Caséine 2. Gélatine 3. autres	5% 8% 8%	3,8% 5,3% 5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
39.05	Résines naturelles modifiées par fusion (gommes fondues); résines artificielles obtenues par estérification de résines naturelles ou d'acides résiniques (gommes esters); dérivés chimiques du caoutchouc naturel (caoutchouc chloré, chlorhydraté, cyclisé, oxydé, etc.): 1. Résines naturelles modifiées par fusion	8%	5,3%
	2. Résines artificielles 3. Dérivés chimiques du caoutchouc naturel:	10%	6,2%
	a) Caout c houc chloré b) autres	14% 16%	7,5% 8%
39.06	Autres hauts polymères, résines artificielles et matières plastiques artificielles, y compris l'acide alginique, ses sels et ses esters; linoxyne: 1. Acide alginique, ses sels et ses esters 2. Linoxyne	5% 5% 5%	3,8% 3,8% 3,8%
39.07	3. autres Ouvrages en matières des n ^o 39.01	>%	3,00
	à 39.06 inclus: 1. Cordes pour raquettes 2. Panneaux de basket-ball en	14%	7,5%
	plexiglas 3. Tamis	14% 14%	7,5% 7,5%
	4. Rideaux, papiers de tenture et produits similaires 5. Réservoirs, barils, boîtes et	20%	8,9%
	récipients similaires destinés au transport de marchandises 6. Accessoires culinaires	10% 20%	6,2% 8,9%
	7. Articles sanitaires et de toilette 8. Objets de parure	16% 25%	8% 9,8%
	9. Appareillages et accessoires d'éclairage	25%	9,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	10. Vêtements 11. autres	40% 40%	11,4%
	CHAPITRE 40 Caoutchouc naturel ou pour caoutchouc et ouvrages e	n caoutchouc	ice
	I Caoutchouc bru	t	
40.01	Latex de caoutchouc naturel, même additionné de latex de caoutchouc synthétique; latex de caoutchouc naturel prévulcanisé: caoutchouc		

	synthétique; latex de caoutchouc naturel prévulcanisé; caoutchouc naturel, balata, gutta-percha et gommes naturelles analogues: 1. Caoutchouc naturel 2. Balata 3. Gutta-percha 4. Latex liquide 5. autres	8% 8% 8% 8% 8%	5,3% 5,3% 5,3% 5,3% 5,3%
40.02	Latex de caoutchouc synthétique; latex de caoutchouc synthétique prévulcanisé; caoutchouc synthé- tique; factice pour caoutchouc dérivé des huiles:		
	Caoutchouc synthétique Latex synthétique Factice pour caoutchouc dérivé	5% 5%	3,8% 3,8%
	des huiles 4. autres	3% 5%	2,5% 3,8%
40.03	Caoutchouc régénéré	15%	7,7%
40.04	Déchets et rognures de caoutchouc non durci; débris d'ouvrages en caoutchouc non durci exclusivement utilisables pour la récupération du caoutchouc; caoutchouc en poudre obtenu à partir de déchets ou de débris de caoutchouc non durci:		
	1. Ouvrages usagés en caoutchouc 2. Débris de caoutchouc et	5%	3,8%
	caoutchouc en poudre 3. autres	3% 5%	2,5% 3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	II Caoutehoue non vule	anisé	
40.05	Plaques, feuilles et bandes de caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé, autres que les feuilles fumées et les feuilles de crêpe des n° 40.01 et 40.02; granulés en caoutchouc naturel ou synthétique, sous forme de mélanges prêts à la vulcanisation; mélanges, dits "mélanges-maîtres", constitués par du caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé, additionné, avant ou après coagulation, de noir de carbone (avec ou sans huiles minérales) ou d'anhydride silicique (avec ou sans huiles minérales), sous toutes formes	5%	3,8%
40.06	Caoutchouc (ou latex de caoutchouc) naturel ou synthétique, non vulca- nisé, présenté sous d'autres formes ou états (solutions et dispersions, tubes, baguettes, profilés, etc.); articles en caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé (fils textiles recouverts ou imprégnés; disques, rondelles, etc.): 1. Caoutchouc naturel granulé, compositions brutes pour la protection du caoutchouc, autres compositions brutes de caoutchouc naturel ou synthétique et autres produits semi-manufacturés destinés à être ultérieurement traités 2. Matériaux pour enduits 3. Adhésifs 4. autres	8% 8% 5% 5%	5,3% 5,8% 5,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	III Ouvrages en caoutchouc vulcani	sé mais non durci	
40.07	Fils et cordes de caoutchouc vulca- nisé, même recouverts de textiles; fils textiles imprégnés ou recouverts de caoutchouc vulcanisé: 1. Fils en caoutchouc vulcanisé,		
	non recouverts 2. Fils en caoutchouc vulcanisé	10%	6,2%
	recouverts de textiles 3. Fils textiles enduits ou	12%	6,9%
	recouverts de caoutchouc vulcanisé 4. Cordes	16% 16%	8% 8%
40.08	Plaques, feuilles, bandes et profilés (y compris les profilés de section circulaire), en caoutchouc vulcanisé, non durci: 1. Plaques, feuilles et bandes:	12%	6,9%
	b) Plaques pour semelles de chaussures c) autres 2. Profilés	12% 14% 16%	6,9% 7,5% 8%
40.09	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci: 1. Tubes: a) combinés avec des matières textiles ou des fils métalliques: - sans garniture		
	métallique - avec garniture	16%	8%
	métallique b) autres 2. Tuyaux	18% 18% 10%	8,5% 8,5% 6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
40.10	Courroies transporteuses ou de transmission en caoutchouc vulcanisé: 1. Courroies transporteuses 2. Courroies de transmission 3. autres	16% 16% 18%	8% 8% 8,5%
40.11	Bandages, pneumatiques, bandes de roulement amovibles pour pneumatiques, chambres à air et "flaps", en caoutchouc vulcanisé, non durci, pour roues de tous genres: 1. Pneumatiques:		
	a) pour voitures de tourisme b) pour camions et autobus c) pour tracteurs d) pour aérodynes e) pour motocycles f) pour vélocipèdes g) autres	25% 10% 10% 10% 25% 25% 10%	9,8% 6,2% 6,2% 6,2% 9,8% 9,8%
	2. Chambres à air: a) pour voitures de tourisme b) pour camions et autobus c) pour tracteurs d) pour aérodynes e) pour motocycles f) pour vélocipèdes g) autres 3. Bandages pleins 4. Bandages semi-pneumatiques 5. autres	25% 10% 10% 10% 25% 25% 10% 20% 15%	9,8% 8,2% 9,2% 9,8% 9,8% 9,9,9% 7,7%
40.12	Articles d'hygiène et de pharmacie (y compris les tétines) en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci: 1. Articles pour enfants 2. autres	16% 18%	8% 18%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
40.13	Vêtements, gants et accessoires du vêtement en caoutchouc vulcanisé, non durci, pour tous usages: 1. Gants 2. Articles d'habillement et leurs parties 3. autres	16% 16% 18%	8% 8% 8 , 5%
40.1 ⁴	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci: 1. Bouchons en caoutchouc 2. Articles de fantaisie en caoutchouc 3. Matelas pneumatiques 4. Ouvrages à usage technique 5. Gommes à effacer 6. Couvre-parquets 7. autres V Caoutchouc durci (ébonite); ouvrages V Caoutchouc durci (ébonite);	14% 18% 10% 10% 10% 25% 25%	7,5% 8,5% 6,2% 6,2% 6,2% 9,8% 9,8%
40.15	Caoutchouc durci (ébonite) en masses, en plaques, en feuilles ou bandes, en bâtons, en profilés ou en tubes; déchets, poudres et débris: 1. en masses ou en blocs, en plaques, en feuilles, en bandes, en bâtons, en profilés ou en tubes 2. Débris, poudres et déchets de caoutchouc durci	8% 5%	5,3% 3,8%
40.16	Ouvrages en caoutchouc durci (ébonite)	20%	8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession		
SECTION VIII Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie et de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux CHAPITRE 41 Peaux et cuirs					
	I CHAITINE 41. I Caux Co	Lazis	ı		
41.01	Peaux brutes (fraîches, salées, séchées, chaulées, picklées), y compris les peaux d'ovins lainées: 1. Peaux de bovins et d'équidés autres que les peaux de veaux 2. Peaux de veaux 3. Peaux de moutons et d'agneaux	10% 10%	10% 6,2%		
	lainées	10%	6,2%		
	4. Peaux de moutons et d'agneaux non lainées	10%	6,2%		
	5. Peaux de chèvres et de chevreaux	10%	6,2%		
	6. autres: a) de porcs b) d'élans c) de crocodiles d) Peaux d'autres reptiles e) autres	12% 5% expt. expt. 5%	6,9% 3,8% expt. expt. 3,8%		
41.02	Cuirs et peaux de bovins (y compris les buffles) et peaux d'équidés, préparés, autres que ceux des nº 41.06 à 41.08 inclus: 1. Peaux de veaux: a) partiellement tannées, n'ayant pas reçu un fini permettant leur emploi à la fabrication d'articles b) autres 2. autres: a) Peaux de bovins: - partiellement tannées,	10% 13%	6,2% 7,2%		
	n'ayant pas reçu un fini permettant leur emploi à la fabrication d'articles - autres b) autres	10% 10% 16%	6,2% 6,2% 8%		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
41.03	Peaux d'ovins, préparées, autres que celles des nº 41.06 à 41.08 inclus: 1. Peaux de moutons: a) partiellement tannées, n'ayant pas reçu un fini permettant leur emploi à la fabrication d'articles b) autres 2. Peaux d'agneaux: a) partiellement tannées,	10% 12%	6,2% 6,9%
	n'ayant pas reçu un fini permettant leur emploi à la fabrication d'articles b) autres	10% 12%	6,2% 6,9%
41.04	Peaux de caprins, préparées, autres que celles des nº 41.06 à 41.08 inclus: 1. Peaux de chèvres: a) partiellement tannées, n'ayant pas reçu un fini		
	permettant leur emploi à la fabrication d'articles b) autres 2. Peaux de chevreaux: a) partiellement tannées, n'ayant pas reçu un fini permettant leur emploi à la fabrication d'articles	6% 8% 6%	4,4% 5,3% 4,4%
1.3. 05	b) autres	8%	5,3%
41.05	Peaux préparées d'autres animaux, à l'exclusion de celles des nº 41.06 à 41.08 inclus: 1. de crocodiles 2. d'autres reptiles 3. de porcs 4. autres	5% 3% 5% 3%	3,8% 2,5% 3,8% 2,5%
41.06	Cuirs et peaux chamoisés: 1. de veaux 2. d'ovins et d'agneaux 3. de chèvres et de chevreaux 4. d'élans 5. autres	12% 12% 12% 12% 12%	6,9% 6,9% 6,9% 6,9% 6,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
41.07	Cuirs et peaux parcheminés: 1. de veaux 2. d'ovins et d'agneaux 3. de chèvres et de chevreaux 4. d'élans 5. autres	10% 10% 10% 10% 10%	6,2% 6,2% 6,2% 6,2% 6,2%
41.08	Cuirs et peaux vernis ou métallisés: 1. de veaux 2. d'ovins et de caprins 3. d'équidés 4. autres	12% 12% 12% 12%	6,9% 6,9% 6,9% 6,9%
41.09	Rognures et autres déchets de cuir naturel, artificiel ou reconstitué et de peaux, tannés ou parcheminés, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir: 1. Déchets de peaux apprêtées 2. autres	5% 8%	3,8% 5,3%
41.10	Cuirs artificiels ou reconstitués, contenant du cuir non défibré ou des fibres de cuir, en plaques ou en feuilles, même enroulées	15%	15%
CHAPITRI	E 42 Ouvrages en cuir; articles de b articles de voyage, sacs à main et cont ouvrages en boyaux	ourrellerie et d enants similaire	e sellerie; s;
42.01	Articles de sellerie et de bourrel-		

42.01	Articles de sellerie et de bourrel- lerie pour tous animaux (selles, harnais, colliers, traits, genouillères, etc.) en toutes matières	40%	11,4%
42.02	Articles de voyage (malles, valises, boîtes à chapeaux, sacs de voyage, sacs à dos, etc.), sacs à provisions, sacs à main, cartables, serviettes,		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	portefeuilles, porte-monnaie, trousses de toilette, trousses à outils, blagues à tabac, gaines, étuis, boîtes (pour armes, instruments de musique, jumelles, bijoux, flacons, cols, chaussures, brosses, etc.) et contenants similaires, en cuir		
	naturel, artificiel ou reconstitué, en fibre vulcanisée, en feuilles de matières plastiques artificielles, en carton ou en tissus:		
	1. en cuir naturel 2. en cuir artificiel ou	40%	11,4%
	reconstitué 3. en feuilles de matières	45%	11,8%
	plastiques artificielles 4. en fibre vulcanisée, carton ou tissus	50% 40%	12,1%
	5. en autres matières	50%	11,4% 12,1%
42.03	Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel, artificiel ou reconstitué: 1. en cuir naturel	60%	12,6%
	2. en cuir artificiel ou reconstitué	60%	12,6%
42.04	Articles en cuir naturel, arti- ficiel ou reconstitué, à usages techniques: 1. Courroies de transmission, de		
	transport et de levage 2. autres	20% 25%	8,9% 9,8%
42.05	Autres ouvrages en cuir naturel, artificiel ou reconstitué: 1. Articles de fantaisie	70%	13%
42.06	Ouvrages en boyaux, baudruches, vessies ou tendons: 1. Fil en boyaux:	80%	13,3%
	a) Catgut non conditionné pour usage chirurgical	10%	6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	b) pour articles de sport c) autres 2. autres	20% 10% 15%	8,9% 6,2% 7,7%
СН	APITRE 43 Pelleteries et fourrures;	pelleteries fact	cices
43.01	Pelleteries brutes: 1. de lièvre 2. de renard 3. de putois 4. d'agneau (astrakan, persianer, de Mongolie) 5. de loutre 6. de bison 7. autres: a) fines b) communes	10% 10% 10% 5% 5% 5% 5% 3%	6,2% 6,2% 6,2% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 2,5%
43.02	Pelleteries, tannées ou apprêtées, même assemblées en nappes, sacs, carrés, croix ou présentations similaires; déchets et chutes, non cousus: 1. de lièvre 2. de renard 3. de putois 4. d'agneau (astrakan, persianer, de Mongolie, etc.) 5. de loutre 6. de bison	12% 12% 12% 12% 5% 5%	6,9% 6,9% 6,9% 6,9% 3,8% 3,8%
	7. autres: a) fines b) communes	10% 8%	6,2% 5,3%
43.03	Pelleteries ouvrées ou confectionnées (fourrures): 1. Vêtements: a) en fourrures fines b) en fourrures communes 2. Vêtements de travail à usage technique: a) en fourrures fines b) en fourrures communes	70% 70% 40% 40%	13% 13% 11,4% 11,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	3. Articles de fantaisie: a) en fourrures fines b) en fourrures communes	70% 70%	13% 13%
	4. autres: a) en fourrures fines b) en fourrures communes	70% 70%	13% 13%
43.04	Pelleteries factices, confectionnées ou non:		
	1. non confectionnées 2. confectionnées:	60%	12,6%
	a) Vêtements b) Ouvrages et vêtements à	100%	13,8%
	usage technique c) Articles de fantaisie d) autres	100%	11,4% 13,8% 13,8%
	!		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
e ⁻	TION IX Bois, charbon de bois et out t ouvrages en liège; ouvrages de spart CHAPITRE 44 Bois, charbon de bois et	terie et de vannem	rie
44.01	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles ou fagots; déchets de bois, y compris les sciures: 1. Hêtre 2. autres	expt. expt.	expt. expt.
44.02	Charbon de bois (y compris le charbon de coques et de noix), même aggloméré: 1. Charbon de bois forestier 2. Briquettes 3. Charbon de coques et de noix 4. autres	5% 5% 8% 8%	3,8% 3,8% 5,3% 5,3%
44.03	Bois bruts, même écorcés ou simplement dégrossis: 1. Bois de trituration:	expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt.
	3. Rondins pour sciage et rondins pour placage, de bois feuillus: a) exotiques b) autres 4. Bois de mines 5. autres	expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt.
44 . 04	Bois simplement équarris: 1. de conifères 2. autres	expt.	expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
44.05	Bois simplement sciés longitudina- lement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur supérieure à 5 mm: l. de conifères 2. autres	expt. expt.	expt. expt.
44.06	Pavés en bois	10%	6,2%
44.07	Traverses en bois pour voies ferrées: 1. non imprégnées 2. imprégnées	5% 8%	3,8% 5,3%
44.08	Merrains, même sciés sur les deux faces principales, mais non autrement travaillés	8%	5,3%
44.09	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois en éclisses, lames ou rubans; copeaux de bois des types utilisés en vinaigrerie ou pour la clarifification des liquides	8%	5 ,3%
44.10	Bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés, non courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, fouets, manches d'outils et similaires	15%	7,7%
44.11	Bois filés; bois préparés pour allumettes; chevilles en bois pour chaussures: 1. Bois préparés pour allumettes 2. autres	5% 8%	3,8% 5,3%
44.12	Laine (paille) de bois; farine de bois	5%	3 , 8%
44.13	Bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés, rainés, bouvetés, languetés, feuillurés, chanfreinés ou similaires:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. de conifères 2. autres	6% 8%	4,4% 5,3%
44.14	Bois simplement sciés longitudina- lement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur; l. de conifères;		
	a) exotiques b) autres 2. autres bois	4% 6% 10%	3,2% 4,4% 6,2%
44.15	Bois plaqués ou contre-plaqués, même avec adjonction d'autres matières; bois marquetés ou incrustés: 1. Bois plaqués 2. Bois contre-plaqués 3. autres	10% 10% 10%	6,2% 6,2% 6,2%
44.16	Panneaux cellulaires en bois, même recouverts de feuilles de métal commun	10%	6,2%
44.17	Bois dits "améliorés", en panneaux, planches, blocs et similaires	10%	6,2%
44.18	Bois dits "artificiels" ou "reconstitués", formés de copeaux, de sciure, de farine de bois ou d'autres déchets ligneux, agglomérés avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants organiques, en panneaux, plaques, blocs et		
	similaires: 1. Panneaux durs 2. Panneaux de particules de bois	12%	6,9%
44.19	agglomérées 3. autres Baguettes et moulures en bois, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires:	10% 14%	6,2% 7,5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. de conifères 2. d'autres bois	12% 16%	6,9% 8%
44.20	Cadres en bois pour tableaux, glaces et similaires: 1. de conifères 2. d'autres bois	16% 18%	8% 8,5%
44.21	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires complets en bois, montés ou bien non montés, même avec parties assemblées: 1. de conifères 2. d'autres bois	10% 10%	6,2% 6,2%
44.22	Futailles, cuves, baquets, seaux et autres ouvrages de tonnellerie, en bois, et leurs parties autres que celles du n° 44.08	20%	8,9%
44.23	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour bâtiments et constructions, y compris les panneaux pour parquets et les constructions démontables, en bois: 1. Maisons en bois, baraquements et leurs parties 2. Ouvrages de menuiserie 3. autres	30% 20% 20%	10,4% 8,9% 8,9%
44.24	Ustensiles de ménage en bois	40%	11,4%
44.25	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais et de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois:		
	1. Outils	25%	9,8%
	Montures et manches d'outilsFormes:	30%	10,4%
	a) pour chaussures b) Tendeurs pour chaussures 4. autres	30% 40% 20%	10,4% 11,4% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
44.26	Canettes, busettes, bobines pour filature et tissage et pour fil à coudre et articles similaires, en bois tourné	25%	9,8%
44.27	Ouvrages de tabletterie et de petite ébénisterie (boîtes, coffrets, étuis, écrins, plumiers, portemanteaux, lampadaires et autres appareils d'éclairage, etc.), objets d'ornement, d'étagère et articles de parure, en bois; parties en bois de ces ouvrages ou objets	30%	10,4%
44.28	Autres ouvrages en bois: 1. Accessoires scolaires 2. autres	30% 40%	10,4%
	CHAPITRE 45 Liège et ouvrag	es en liège	
45.01	Liège naturel brut et déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé: 1. Liège brut 2. Liège concassé 3. autres	5% 3% 5%	3,8% 2,5% 3,8%
45.02	Cubes, plaques, feuilles et bandes en liège naturel, y compris les cubes ou carrés pour la fabrication des bouchons: 1. Liège brut, en cubes et en plaques 2. Liège comprimé, en feuilles 3. autres	5% 5% 10%	3,8% 3,8% 6,2%
45.03	Ouvrages en liège naturel: 1. Revêtements pour bouteilles isothermiques 2. Bouchons 3. pour isolation 4. autres	8% 8% 8% 10%	5,3% 5,3% 5,3% 6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
45.04	Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré	5%	3,8%
	CHAPITRE 46 Ouvrages de sparter:	ie et de vannerie	
46.01	Tresses et articles similaires en matières à tresser, pour tous usages, même assemblés en bandes: 1. en matières plastiques 2. autres	20% 15%	8,9% 7,7%
46.02	Matières à tresser tissées à plat ou parallélisées, y compris les nattes de Chine, les paillassons grossiers et les claies; paillons pour bouteilles:		
	1. en matières plastiques 2. en roseau 3. en paille 4. autres	20% 15% 15% 15%	8,9% 7,7% 7,7% 7,7%
46.03	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme ou confectionnés à l'aide des articles des n° 46.01 et 46.02; ouvrages en luffa: l. en matières plastiques 2. d'autres matières	20% 15%	8,9% 7,7%
	SECTION X. ~ Matières servant à la fa papier et ses applicat		er,
	CHAPITRE 47 Matières servant à la	fabrication du pa	npier
47.01	Pâtes à papier	8%	5 , 3%
47.02	Déchets de papier et de carton; vieux ouvrages de papier et de cartor exclusivement utilisables pour la fabrication du papier	5%	3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession		
	CHAPITRE 48 Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton				
	I Papiers et cartons en rouleau	x ou en feuilles			
48.01	Papiers et cartons fabriqués mécaniquement, y compris l'ouate de cellulose, en rouleaux ou en feuilles	expt.	expt.		
48.02	Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	20%	8,9%		
48.03	Papiers et cartons parcheminés et leurs imitations, y compris le papier dit "cristal", en rouleaux ou en feuilles	expt.	expt.		
48.04	Papiers et cartons simplement assemblés par collage, non imprégnés ni enduits à la surface, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles	expt.	expt.		
48.05	Papiers et cartons simplement ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, gaufrés, estampés ou per- forés, en rouleaux ou feuilles	expt.	expt.		
48.06	Papiers et cartons simplement réglés, lignés ou quadrillés, en rouleaux ou en feuilles	expt.	expt.		
48.07	Papiers et cartons couchés, enduits, imprégnés ou coloriés en surface (marbrés, indiennés et similaires) ou imprimés (autres que ceux du n° 48.06 et du Chapitre 49), en rouleaux ou en feuilles	expt.	expt.		
48.08	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	expt.	expt.		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
48.09	Plaques pour constructions, en pâte à papier, en bois défibrés ou en végétaux divers défibrés, même agglomérés avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants similaires	expt.	expt.
	II Papiers et cartons découpés e déterminé; ouvrages en papie	en vue d'un usage er et carton	
48.10	Papier à cigarettes découpé à format, même en cahiers ou en tubes	6%	4,4%
48.11	Papiers de tenture, lincrusta et vitrauphanies: 1. Papiers de tenture 2. Vitrauphanies 3. autres	20% 20% 25%	8,9% 8,9% 9,8%
48.12	Couvre-parquets à supports de papier ou de carton, avec ou sans couche de pâte de linoléum, même découpés: 1. à support en papier 2. à support en carton	15% 15%	7,7% 7,7%
48.13	Papiers pour duplication et reports, découpés à format, même conditionnés en boîtes (papier carbone, stencils complets et similaires): 1. Papier indigo 2. Stencils 3. autres	16% 10% 10%	8% 6,2% 6,2%
48.14	Articles de correspondance: papier à lettres en blocs, enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	50%	12,1%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
48.15	Autres papiers et cartons découpés en vue d'un usage déterminé: 1. Papiers-filtres 2. Papier de toilette 3. Papiers pour condensateurs 4. autres	expt. 5% 16% 16%	expt. 3,8% 8% 8%
48.16	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier ou carton: 1. en papier 2. en carton	15% 15%	7,7% 7,7%
48.17	Cartonnages de bureau, de magasin et similaires	16%	8%
48.18	Registres, cahiers, carnets (de notes, de quittances et similaires), blocs-notes, agendas, sous-main, classeurs, reliures (à feuilles mobiles ou autres) et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, en papier ou carton; albums pour échantillonnages et pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton	40%	11,4%
48.19	Etiquettes de tous genres en papier ou carton, imprimées ou non, avec ou sans illustrations, même gommées	40%	11,4%
48.20	Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis	10%	6,2%
48.21	Autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose: 1. Cartes pour machines à statistique 2. Articles ménagers (gobelets, assiettes, etc.) 3. Abat-jour 4. autres	10% 40% 40% 50%	6,2% 11,2% 11,2% 12,1%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
CHAPI'	IRE 49 Articles de librairie et prod	luits des arts gra	phiques
49.01	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés	expt.	expt.
49.02	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés	expt.	expt.
49.03	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, brochés, cartonnés ou reliés, pour enfants	expt.	expt.
49.04	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	expt.	expt.
49.05	Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales et les plans topographiques, imprimés; globes (terrestres ou célestes) imprimés: 1. Globes 2. autres	10% 15%	6,2% 7,7%
49.06	Plans d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux et similaires, obtenus à la main ou par reproduction photographique; textes manuscrits ou dactylographiés	expt.	expt.
49.07	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays de destination; papier timbré, billets de banque, titres d'actions ou d'obligations et autres titres similaires, y compris les carnets de chèques et analogues	o umate	expt.
h9.08	Décalcomanies de tous genres	expt. 20%	20%
			1

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
49.09	Cartes postales, cartes pour anni- versaires, cartes de Noël et simi- laires, illustrées, obtenues par tous procédés, même avec garnitures ou applications	40%	11,4%
49.10	Calendriers de tous genres en papier ou carton, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	50%	12,1%
49.11	Images, gravures, photographies et autres imprimés, obtenus par tous procédés: 1. Dessins, gravures et photographies 2. Supports de calendriers et similaires, calendriers 3. Catalogues	expt. 40%	expt. 11,4% expt.
	3. Catalogues 4. autres	expt. 15%	7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
S	SECTION XI Matières textiles et ouvr	ages en ces matiè	res
	CHAPITRE 50 Soie, bourre de soie et bourrette de soie	oie (schappe)	I
50.01	Cocons de vers à soie propres au dévidage	18%	8,5%
50.02	Soie grège (non moulinée)	expt.	expt.
50.03	Déchets de soie (y compris les cocons de vers à soie non dévidables et les effilochés); bourre, bourrette et blousses	expt.	expt.
50.04	Fils de soie non conditionnés pour la vente au détail	12%	6,9%
50.05	Fils de bourre de soie (schappe) non conditionnés pour la vente au détail	14%	7,5%
50.06	Fils de déchets de bourre de soie (bourrette) non conditionnés pour la vente au détail	14%	7,5%
50.07	Fils de soie, de bourre de soie (schappe) et de déchets de bourre de soie (bourrette) conditionnés pour la vente au détail: l. de soie 2. de déchets de soie 3. de bourre de soie	25% 30% 30%	9,8% 10,4% 10,4%
50.08	Poil de Messine (crin de Florence); imitations de catgut préparées à l'aide de fils de soie	20%	8,9%
50.09	Tissus de soie ou de bourre de soie (schappe): 1. de soie 2. de bourre de soie	25% 30%	9,8%
50.10	Tissus de déchets de bourre de soie (bourrette)	25%	9,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
C	HAPITRE 51 Textiles synthétiques et	artificiels cont:	inus
51.01	Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles continues, non conditionnés pour la vente au détail: 1. de fibres textiles synthétiques 2. de fibres textiles artificielles	5% 5%	5% 5%
51.02	Monofils, lames et formes similaires (paille artificielle) et imitations de catgut, en matières textiles synthétiques et artificielles: 1. en matières textiles synthétiques 2. en matières textiles artificielles	5% 5%	3,8% 3,8%
51.03	Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles continues, conditionnées pour la vente au détail: 1. de fibres textiles synthétiques 2. de fibres textiles artificielles	40%	11,4% 11,4%
51.04	Tissus de fibres textiles synthétiques et artificielles continues (y compris les tissus de monofils ou de lames des nº 51.01 ou 51.02): 1. de fibres textiles synthétiques 2. de fibres textiles artificielles	25% 25%	9,8% 9,8%
	CHAPITRE 52 Filés méta	lliques	
52.01	Fils de métal combinés avec des fils textiles (filés métalliques), y compris les fils textiles guipés de métal, et fils textiles métallisés	15%	7,7%
52.02	Tissus de fils de métal, de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du nº 52.01, pour l'habil- lement, l'ameublement et usages similaires	15%	7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 53 Laine, poils	et crins	
53.01	Laines en masse: 1. Laines non lavées et laines lavées grossièrement 2. autres	expt. expt.	expt. expt.
53.02	Poils fins ou grossiers, en masse	expt.	expt.
53.03	Déchets de laine et de poils (fins ou grossiers), à l'exclusion des effilochés	expt.	expt.
53.04	Effilochés de laine et de poils (fins ou grossiers)	3%	2,5%
53.05	Laine et poils (fins ou grossiers) cardés ou peignés: 1. Laine et poils, lavés, cardés ou peignés, à l'exclusion de la laine rentrant sous la subd. 2 ci-dessous 2. Laine cardée ou peignée, en tops	5% 5%	3,8% 3,8%
53.06	Fils de laine cardée, non condi- tionnés pour la vente au détail	8%	5,3%
53.07	Fils de laine peignée, non condi- tionnés pour la vente au détail	8%	5,3%
53.08	Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail	10%	6,2%
53.09	Fils de poils grossiers ou de crin, non conditionnés pour la vente au détail	8%	5,3%
53.10	Fils de laine, de poils (fins ou grossiers) ou de crin, conditionnés pour la vente au détail	50%	12,1%
53.11	Tissus de laine ou de poils fins	20%	8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
53.12	Tissus de poils grossiers	30%	10,4%
53.13	Tissus de crin	30%	10,4%
	CHAPITRE 54 Lin et ra	amie	'
54.01	Lin brut, roui, teillé, peigné ou autrement traité, mais non filé; étoupes et déchets, de lin (y compris les effilochés): 1. Fibres de lin 2. autres	5% 3%	3,8% 2,5%
54.02	Ramie brute, décortiquée, dégommée, peignée ou autrement traitée, mais non filée; étoupes et déchets, de ramie (y compris les effilochés)	5%	3,8%
54.03	Fils de lin ou de ramie, non conditionnés pour la vente au détail: 1. Fils de lin 2. Fils de lin pour l'industrie 3. autres	8% 8% 10%	5,4% 5,4% 6,2%
54.04	Fils de lin ou de ramie, conditionnés pour la vente au détail	50%	12,1%
54.05	Tissus de lin ou de ramie: 1. de lin 2. de ramie	20% 20%	8,9% 8,9%
	CHAPITRE 55 Cotor	n	
55.01	Coton en masse	5%	3,8%
55.02	Linters de coton	5%	3,8%
55.03	Déchets de coton (y compris les effilochés) non peignés ni cardés	8%	5,3%
55.04	Coton cardé ou peigné	5%	3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
55.05	Fils de coton non conditionnés pour la vente au détail: 1. non mercerisés 2. autres	5% 10%	3,8% 6,2%
55.06	Fils de coton conditionnés pour la vente au détail: 1. Fils à coudre: a) non mercerisés b) autres 2. autres: a) non mercerisés b) autres	40% 50% 30% 40%	11,9% 12,1% 10,4% 11,4%
55.07	Tissus de coton à point de gaze: 1. écrus, non mercerisés 2. autres	15% 20%	2,7% 8,9%
55.08	Tissus de coton bouclés du genre éponge: 1. écrus, non mercerisés 2. autres	35% 50%	11% 12,1%
55.09	Autres tissus de coton: 1. écrus, non mercerisés 2. autres	35% 40%	11% 11,4%
СН	APITRE 56 Textiles synthétiques et	artificiels disco	ntinus
56.01	Fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues en masse: 1. Fibres textiles synthétiques 2. Fibres textiles artificielles: a) en viscose b) autres	18% 16% 18%	8,5% 8% 8,5%
56.02	Câbles pour discontinus en fibres textiles synthétiques et artificielles: 1. de fibres textiles synthétiques 2. de fibres textiles artificielles	15% 12%	7,7% 6,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
56.03	Déchets de fibres textiles synthé- tiques et artificielles (continues ou discontinues) en masse, y compris les déchets de fils et les effilochés: l. de fibres textiles synthétiques 2. de fibres textiles artificielles		8,5% 7, 7%
56.04	Fibres textiles synthétiques et arti- ficielles discontinues et déchets de fibres textiles synthétiques et arti- ficielles (continues ou discontinues), cardés, peignés ou autrement préparés pour la filature: 1. Fibres textiles synthétiques 2. Fibres textiles artificielles	18% 15%	8,5% 7,7%
56.05	Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues (ou de déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles) non conditionnés pour la vente au détail: 1. de fibres textiles synthétiques 2. de fibres textiles artificielles	15% 12%	7,7% 6,9%
56.06	Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues (ou de déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles), conditionnés pour la vente au détail: 1. de fibres textiles synthétiques 2. de fibres textiles artificielles	45% 40%	11,8% 11,4%
56.07	Tissus de fibres textiles synthé- tiques et artificielles discontinues: 1. de fibres textiles synthétiques 2. de fibres textiles artificielles	45% 40%	11,8%
, (CHAPITRE 57 Autres fibres textiles vég et tissus de fils de	gétales; fils de papier	papier
57.01	Chanvre (Cannabis sativa) brut, roui, teillé, peigné ou autrement traité, mais non filé; étoupes et déchets, de chanvre (y compris les effilochés):		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Fibres de chanvre 2. autres	expt. expt.	expt. expt.
57.02	Abaca (chanvre de Manille ou "Musa textilis"), brut, en filasse ou travaillé, mais non filé; étoupes et déchets, d'abaca (y compris les effilochés): 1. Fibres d'abaca 2. autres	expt.	expt. expt.
57.03	Jute brut, décortiqué ou autrement traité, mais non filé; étoupes et déchets, de jute (y compris les effilochés): 1. Fibres de jute 2. autres	expt. expt.	expt. expt.
57.04	Autres fibres textiles végétales brutes ou travaillées, mais non filées; déchets de ces fibres (y compris les effilochés)	expt.	expt.
5 7. 05	Fils de chanvre	8%	5 , 5%
57.06	Fils de jute	8%	5,5%
57.07	Fils d'autres fibres textiles végétales	5%	3,8%
57.08	Fils de papier	8%	5,5%
57.09	Tissus de chanvre	14%	7,5%
57.10	Tissus de jute	14%	7,5%
57.11	Tissus d'autres fibres textiles végétales	14%	7,5%
57.12	Tissus de fils de papier	14%	7,5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
CI	HAPITRE 58 Tapis et tapisseries; ve bouclés et tissus de chenille; rubane tulles et tissus à mailles nouées (1 guipures; broderie	erie; passementer filet); dentelles	ries;
58.01	Tapis à points noués ou enroulés, même confectionnés: 1. noués ou enroulés à la main: a) de laine ou de poils fins b) de soie ou de fibres textiles synthétiques c) d'autres matières textiles 2. noués ou enroulés à la machine: a) de laine ou de poils fins b) de soie ou de fibres textiles synthétiques c) d'autres matières textiles c) d'autres matières textiles	80% 45% 30% 45% 50% 30%	13,3% 11,8% 10,4% 11,8% 12,1% 10,4%
58.02	Autres tapis, même confectionnés; tissus dits Kélim ou Kilim, Schumacks ou Soumak, Karamanie et similaires, même confectionnés: 1. tissés à la main:	80% 40% 30% 40% 50% 40%	13,3% 11,4% 10,4% 11,4% 12,1% 11,4%
58.03	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, etc.), même confectionnées	80%	13,3%
58.04	Velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille, à l'exclusion des articles des nº 55.08 et 58.05:	:	

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. de coton, de soie et de laine 2. de fibres textiles synthétiques 3. de fibres textiles artificielles 4. autres	30% 45% 40% 40%	10,4% 11,8% 11,4% 11,4%
58.05	Rubanerie et rubans sans trame et fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs), à l'exclusion des articles du nº 58.06	50%	12,1%
58.06	Etiquettes, écussons et articles similaires, tissés, mais non brodés, en pièces, en rubans ou découpés	50%	12,1%
58.07	Fils de chenille; fils guipés (autres que ceux du nº 52.01 et que les fils de crin guipés); tresses en pièces; autres articles de passementerie et autres articles ornementaux analogues, en pièces; glands, floches, olives, noix, pompons et similaires	40%	11,4%
58.08	Tulles et tissus à mailles nouées (filet), unis	35%	11%
58.09	Tulles, tulles-bobines et tissus à mailles nouées (filet), façonnés; dentelles (à la mécanique ou à la main) en pièces, en bandes ou en motifs	35%	11%
58.10	Broderies en pièces, en bandes ou en motifs	50%	12,1%
	CHAPITRE 59 Ouates et feutres; corcorderie; tissus spéciaux, tissus im articles techniques en matièr	prégnés ou enduit	
59.01	Ouates et articles en ouate; tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles	18%	8,5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
59.02	Feutres et articles en feutre, même imprégnés ou enduits: 1. Feutres 2. Articles en feutre	15% 35%	7,7% 11%
59.03	"Tissus non tissés" et article en "tissus non tissés", même imprégnés ou enduits: 1. "Tissus non tissés" 2. Articles en "tissus non tissés"	20% 40%	8,9% 11,4%
59.04	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non: 1. d'abaca 2. d'autres matières textiles	5% 15%	3,8% 7,7%
59.05	Filets, fabriqués à l'aide des matières reprises au n° 59.04, en nappes, en pièces ou en forme; filets en forme pour la pêche, en fils, ficelles ou cordes: 1. Filets pour la pêche 2. autres filets	20% 20%	8,9% 8,9%
59.06	Autres articles fabriqués avec des fils, ficelles, cordes ou cordages, à l'exclusion des tissus et des articles en tissus	25%	9,8%
59.07	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, du genre utilisé pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires (percaline enduite, etc.); toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et similaires pour la chapellerie	10%	6,2%
59.08	Tissus imprégnés ou enduits de dérivés de la cellulose ou d'autres matières plastiques artificielles: 1. Tissus d'ameublement 2. autres	16% 20%	8% 8 , 9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
59.09	Toiles cirées et autres tissus huilés ou recouverts d'un enduit à base d'huile: 1. Toiles cirées 2. autres	15% 20%	7,7% 8,9%
59.10	Linoléums pour tous usages, découpés ou non; couvre-parquets consistant en un enduit appliqué sur support de matières textiles, découpés ou non	25%	9,8%
59.11	Tissus caoutchoutés, autres que de bonneterie	20%	8,9%
59.12	Autres tissus imprégnés ou enduits; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usages analogues: 1. Tissus: a) enduits de sels métalliques, de savon de résine et de		
	substances analogues b) enduits d'asphalte, de goudron ou de substances	25%	9,8%
	analogues c) autres 2. Toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou	25% 20%	9,8% 8,9%
	usages analogues 3. autres	15% 20%	7,7% 8,9%
59.13	Tissus (autres que de bonneterie) élastiques, formés de matières textiles associées à des fils de caoutchouc: 1. Rubans:		
	a) de fibres textiles synthétiques b) de fibres textiles artificielles c) d'autres matières textiles	30% 25% 20%	10,4% 9,8% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	 a. autres tissus: a.) de fibres textiles synthétiques b.) de fibres textiles artificielles c.) d'autres matières textiles 	30% 25% 20%	10,4% 9,8% 8,9%
59.14	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, bougies et similaires; manchons à incandescence, même imprégnés, et tissus tubulaires de bonneterie servant à leur fabrication: 1. Mèches	15%	7,7%
	 Tissus tubulaires pour manchons à incandescence Manchons à incandescence autres 	15% 15% 15%	7,7% 7,7% 7,7%
59.15	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières: 1. avec armatures métalliques 2. autres	15% 10%	7,7% 6,2%
59.16	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même armées: 1. Courroies de transmission: a) armées b) autres 2. Courroies transporteuses: a) armées	18% 16% 12%	6,5% 8% 6,9%
59.17	b) autres Tissus et articles pour usages techniques en matières textiles: 1. Tissus pour tamis 2. Cordes de rayonne: a) imprégnées b) non imprégnées	14% 15% 10% 15%	7,5% 7,7% 6,2% 7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	3. Feutres: a) pour l'industrie b) autres 4. autres	10% 14% 18%	6,2% 7,5% 8,5%
	CHAPITRE 60 Bonnete	erie	
60.01	Etoffes de bonneterie non élastique, ni caoutchoutée, en pièces: 1. de soie naturelle 2. de coton 3. de laine 4. de fibres textiles synthétiques 5. de fibres textiles artificielles 6. d'autres matières textiles	20% 25% 20% 30% 25% 20%	8,9% 9,8% 8,9% 10,4% 9,8% 8,9%
60.02	Ganterie de bonneterie non élastique ni caoutchoutée: 1. de soie naturelle 2. de coton 3. de laine 4. de fibres textiles synthétiques 5. de fibres textiles artificielles 6. d'autres matières textiles	30% 30% 30% 45% 30%	10,4% 10,4% 10,4% 11,8% 10,4%
60.03	Bas, sous-bas, chaussettes, socquettes, protège-bas et articles similaires de bonneterie non élastique ni caoutchoutée: 1. de soie naturelle 2. de coton 3. de laine 4. de fibres textiles synthétiques 5. de fibres textiles artificielles 6. d'autres matières textiles	45% 45% 45% 55% 45% 50%	11,8% 11,8% 11,8% 12,4% 11,8% 12,1%
60.04	Sous-vêtements de bonneterie non élastique ni caoutchoutée: 1. de soie naturelle 2. de coton 3. de laine et de poils fins 4. de fibres textiles synthétiques	40% 40% 40% 60%	11,4% 11,4% 11,4% 12,6%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	5. de fibres textiles artificielles6. d'autres matières textiles	50% 40%	12,1% 11,4%
60.05	Vêtements de dessus, accessoires du vêtement et autres articles de bonneterie non élastique ni caoutchoutée:		
	1. de soie naturelle 2. de coton 3. de laine et de poils fins 4. de fibres textiles synthétiques 5. de fibres textiles artificielles 6. d'autres matières textiles	40% 40% 50% 60% 50% 40%	11,4% 11,4% 12,1% 12,6% 12,1% 11,4%
60.06	Etoffes en pièces et autres articles (y compris les genouillères et les bas à varices) de bonneterie élastique et de bonneterie caoutchoutée:		
	1. de soie naturelle 2. de coton 3. de laine et de poils fins 4. de fibres textiles synthétiques 5. de fibres textiles artificielles 6. d'autres matières textiles	40% 40% 40% 50% 40% 40%	11,4% 11,4% 11,4% 12,1% 11,4% 11,4%
C	HAPITRE 61 Vêtements et accessoires	du vêtement en t	issus
61.01	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets: 1. en fibres textiles synthétiques 2. en fibres textiles artificielles 3. en laine ou en poils fins 4. en coton 5. en soie naturelle 6. en autres matières textiles	55% 45% 40% 40% 40% 40%	12,4% 11,8% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4%
61.02	Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants: 1. en fibres textiles synthétiques 2. en fibres textiles artificielles 3. en laine ou en poils fins	55% 45% 40%	12,4% 11,8% 11,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	4. en coton 5. en soie naturelle 6. en autres matières textiles	40% 40% 40%	11,4% 11,4% 11,4%
61.03	Vêtements de dessous (linge de corps) pour hommes et garçonnets, y compris les cols, faux cols, plastrons et manchettes:		
	1. en fibres textiles synthétiques 2. en fibres textiles artificielles 3. en laine ou en poils fins 4. en coton 5. en soie naturelle 6. en autres matières textiles	55% 45% 40% 40% 40% 40%	12,4% 11,8% 11,4% 11,4% 11,4% 11,4%
61.04	Vêtements de dessous (linge de corps) pour femmes, fillettes et jeunes enfants:		10 10
	1. en fibres textiles synthétiques 2. en fibres textiles artificielles 3. en laine ou en poils fins 4. en coton 5. en soie naturelle 6. en autres matières textiles	55% 45% 40% 40% 40% 40%	12,4% 11,8% 11,4% 11,4% 11,4%
61.05	Mouchoirs et pochettes: 1. en fibres textiles synthétiques 2. en fibres textiles artificielles 3. en coton 4. en soie naturelle 5. en autres matières textiles	45% 35% 30% 30% 30%	11,8% 11% 10,4% 10,4%
61.06	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires:		
	1. en laine ou poils fins 2. en soie naturelle 3. en coton 4. en fibres textiles synthétiques 5. en fibres textiles artificielles 6. en autres matières textiles	35% 35% 40% 55% 50% 35%	11% 11% 11,4% 12,4% 12,1%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
61.07	Cravates: 1. en soie naturelle 2. en fibres textiles synthétiques et artificielles 3. en autres matières textiles	30% 45% 45%	10,4% 11,8% 11,8%
61.08	Cols, collerettes, guimpes, coli- fichets, plastrons, jabots, poignets, manchettes, empiècements et autres garnitures similaires pour vêtements et sous-vêtements féminins: 1. en fibres textiles synthétiques 2. en fibres textiles artificielles 3. en soie naturelle 4. en autres matières textiles	55% 45% 30% 30%	12,4% 11,8% 10,4% 10,4%
61.09	Corsets, ceintures-corsets, gaines, soutiens-gorge, bretelles, jarretelles, jarretelles, jarretelles, jarretelles, supports-chaussettes et articles similaires en tissus ou en bonneterie, même élastiques: 1. en fibres textiles synthétiques 2. en fibres textiles artificielles 3. en soie naturelle 4. en coton 5. en autres matières textiles	60% 45% 40% 40% 40%	12,6% 11,8% 11,4% 11,4% 11,4%
61.10	Ganterie, bas, chaussettes et socquettes, autres qu'en bonneterie: 1. en fibres textiles synthétiques 2. en fibres textiles artificielles 3. en coton 4. en autres matières textiles	60% 45% 40% 40%	12,6% 11,8% 11,4% 11,4%
61.11	Autres accessoires confectionnés du vêtement: dessous de bras, bourrelets et épaulettes de soutien pour tailleurs, ceintures et ceinturons, manchons, manches protectrices, etc.: 1. en fibres textiles synthétiques 2. en fibres textiles artificielles 3. en coton 4. en autres matières textiles	60% 40% 40% 40%	12,6% 11,4% 11,4% 11,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 62 Autres articles confec	tionnés en tissus	
62.01	Couvertures: 1. en laine 2. en coton 3. autres: a) en fibres textiles synthé-	40% 30%	11,4% 10,4%
	tiques et artificielles b) en autres matières textiles	50% 30%	12,1%
62.02	Linge de lit, de table, de toilette, d'office ou de cuisine; rideaux, vitrages et autres articles d'ameublement: 1. Linge de lit, de table, d'office		
	ou de cuisine: a) en coton	30%	10,4%
	b) en fibres textiles synthé- tiques c) en fibres textiles	40%	11,4%
	artificielles	40%	11,4%
	d) en soie naturelle	30%	10,4%
	e) en autres matières textiles 2. autres	30% 40%	10,4%
62.03	Sacs et sachets d'emballage	15%	7,7%
62.04	Bâches, voiles d'embarcations, stores d'extérieur, tentes et articles de campement: 1. Bâches:		
	a) en fibres textiles synthé- tiques b) en fibres textiles	40%	11,4%
	artificielles c) en coton	30% 30%	10,4%
	d) en autres matières textiles 2. Stores:	30%	10,4%
	a) en fibres textiles synthé- tiques b) en fibres textiles	40%	11,4%
	artificielles	30%	10,4%
	c) en coton	30%	10,4%
	d) en autres matières textiles	30%	10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	 a. autres: a.) en fibres textiles synthétiques b.) en fibres textiles artificielles c.) en coton d.) en autres matières textiles 	40% 30% 30% 30%	11,4% 10,4% 10,4% 10,4%
62.05	Autres articles confectionnés en tissus, y compris les patrons de vêtements: 1. de fibres textiles synthétiques 2. de fibres textiles artificielles 3. d'autres matières textiles	40% 30% 30%	11,4% 10,4% 10,4%
	CHAPITRE 63 Friperie, drilles	s et chiffons	
63.01	Articles et accessoires d'habillement couvertures, linge de maison et articles d'ameublement (autres que les articles visés aux n° 58.01, 58.02 et 58.03), en matières textiles, chaussures et coiffures en toutes matières, portant des traces appréciables d'usage et présentés en vrac ou en balles, sacs ou conditionnements similaires	expt.	expt.
63.02	Drilles et chiffons, ficelles, cordes et cordages, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage: 1. Chiffons de laine 2. Chiffons de coton 3. autres	expt. expt. expt.	expt. expt. expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
SE	CTION XII Chaussures; coiffures; pa plumes apprêtées et articles en pl artificielles; ouvrages en c éventails	umes; fleurs	sols;
	CHAPITRE 64 Chaussures, guêtres et a parties de ces objets	_	3;
64.01	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique artificielle	40%	11,4%
64.02	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel, artificiel ou reconstitué; chaussures (autres que celles du nº 64.01) à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique artificielle:	a	
	1. Chaussures de sport 2. autres	40 % 60%	11,4% 12,6%
64.03	Chaussures en bois ou à semelles extérieures en bois ou en liège	25%	9,8%
64.04	Chaussures à semelles extérieures en autres matières (corde, carton, tissu, feutre, vannerie, etc.)	25%	9,8%
64 . 05	Parties de chaussures (y compris les semelles intérieures et les talonnettes) en toutes matières autres que le métal	20%	20%
ó4.0 6	Guêtres, jambières, molletières, protège-tibias et articles similaires et leurs parties: 1. en matières textiles 2. en cuir 3. en autres matières	30 % 20 % 30 %	10,4% 8,9% 10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 65 Coiffures et parties	de coiffures	
65.01	Cloches non dressées (mises en forme), ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux: 1. en feutre de poils grossiers 2. en feutre de laine 3. en autres matières textiles	14% 14% 14%	7,5% 7,5% 7,5%
65.02	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou obtenues par l'assemblage de bandes (tressées, tissées ou autrement obtenues) en toutes matières, non dressées (mises en forme), ni tournurées (mises en tournure)	14%	7 , 5%
65.03	Chapeaux et autres coiffures en feutre, fabriqués à l'aide des cloches et des plateaux du nº 65.01, garnis ou non: 1. Chapeaux en feutre pour hommes:	25% 30% 30% 30% 35% 40%	9,8% 10,4% 10,4% 11,4%
65.04	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes (tressées, tissées ou autrement obtenues) en toutes matières, garnis ou non	35%	11%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
65.05	Chapeaux et autres coiffures (y compris les résilles et filets à cheveux) en bonneterie ou confectionnés à l'aide de tissus, de dentelles ou de feutre (en pièces, mais non en bandes), garnis ou non: 1. Filets à cheveux 2. autres	35% 40 <i>%</i>	11% 11,4%
65.06	Autres chapeaux et coiffures, garnis ou non: 1. en fourrures naturelles 2. en fourrures factices 3. en cuir ou peau 4. en matières plastiques 5. en caoutchouc 6. en autres matières	35% 40% 35% 45% 30% 40%	11% 11,4% 11% 11,8% 10,4%
65.07	Bandes pour garmiture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses (y compris les montures à ressort pour chapeaux mécaniques), visières et jugulaires pour la chapellerie CHAPITRE 66 Parapluies, parasols,	30%	10,4%
	cravaches et leurs partie		
66.01	Parapluies, parasols et ombrelles, y compris les parapluies-cannes et les parasols-tentes et similaires: 1. Parapluies, parasols et ombrelles:		
	a) en soie b) en fibres textiles	30%	10,4%
	synthétiques c) en fibres textiles	40%	11,4%
	artificielles and en autres matières	35%	11%
	textiles 2. autres	30% 40%	10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
66.02	Cannes (y compris les cannes d'alpi- nistes et les cannes-sièges), fouets, cravaches et similaires	25%	9,8%
66.03	Parties, garnitures et accessoires pour articles des nº 66.01 et 66.02: 1. Poignées et embouts 2. autres	30% 30%	10,4% 10,4%
	CHAPITRE 67 Plumes et duvet apprêté en plumes ou en duvet; fleurs arti: ouvrages en cheveux; éventai	ficielles;	
67.01	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, à l'exclusion des produits du n° 05.07, ainsi que des tuyaux et tiges de plumes, travaillés: 1. Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes et de leur duvet	30%	10,4%
	2. Plumes, parties de plumes et duvet 3. autres	10% 10%	6,2% 6,2%
67.02	Fleurs, feuillages et fruits arti- ficiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages et fruits artificiels: 1. Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties 2. autres	40% 40%	11,4% 11,4%
67.03	Cheveux remis ou autrement préparés; laine et poils préparés pour la coiffure	40%	11,4%
67.04	Perruques, postiches, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou textiles; autres ouvrages en cheveux (y compris les résilles et filets en cheveux)	45%	11,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
67.05	Eventails et écrans à main, et leurs montures et parties de montures, en toutes matières	45%	11,8%
SEC	CTION XIII Ouvrages en pierres, plât mica et matières analogues; produi verre et ouvrages en ver	ts céramiques;	ite,
	CHAPITRE 68 Ouvrages en pierres, amiante, mica et matières ar	plâtre, ciment, alogues	
68.01	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage en pierres naturelles (autres que l'ardoise): 1. Pavés 2. Bordures de trottoirs et dalles de pavage	3% 3%	2,5% 2,5%
68.02	Ouvrages en pierres de taille ou de construction, à l'exclusion de ceux du n° 68.01 et ceux du Chapitre 69; cubes et dés pour mosaïques: 1. Marbre: 2) non dressé ni poli b) dressé ou poli Cranit:	expt. 5%	expt. 3,8%
	a) non dressé ni poli b) dressé ou poli 3. autres: a) non dressés ni polis	expt. 5% expt.	expt. 3,8% . expt.
68.03	à dressés ou polis Ardoise travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine): 1. non dressés ni polis 2. autres	5% 3% 5%	3,8% 2,5% 3,8%
68.04	Meules et articles similaires à moudre, à défibrer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en pierres naturelles, agglomérées ou non, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés	7 /⁄	3,0%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	ou en poterie (y compris les segments et autres parties en ces mêmes matières desdites meules et articles), même avec parties (âmes, tiges, douilles, etc.) en autres matières, ou avec leurs axes, mais sans bâtis: 1. Meules: a) en pierres naturelles b) en pierres artificielles 2. autres	expt. 5% 10%	expt. 3,8% 6,2%
68.05	Pierres à aiguiser ou à polir à la main, en pierres naturelles, en abrasifs agglomérés ou en poterie: 1. Pierres à aiguiser ou à polir en pierres naturelles 2. autres	5% 15%	3,8% 7,7%
68.06	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur tissus, papier, carton et autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés: 1. Tissus abrasifs 2. Papiers abrasifs 3. autres	10% 10% 10%	6,2% 6,2% 6,2%
68.07	Laines de laitier, de scories, de roche et autres laines minérales similaires; vermiculite expansée, argile expansée et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages calorifuges ou acoustiques, à l'exclusion de ceux des nº 68.12, 68.13 et du Chapitre 69: 1. Laines de laitier, de scories, de roche et autres laines similaires 2. autres	8% 10%	5,3% 6,2%
68.08	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, etc.)	5%	3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
68.09	Panneaux, planches, carreaux, blocs et similaires, en fibres végétales, fibres de bois, paille, copeaux ou déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	40%	11,4%
68.10	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre: 1. Ouvrages ornementaux 2. autres	50% 40%	12,1% 11,4%
68.11	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés, y compris les ouvrages en ciment de laitier ou en "granito": 1. armés: a) Plaques b) Tuyaux c) autres 2. autres	20% 20% 20% 20%	8,9% 8,9% 8,9% 8,9%
ó8.12	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment et similaires: 1. Plaques 2. Tuyaux 3. autres	10% 15% 20%	6,2% 7,7% 8,9%
68.13	Amiante travaillé; ouvrages en amiante, autres que ceux du nº 68.14 (cartons, fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, etc.), même armés; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium, et ouvrages en ces matières	15%	7,7%
68.14	Garnitures de friction (segments, disques, rondelles, bandes, planches, plaques, rouleaux, etc.) pour freins, pour embrayages et pour tous organes de frottement, à base d'amiante, d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières	10%	6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
68.15	Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica sur papier ou tissu (micanite, micafolium, etc.)	12%	6,9%
68.16	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales (y compris les ouvrages en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs	15%	7,7%
	CHAPITRE 69 Produits céi	ramiques	'
	I Produits calorifuges et re	éfractaires	
69.01	Briques, dalles, carreaux et autres pièces calorifuges en terres d'infusoires, kieselgur, farines siliceuses fossiles et autres terres siliceuses analogues: 1. à base de résidus de carbone 2. à base de kieselgur 3. autres	5% 8% 8%	3,8% 5,3% 5,3%
69.02	Briques, dalles, carreaux et autres pièces analogues de construction, réfractaires: 1. à base de résidus de carbone 2. à base d'articles hautement réfractaires en magnésite, chromite et chrome-magnésite 3. Moules de verrerie 4. Briques de chamotte 5. autres	8% 10% 10% 10% 10%	5,3% 6,2% 6,2% 6,2% 6,2%
69.03	Autres produits réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, etc.): 1. Produits en stéatite 2. à base de résidus de carbone 3. Creusets en graphite 4. Articles hautement réfractaires en magnésite, chromite et chrome-	5% 5% 5%	3,8% 3,8% 3,8%
	magnésite 5. autres	8% 8%	5,3% 5,3%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	II Autres produits céram	iques	
69.04	Briques de construction (y compris les hourdis, cache-poutrelles et éléments similaires)	expt.	
69.05	Tuiles, ornements architectoniques (corniches, frises, etc.) et autres poteries de bâtiment (mitres, boisseaux, etc.)	5%	3,8%
69.06	Tuyaux, raccords et autres pièces pour canalisations et usages similaires	10%	6,2%
69.07	Carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés: 1. en terre commune 2. en faience 3. en autres matières céramiques	10% 12% 14%	6,2% 6,9% 7,5%
69.08	Autres carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement: 1. en terre commune 2. en faience 3. en porcelaine 4. en autres matières céramiques	14% 14% 18% 18%	7,5% 7,5% 8,5% 8,5%
69.09	Appareils et articles pour usages chimiques et autres usages techniques; auges, bacs et autres récipients similaires pour l'économie rurale; cruchons et autres récipients similaires de transport ou d'emballage: 1. Appareils et articles pour usages techniques et chimiques: a) en matériaux résistant aux acides b) en autres matériaux 2. Auges, bacs et autres récipients similaires pour l'économie rurale:	12% 14%	6,9% 7,5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	a) en matériaux résistant aux acides b) en autres matériaux 3. Cruchons et autres récipients similaires utilisés pour le transport et l'emballage:	12% 14%	6,9% 7,5%,
	a) en matériaux résistant aux acides b) en autres matériaux	10% 12%	6,2%
69.10	céramiques Eviers, lavabos, bidets, cuvettes de water-closets, baignoires et autres appareils fixes similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques: 1. en porcelaine 2. en faïence 3. en autres matières céramiques	16% 14% 16%	8% 7,5% 8%
69.11	Vaisselle et articles de ménage ou de toilette en porcelaine: 1. en une seule couleur 2. en deux ou plusieurs couleurs	25% 30%	9,8% 10,4%
69.12	Vaisselle et articles de ménage ou de toilette en autres matières céramiques l. en une seule couleur 2. en deux ou plusieurs couleurs	: 25% 30%	9,8% 10,4%
69.13	Statuettes, objets de fantaisie, d'ameublement, d'ornementation ou de parure: 1. en porcelaine 2. en faience 3. en autres matières céramiques	45% 50% 50%	11,8% 12,1% 12,1%
69.14	Autres ouvrages en matières céramiques: 1. en porcelaine 2. en faience 3. en autres matières céramiques	25% 25% 30%	9,8% 9,8% 10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 70 Verre et ouvrages	en verre	
70.01	Tessons de verrerie et autres déchets et débris de verre; verre en masse (à l'exclusion du verre d'optique): 1. Verre en masse 2. autres	4% 6%	3,2% 4,4%
70.02	Verre dit "émail", en masse, en barres, baguettes ou tubes	5%	3,8%
70.03	Verre en barres, baguettes, billes ou tubes, non travaillé (à l'exclusion du verre d'optique): 1. Tubes en verre 2. autres	12% 16%	6,9% 8%
70.04	Verre coulé ou laminé, non travaillé (même armé ou plaqué en cours de fabrication), en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire: 1. Verre armé 2. Verre à vitres 3. autres	14% 10% 14%	7,5% 6,2% 7,5%
70.05	Verre étiré ou soufflé dit "verre à vitres", non travaillé (même plaqué en cours de fabrication), en feuilles de forme carrée ou rectangulaire: 1. Verre à vitres 2. autres	10% 14%	6,2% 7,5%
70.06	Verre coulé ou laminé et "verre à vitres" (même armés ou plaqués en cours de fabrication), simplement doucis ou polis sur une ou deux faces, en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire: 1. Verre armé 2. Verre à vitres 3. autres	14% 10% 14%	7,5% 6,2% 7,5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
70.07	Verre coulé ou laminé et "verre à vitres" (doucis ou polis ou non), découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, ou bien courbés ou autrement travaillés (biseautés, gravés, etc.); vitrages isolants à parois multiples; verres assemblés en vitraux: 1. Verres courbés 2. Vitrages isolants 3. autres	10% 8% 10%	6,2% 5,3% 6,2%
70.08	Glaces ou verres de sécurité, même façonnés, consistant en verres trempés ou formés de deux ou plusieurs feuilles contre-collées: 1. Glaces ou verres de sécurité		
	trempés 2. Glaces ou verres de sécurité, formés de deux ou plusieurs feuilles	10%	6,2%
	contre-collées	10%	6,2%
70.09	Miroirs en verre, encadrés ou non, y compris les miroirs rétroviseurs: 1. Miroirs en verre encadrés 2. autres	15% 20%	7,7% 8.9%
70.10	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes à comprimés et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre: 1. Bonbonnes	40%	11,4%
	2. Bouteilles à bière et à eau minérale 3. autres	30 <i>%</i> 40 <i>%</i>	10,4%
70.11	Ampoules et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, non finies, sans garnitures, pour lampes, tubes et valves électriques et similaires:	O PP	±±; ¬1/2
	1. Ampoules pour lampes électriques 2. Tubes en verre	12% 14%	6,9% 7,5%
	3. autres	14%	7,5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
70.12	Ampoules en verre pour récipients isolants, finies ou non	10%	6,2%
70.13	Objets en verre pour le service de la table, de la cuisine, de la toilette, pour le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, à l'exclusion des articles du nº 70.19: 1. Verre décoré 2. Objets en verre réfractaire 3. Objets en cristal	40% 35% 45%	11,4% 11% . 11,8%
70.14	Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune: 1. d'éclairage 2. Verres réfringents (pour phares et similaires) 3. de signalisation 4. Articles d'optique commune	25% 16% 20% 30%	9,8% 8% 8,9% 10,4%
70.15	Verres d'horlogerie, de lunetterie commune et analogues, bombés, cintrés et similaires, y compris les boules creuses et les segments: 1. Verre de lunetterie commune (à l'exclusion du verre d'optique) 2. Verre d'horlogerie 3. autres	15% 25% 20%	7,7% 9,8% 8.9%
70.16	Pavés, briques, carreaux, tuiles et autres articles en verre coulé ou moulé, même armé, pour le bâtiment et la construction; verre dit "multicellulaire" ou verre "mousse" en blocs, panneaux, plaques et coquilles: 1. avec ornements en relief 2. autres	15% 20%	7,7% 8,9%
70.17	Verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie, en verre, même graduée ou jaugée; ampoules pour sérums et articles similaires: 1. Ampoules	12%	6,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	2. Eprouvettes 3. Tubes et tubes capillaires 4. autres:	12% 12%	6,9% 6,9%
	a) pour laboratoires b) autres	12% 12%	6,9% 6,9%
70.18	Verre d'optique et éléments en verre d'optique et de lunetterie médicale, autres que les éléments d'optique travaillés optiquement: 1. Verre d'optique 2. Verre de lunetterie médicale 3. autres	16% 8% 10%	8% 5,3% 6,2%
70.19	Perles de verre, imitations de perles fines et de pierres gemmes et articles similaires de verroterie; cubes, dés plaquettes, fragments et éclats (même sur support), en verre, pour mosaiques et décorations similaires; yeux artificiels en verre, autres que de prothèse, y compris les yeux pour jouets; objets de verroterie; objets de fantaisie en verre travaillé au chalumeau (verre filé): 1. Perles de verre, imitations de perles fines et de pierres gemmes et articles similaires de verroterie;		
	fragments et éclats et objets de fantaisie en verroterie 2. Cubes, dés et plaquettes, même sur support, en verre, pour mosaiques	25%	8,9%
	et décorations similaires 3. Yeux artificiels en verre,	16%	8%
	autres que de prothèse 4. Ballotines en verre 5. autres	16% 8% 16%	8% 5,3% 8%
70.20	Laine de verre, fibres de verre et ouvrages en ces matières: 1. Fils 2. Tissus	8% 18%	5,3% 8,5%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	3. autres: a) Laine de verre b) autres	10%	6,2% 6,2%
70.21	Autres ouvrages en verre	20%	8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession		
SEC.	SECTION XIV Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies				
CHAI I	PITRE 71 Perles fines, pierres gemme préci ux, plaqués ou doublés de métaux en ces matières; bijouterie d	précieux et ouvra	métaux ges		
	I Perles fines, pierres gemmes et similaires				
71.01	Perles fines brutes ou travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties: 1. Perles naturelles 2. Perles de culture	expt. expt.	expt. expt.		
71.02	Pierres gemmes (précieuses ou fines) brutes, taillées, ou autrement travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties: 1. Diamants industriels 2. autres diamants 3. autres	expt. expt. expt.	expt. expt. expt.		
71.03	Pierres synthétiques ou reconstituées, brutes, taillées ou autrement travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties: 1. à usages industriels 2. autres	expt. 15%	expt. 7,7%		
71.04	Egrisés et poudres de pierres gemmes et de pierres synthétiques	expt.	expt.		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	II Métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux, bruts ou mi-ouvrés		
71.05	Argent et alliages d'argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), bruts ou mi-ouvrés: l. Argent 2. autres	expt. 10%	expt. 6,2%
71.06	Plaqué ou doublé d'argent, brut ou mi-ouvré	5%	3,8%
71.07	Or et alliages d'or (y compris l'or platiné), bruts ou mi-ouvrés: 1. Or en lingots 2. autres	expt. 10%	expt. 6,2%
71.08	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, brut ou mi-ouvré	12%	6,9%
71.09	Platine et métaux de la mine du platine et leurs alliages, bruts ou mi-ouvrés	expt.	expt.
71.10	Plaqué ou doublé de platine ou de métaux de la mine du platine sur métaux communs ou sur métaux précieux, brut ou mi-ouvré	expt.	expt.
71.11	Cendres d'orfèvre, débris et déchets de métaux précieux: 1. d'argent, de platine ou de métaux de la mine du platine 2. d'or	expt. expt.	expt.
	III Bijouterie, joaillerie et autres ouvrages		
71.12	Articles de bijouterie et de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	doublés de métaux précieux: 1. en argent ou alliages d'argent 2. en or ou en alliages d'or 3. en platine ou en métaux de la	40% 40%	11,4%
71.13	mine du platine ou en leurs alliages Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:	40%	11,4%
	 en argent ou en alliages d'argent en or ou en alliages d'or en platine ou en métaux de la mine du platine ou en leurs alliages 	45% 45% 45%	11,8% 11,8%
71.14	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux: l. en argent ou en plaqués ou		
	doublés d'argent 2. en or ou en plaqués ou doublés d'or	45% 45%	11,8%
	3. en platine ou en métaux de la mine du platine ou en plaqués ou doublés de platine ou de métaux de la mine du platine:	25 9	9,8%
	a) pour laboratoires b) autres	25% 45%	11,8%
71.15	Ouvrages en perles fines, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées: 1. Ouvrages manufacturés en perles fines: a) Colliers, bracelets et autres ouvrages en perles		
	enfilées sans fermoir ou autre dispositif b) Boucles pour sacs de	40%	11,4%
	voyage, vêtements en cuir et similaires	30%	10,4%
	c) autres ouvrages: - Articles de joaillerie	45%	11,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	- à usages industriels - autres	20% 45%	8,9% 11,8%
	2. Ouvrages manufacturés en pierres gemmes (naturelles, synthétiques ou reconstituées): a) exclusivement en pierres gemmes: - Colliers, bracelets et autres ouvrages en		
	pierres gemmes enfilées - Boucles pour sacs de voyage, ouvrages en cuir	40%	11,4%
	et similaires - autres ouvrages b) autres: - Boucles pour sacs de	30% 30%	10,4% 10,4%
	voyage, ouvrages en cuir et similaires - Articles de joaillerie - à usages industriels - autres	25% 45% 20% 40%	9,8% 11,8% 8,9% 11,4%
71.16	Bijcuterie de fantaisie	60%	12,6%
	CHAPITRE 72 Monn	aies	'
72.01	Monnaies: 1. Monnaies d'or 2. autres	expt. expt.	expt. expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	SECTION XV Métaux communs et ouvrag	_	
73.01	Fontes (y compris la fonte spiegel), brutes, en lingots, gueuses, saumons ou masses: 1. Fonte spiegel 2. autres: a) Fonte grise brute b) Fonte blanche brute c) autres	3% expt. expt. expt.	2,5% expt. expt. expt.
73.02	Ferro-alliages: 1. Ferro-manganèse: a) contenant au plus 80% de manganèse b) contenant plus de 80% de manganèse 2. autres	20% 20% 15%	8,9% 20% 15%
73.03	Ferrailles, déchets et débris d'ouvrages de fonte, de fer ou d'acier	expt.	expt.
73.04	Grenailles de fonte, de fer ou d'acier, même concassées ou calibrées	5%	3,8%
73.05	Poudres de fer ou d'acier; fer et acier spongieux (éponge): 1. Poudres de fer ou d'acier 2. Fer et acier spongieux	10% 10%	6,2% 6,2%
73.06	Fer et acier en massiaux, lingots ou masses: 1. en massiaux ou masses 2. en lingots	8% 8%	5,3% 5,3%
73.07	Fer et acier en blooms, billettes, brames et largets; fer et acier simplement dégrossis par forgeage ou par martelage (ébauches de forge)	10%	6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
73.08	Ebauches en rouleaux, laminées à chaud pour tôles, en fer ou en acier	8%	5 , 3%
73.09	Larges plats en fer ou en acier: 1. Lamelles 2. autres	8% 8%	5,3% 5,3%
73.10	Barres en fer ou en acier, laminées ou filées à chaud ou forgées (y compris le fil machine); barres en fer ou en acier, obtenues ou parachevées à froid; barres creuses en acier pour le forage des mines: 1. Barres laminées 2. Fil machine 3. autres	12% 14% 10%	6,9% 7,5% 10%
73.11	Profilés en fer ou en acier, laminés ou filés à chaud, forgés, ou bien obtenus ou parachevés à froid; palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés	12%	6,9%
73.12	Feuillards en fer ou en acier, laminés à chaud ou à froid: 1. Feuillards laminés à chaud: a) autres que revêtus d'autre métal b) revêtus d'autre métal 2. Feuillards laminés à froid: a) autres que revêtus d'autre métal b) revêtus d'autre métal	6% 8% 6%	4,4% 5,3% 4,4% 5,3%
73.13	Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid	5%	5%
73.14	Fils de fer ou d'acier, nus ou revêtus, à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité	8%	5,3 [#] /2
73.15	Aciers alliés et acier fin au carbone sous les formes indiquées aux nº 73.06 à 73.14 inclus	5%	3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit
du carir		44 41010	concession
73.16	Eléments de voies ferrées en fonte, fer ou acier: rails, contre-rails, aiguilles, pointes de coeur, croisements et changements de voies, tringles d'aiguillage, crémaillères, traverses, éclisses, coussinets et coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails:		
	1. Rails 2. autres	5% 5%	3,8%
73.17	Tubes et tuyaux en fonte	5%	3,8%
73.18	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) en fer ou en acier, à l'exclusion des articles du n° 73.19: 1. Ebauches pour tubes et tuyaux 2. Tubes et tuyaux sans soudure 3. autres	3% 8% 10%	2,5% 5,3% 6,2%
73.19	Conduites forcées en acier, même frettées, du type utilisé pour les installations hydro-électriques	8%	5,3%
73.20	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.)	8%	5,3%
73.21	Constructions, même incomplètes, assemblées ou non, et parties de constructions (hangars, ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, cadres de portes et fenêtres, rideaux de fermeture, balustrades, grilles, etc.) en fonte, fer ou acier; tôles, feuillards, barres, profilés, tubes, etc., en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Constructions, même incomplètes, assemblées ou non, et parties de constructions:		
	a) Ponts b) Eléments pour constructions industrielles (piliers et	5%	3,8%
	hangars) c) Derricks d) petites constructions (cadres de portes et fenêtres, cages	3% 12%	2,5% 6,9%
	d'escaliers, grilles, etc.) e) Etançons en fer pour les	20%	8,9%
	mines f) autres 2. Constructions pour installations de ventilation, de conditionnement d'air, de chauffage par circulation	3% 10%	2,5% 6,2%
	d'air chaud, de séchage, de réfri- gération et d'humidification 3. Feuilles, feuillards, barres, profilés, tubes, etc. en fer, fonte ou acier, préparés en vue de leur	8%	5,3%
	utilisation dans la construction 4. autres	5% 8%	3,8% 5,3%
73.22	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières, en fonte, fer ou acier, d'une contenance supérieure à 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge: 1. Foudres, réservoirs et		
	similaires 2. Récipients destinés au transport des marchandises, à l'exclusion de ceux équipant les	15%	7,7%
	véhicules 3. autres	10% 10%	6,2% 6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
73.23	Fûts, tambours, bidons, boîtes et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en tôle de fer ou d'acier: 1. Bidons pour le transport du lait 2. autres récipients	15% 18%	7,7% 18%
73.24	Récipients en fer ou en acier pour gaz comprimés ou liquéfiés	15%	7,7%
73.25	Câbles, cordages, tresses, élingues et similaires, en fils de fer ou d'acier, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité	15%	7,7%
73.26	Ronces artificielles; torsades, barbelées ou non, en fil ou en feuillard de fer ou d'acier: 1. Ronces artificielles 2. Torsades en fil 3. autres	25% 20% 20%	9,6% 8,9% 8,9%
73.27	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier: 1. Toiles métalliques 2. Grillages 3. autres	20% 15% 15%	8,9% 7,7% 7,7%
73.28	Treillis d'une seule pièce, en fer ou en acier, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée	18%	8,5%
73.29	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier: 1. de transmission 2. d'ancre 3. pour le remorquage des chalands 4. autres	15% 18% 18% 15%	7,7% 8,5% 8,5% 7,7%
73.30	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier: 1. Ancres de navires 2. autres	20% 25%	8,9% 9,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
73.31	Pointes, clous, crampons appointés, agrafes ondulées et biseautées, pitons, crochets et punaises, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre	25%	9,8%
73.32	Boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie en fonte, fer ou acier; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) en fer ou en acier	25%	25%
73.33	Aiguilles à coudre à la main, crochets, broches, passe-cordonnets, passe-lacets et articles similaires pour effectuer à la main des travaux de couture, de broderie, de filet ou de tapisserie, poinçons à broder, ébauchés ou finis, en fer ou en acier: 1. Aiguilles à coudre	10%	6,2%
73.34	2. autres Epingles autres que de parure, en fer ou en acier, y compris les épingles à cheveux, ondulateurs et similaires	20% 25%	8,9% 9,8%
73.35	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier: 1. Ressorts à lames et ressorts à spirales pour véhicules 2. Ressorts pour l'ameublement 3. autres	15% 8% 10%	7,7% 5,3% 6,2%
73.36	Poêles, calorifères, cuisinières (y compris ceux pouvant être uti- lisés accessoirement pour le		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	chauffage central), réchauds, chaudières à foyer, chauffe-plats et appareils similaires non électriques des types servant à des usages domestiques, ainsi que leurs parties et places détachées, en fonte, fer cu acier: 1. Poêles 2. Cuisinières 3. Réchauds à gaz 4. autres	45% 50% 50% 60%	11,8% 12,1% 12,1% 12,6%
73.37	Chaudières (autres que les générateurs de vapeur du nº 84.01) et radiateurs, pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris ceux pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur et une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fer, fonte ou acier	30%	10,4%
73.38	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties, en fer, fonte ou acier	45%	11,8%
73.39	Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles simi- laires pour le récurage, le polis- sage et usages analogues, en fer ou en acier: 1. Paille de fer ou d'acier 2. autres	25% 30%	9,8% 10,4%
73.40	Autres ouvrages en fonte, fer ou acier: 1. bruts 2. ouvrés	15% 25%	7,7% 9,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 74 Cuivre	e	
74.01	Mattes de cuivre; cuivre brut (cuivre pour affinage et cuivre affiné); déchets et débris de cuivre: 1. Mattes de cuivre 2. Déchets et débris de cuivre 3. Cuivre pour affinage 4. Cuivre affiné 5. Alliages de fonderie 6. Alliages de forgeage et de laminage	5% 3% 5% 1.5% 10%	3,8% 2,5% 3,8% 7,7% 6,2%
74.02	Cupro-alliages	10%	6,2%
74.03	Barres, profilés et fils de section pleine, en cuivre: 1. Barres 2. Profilés 3. Fils	10% 12% 10%	6,2% 6,9% 6,2%
74.04	Tôles, planches, feuilles et bandes en cuivre, d'une épaisseur de plus de 0,15 mm: 1. Tôles 2. Feuilles et bandes 3. Planches	20% 20% 20%	8,9% 8,9% 8,9%
74.05	Feuilles et bandes minces en cuivre (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'une épaisseur de 0,15 mm et moins (support non compris)	1.0%	6,2%
74.06	Poudres et paillettes de cuivre	1.0%	6,2%
74.07	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses, en cuivre: 1. Tubes 2. autres	20% 15%	8,9% 7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
74.08	Accessoires de tuyauterie en cuivre (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.)	25%	9,8%
74.09	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières, en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge: 1. Constructions en tôle (foudres,		8,9%
	réservoirs, cuves, etc.) 2. autres	20 % 25 %	9,8%
74.10	Câbles, cordages, tresses et simi- laires, en fils de cuivre, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité: l. Câbles et cordages 2. autres	25% 30%	9,8% 10,4%
74.11	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de cuivre: 1. Toiles 2. autres	15% 20%	7,7% 8,9%
7 ¹ 4.12	Treillis d'une seule pièce, en cuivre, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée	20%	8,9%
74.13	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre	20%	8,9%
74.14	Pointes, clous, crampons appointés, crochets et punaises, en cuivre, ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre	25%	9,8%
74.15	Boulons et écrous (filetés ou non), vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles,		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie en cuivre; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées		
	à faire ressort) en cuivre: l. Boulons, écrous et vis 2. autres	25% 15%	9,8% 7,7%
74.16	Ressorts en cuivre	25%	9,8%
74.17	Appareils non électriques de cuisson et de chauffage, des types servant à des usages domestiques, ainsi que leurs parties et pièces détachées, en cuivre	• 40%	11,4%
74.18	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties, en cuivre: 1. pour la cuisine 2. autres	35% 25%	11% 9,8%
74.19	Autres ouvrages en cuivre: 1. bruts 2. ouvrés	25% 35%	9,8% 11%
	CHAPITRE 75 Nicke	el	
75.01	Mattes, speiss et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel; nickel brut (à l'exclusion des anodes du nº 75.05); déchets et débris de nickel: 1. Mattes, speiss et autres produits intermédiaires	5%	3,8%
	2. Déchets et débris de nickel 3. Nickel brut	3% 5%	2,5% 3,8%
75.02	Barres, profilés et fils de section pleine, en nickel: 1. Barres 2. Profilés 3. Fils	8% 10% 10%	5,3% 6,2% 6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Teux de base du droit	Taux du droit selon concession
75.03	Tôles, planches, feuilles et bandes de toute épaisseur, en nickel; poudres et paillettes de nickel: 1. Feuilles et planches 2. Bandes 3. Feuilles minces 4. Poudres et paillettes	3% 3% 3% 3%	3% 3% 3% 2,5%
75.04	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.), en nickel: 1. Tubes 2. autres	3% 3%	2,5% 2,5%
75.05	Anodes pour nickelage, coulées, laminées ou obtenues par électro- lyse, brutes ou ouvrées	expt.	expt.
75.06	Autres ouvrages en nickel: 1. ouvrés 2. bruts	5% 3%	3,8% 2,5%
	CHAPITRE 76 Alumini	um	
76.01	Aluminium brut; déchets et débris d'aluminium	3%	2,5%
76.02	Barres, profilés et fils de section pleine, en aluminium	5%	3,8%
76.03	Tôles, planches, feuilles et bandes en aluminium, d'une épaisseur de plus de 0,20 mm	5%	3,8%
76.04	Feuilles et bandes minces en aluminium (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'une épaisseur de 0,20 mm et moins (support non compris)	10%	6 , 2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
76.05	Poudres et paillettes d'aluminium	10%	6,2%
76.06	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses en aluminium: 1. Tubes 2. autres	8% 10%	5,3% 6,2%
76.07	Accessoires de tuyauterie en aluminium (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.)	8%	5,3%
76.08	Constructions, même incomplètes, assemblées ou non, et parties de constructions (hangars, ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, cadres de portes et fenêtres, balustrades, etc.), en aluminium; tôles, barres, profilés, tubes, etc., en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction: 1. Maisons démontables et leurs parties 2. Cadres de portes et fenêtres 3. Feuilles, barres, tours, profilés, tubes, etc., préparés en vue de leur utilisation dans la	25% 25%	9,8% 9,8%
	construction 4. autres	5% 3%	3,8% 2,5%
76.09	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières, en aluminium, d'une contenance supérieure à 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques même avec revêtement intérieur ou calorifuge	5 %	3,8%
76.10	Fûts, tambours, bidons, boîtes et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en aluminium, y compris les étuis tubulaires rigides ou souples:		

<u> </u>		1	1
Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	 Bidons pour le transport du lait Etuis tubulaires autres 	5% 5% 5%	3,8% 3,8% 3,8%
76.11	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	5%	3,8%
76.12	Câbles, cordages, tresses et simi- laires, en fils d'aluminium, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité: l. Câbles 2. Cordes et cordages 3. autres	5% 5% 8%	3,8% 3,8% 5,3%
76.13	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium: 1. Toiles 2. autres	5% 8%	3,8% 5,3%
76.14	Treillis d'une seule pièce, en alu- minium, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée ou déployée	5%	3,8%
76.15	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties, en aluminium: 1. Batteries de cuisine 2. autres ustensiles de cuisine, à l'exclusion des cuillers et	25%	9,8%
	fourchettes	30%	10,4%
	3. Articles d'hygiène et de toilette	25%	9,8%
	4. autres articles de ménage, à l'exclusion des cuillers et fourchettes	30%	10,4%
76.16	Autres ouvrages en aluminium: 1. bruts 2. ouvrés	15% 30%	7,7% 10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 77 Magnésium, bérylli	um (glucinium)	
77.01	Magnésium brut; déchets et débris de magnésium (y compris les tournures non calibrées): 1. Déchets et débris de magnésium 2. Magnésium brut	expt. expt.	expt. expt.
77.02	Magnésium en barres, profilés, fils, tôles, feuilles, bandes, tubes, tuyaux, barres creuses, poudres, paillettes et tournures calibrées	expt.	expt.
77.03	Autres ouvrages en magnésium: 1. bruts 2. ouvrés	3% 5%	2,5% 3,8%
77.04	Béryllium (glucinium), brut ou ouvré: 1. brut 2. ouvré	expt. 3%	expt. 2,5%
	CHAPITRE 78 Plomb		
78.02	Barres, profilés et fils de section pleine, en plomb	5%	3,8%
78.03	Tables, feuilles et bandes en plomb, d'un poids au m ² de plus de l kg 700	5%	3,8%
78.04	Feuilles et bandes minces en plomb (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'un poids au m² de 1 kg 700 et moins (support non compris); poudres et paillettes de plomb		5,3%
78.05	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et acces- soires de tuyauterie (raccords,		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession	
	coudes, tubes en S pour siphons, joints, manchons, brides, etc.), en plomb	10%	6,2%	
78.06	Autres ouvrages en plomb: 1. Récipients, boîtes et emballages 2. Accessoires 3. Joints de bourrage 4. autres	15% 18% 20% 20%	6,2% 8,5% 8,9% 8,9%	
	CHAPITRE 79 Zino	3		
79.01	Zinc brut; déchets et débris de zinc	expt.	expt.	
79.02	Barres, profilés et fils de section pleine, en zinc	10%	6,2%	
79.03	Planches, feuilles et bandes de toute épaisseur, en zinc; poudres et paillettes de zinc	10%	6,2%	
79.04	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.), en zinc	10%	6,2%	
79.05	Gouttières, faîtages, lucarnes et autres ouvrages façonnés, en zinc, pour le bâtiment	12%	6 , 9%	
79.06	Autres ouvrages en zinc	15%	7,7%	
	CHAPITRE 80 Etain			
80.01	Etain brut; déchets et débris d'étain	expt.	expt.	

Position in tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
80.02	Barres, profilés et fils de section pleine, en étain	6%	4,4%
ê0.03	Tables (tôles), planches, feuilles et bandes en étain, d'un poids de plus de l kg/m²	5%	3,8%
80.014	Feuilles et bandes minces en étain (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'un poids au m² de l kg et moins (support non compris); poudres et paillettes d'étain	8%	5,3%
80.05	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.), en étain	5%	3,8%
80.06	Autres ouvrages en étain	10%	6,2%
	CHAPITRE 81 Autres métaux	communs	
51.01	Tungstène (wolfram), brut ou ouvré: 1. brut 2. Fils 3. autre	expt. 10% 5%	expt. 6,2% 3,8%
\$1.02	Molybdène, brut ou ouvré: 1. brut 2. Fils 3. autres	expt. 10% 5%	expt. 6,2% 3,8%
81.03	Tantale, brut ou ouvré: 1. brut 2. autre	expt. 5%	expt. 3,8%
81.04	Autres métaux communs, bruts ou ouvrés; cermets, bruts ou ouvrés:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Uranium et thorium 2. autres:	expt.	expt.
	a) Manganèse	expt.	expt.
	b) Antimoine	expt.	expt.
	c) Cobalt	expt.	expt.
	d) Cadmium	expt.	expt.
	e) Bismuth	expt.	expt.
	f) Chrome	expt.	expt.
	g) Germanium	expt.	expt.
	h) Titane	expt.	expt.
	i) Zirconium	expt.	expt.
	j) Vanadium	expt.	expt.
	k) autres métaux communs	expt.	expt.
82.01	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, crocs, râteaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et		
	autres outils agricoles, horticoles et forestiers, à main	30%	10,4%
82.02	Scies à main montées, lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage)	40%	11,4%
82.03	Tenailles, pinces, brucelles et simi- laires, même coupantes; clés de serrage, emporte-pièces, coupe-tubes, coupe-boulons et similaires, cisailles à métaux, limes et râpes, à main	40%	11,4%
82.04	Autres outils et outillage à main, à l'exclusion des articles repris dans d'autres positions du présent Chapitre; enclumes, étaux, lampes		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	à souder, forges portatives, meules montées à main ou à pédale et diamants de vitriers montés: 1. Marteaux 2. Enclumes 3. Villes 4. Chillages spéciaux pour horlogers 5. Lampes à souder 6. autres	40% 40% 40% 15% 30% 40%	11,4% 11,4% 11,4% 7,7% 10,4% 11,4%
82.05	Outils interchangeables pour machines outils et pour outillage à main, mécanique ou non (à emboutir, estamper, tarauder, aléser, fileter, fraiser, mandriner, tailler, tourner, visser, etc.), y compris les filières d'étirage et de filage à chaud des métaux, ainsi que les outils de forage: 1. en métaux communs 2. en carbures métalliques 3. en diamant aggloméré ou non 4. en autres matières	30% 25% 15% 30%	10,4% 9,8% 7,7% 10,4%
82.06	Couteaux et lames tranchantes pour machines et pour appareils mécaniques: 1. Couteaux pour machines agricoles 2. autres	15% 20%	7,7% 9,8%
82.07	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques (de tungstène, de molybdène, de vanadium, etc.) agglomérés par frittage	10%	6,2%
82.08	Moulins à café, hache-viande, presse-purée et autres appareils mécaniques des types servant à des usages domestiques, utilisés pour préparer, conditionner, servir, etc., les aliments et les boissons, d'un poids de 10 kg et moins:		,

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Moulins à café 2. Hache-viande 3. autres	40% 40% 40%	11,4% 11,4% 11,4%
82.09	Couteaux (autres que ceux du nº 82.06) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes: 1. Canifs 2. Couteaux de cuisine et de table 3. Couteaux de chasse et autres couteaux de sport 4. Greffoirs 5. Couteaux pour tanneurs 6. autres	50% 50% 60% 40% 30% 40%	12,1% 12,1% 12,6% 11,4% 10,4% 11,4%
82.10	Lames des couteaux du nº 82.09	40%	11,4%
82.11	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes); pièces détachées métalliques de rasoirs de sûreté	30%	10,4%
82.12	Ciseaux à doubles branches et leurs lames: 1. Ciseaux: a) Ciseaux pour manucures b) Ciseaux pour usages domestiques c) Ciseaux utilisés dans diverses professions d) Ciseaux de vigneron e) autres 2. Lames	60% 30% 25% 30% 30% 30%	12,6% 10,4% 9,8% 10,4% 10,4% 10,4%
82.13	Autres articles de coutellerie (y compris les sécateurs, tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers et d'office et coupepapier); outils et assortiments d'outils de manucures, de pédicures et analogues (y compris les limes à ongles):		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Assortiments d'outils de manu- cures, de pédicures et analogues 2. autres	60% 30%	12,6% 10,4%
82.14	Cuillers, louches, fourchettes, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires: 1. dorés 2. argentés 3. en acier inoxydable 4. autres	50% 45% 40% 40%	12,1% 11,8% 11,4% 11,4%
82.15	Manches en métaux communs pour articles des nº 82.09, 82.13 et 82.14	40%	11,4%
	CHAPITRE 83 Ouvrages divers en 1	métaux communs	1
83.01	Serrures (y compris les fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure), verrous et cadenas, à clef, à secret ou électriques, et leurs parties, en métaux communs; clefs (achevées ou non) pour ces articles, en métaux communs: 1. Serrures, verrous et cadenas à secret, électriques, et leurs parties 2. Serrures de portes et clés 3. Serrures pour meubles et clés 4. Dispositifs et fermetures à cylindres et clés 5. Verrous 6. autres	20% 25% 25% 30% 30% 30%	8,9% 9,8% 9,8% 10,4% 10,4%
63.02	Garnitures, ferrures et autres articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets et autres ouvrages		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	de l'espèce; patères, porte- chapeaux, supports, consoles et articles similaires, en métaux communs (y compris les ferme-portes automatiques): 1. Garnitures et ferrures automatiques 2. Garnitures et ferrures mécaniques:	20%	8,9%
	a) pour meubles b) utilisées dans la	30%	10,4%
	construction c) pour navires d) pour articles de fantaisie	30% 30%	10,4% 10,4%
	en matières textiles, en cuir et autres matières e) autres 3. autres	45% 40% 30%	11,8% 11,4% 10,4%
83.03	Coffres-forts, portes et compar- timents blindés pour chambres fortes, coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs	40%	11,4%
83.04	Classeurs, fichiers, boîtes de classement et de triage, porte-copies et autre matériel similaire de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du nº 94.03.	4 <i>5%</i>	11,8%
83.05	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles et pour classeurs, pinces à dessin, attache-lettres, coins de lettres, trombones, agrafes, onglets de signalisation, garnitures pour registres et autres objets similaires de bureau, en métaux communs	40%	11,4%
83.06	Statuettes et autres objets d'ornement d'intérieur, en métaux communs	40%	11,4%
<u> </u>			

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
83.07	Appareils d'éclairage, articles de lampisterie et de lustrerie, ainsi que leurs parties non électriques, en métaux communs: 1. Chandeliers 2. Lampes pour mines et carrières 3. autres	50% 15% 40%	12,1% 7,7% 11,4%
83.08	Tuyaux flexibles en métaux communs	20%	8,9%
83.09	Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, oeillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie et pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs: 1. Fermoirs et boucles pour ceintures 2. autres	35% 45%	11% 11,8%
83.10	Perles métalliques et paillettes métalliques découpées, en métaux communs	40%	11,4%
83.11	Cloches, clochettes, sonnettes, timbres, grelots et similaires (non électriques) et leurs parties, en métaux communs	40%	11,4%
83.12	Cadres métalliques pour photographies gravures et similaires; miroiterie métallique: 1. Miroiterie métallique 2. autres	35% 40%	11%
83.13	Bouchons métalliques, bondes filetées, plaques de bondes, capsules de surbouchage, capsules déchirables, bouchons verseurs, scellés et accessoires similaires pour l'emballage, en métaux communs	40%	11,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
83.14	Plaques indicatrices, plaques- enseignes, plaques-réclames, plaques- adresses et autres plaques analogues, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs	45%	11,8%
83.15	Fils, baguettes, tubes, plaques, pastilles, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants et de fondants, pour soudure ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour la métallisation par projection:		
	1. pour la métallisation par projection 2. Electrodes pour la métallisation	15%	7,7%
	par projection de vapeurs métalliques sous vide 3. Electrodes 4. autres	15% 5% 15%	7,7% 3,8% 7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	SECTION XVI Machines et appareils; of CHAPITRE 84 Chaudières, machine et engins mécaniques		ue
84.01	Générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs (chaudières à vapeur): 1. Chaudières à vapeur pour locomotives 2. Chaudières à vapeur pour navires 3. Chaudières à vapeur pour le chauffage central 4. autres	10% 10% 25% 25%	6,2% 6,2% 9,8% 9,8%
84.02	Appareils auxiliaires pour générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs (économiseurs, surchauffeurs, accumulateurs de vapeur, appareils de ramonage, de récupération des gaz, etc.); condenseurs pour machines à vapeur: 1. Economiseurs 2. Surchauffeurs 3. Condenseurs pour machines à vapeur 4. autres	15% 15% 20% 10%	7,7% 7,7% 8,9% 6,2%
84.03	Gazogènes et générateurs de gaz à l'eau ou de gaz à l'air, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène (par voie humide) et générateurs similaires, avec ou sans leurs épurateurs: 1. Générateurs de gaz à l'air 2. Générateurs de gaz à l'eau 3. Générateurs d'acétylène 4. autres	20% 20% 20% 20% 20%	8,9% 8,9% 8,9% 8,9%
84.04	Locomobiles (à l'exclusion des tracteurs du nº 87.01) et machines demi-fixes, à vapeur:		

Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
 Locomobiles à pistons Locomobiles à turbine autres 	10% 10% 15%	6,2% 6,2% 7,7%
Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs, séparées de leurs chaudières:		
1. Machines à pistons	10%	6,2%
a) industrielles	10%	6,2%
b) pour centrales thermo- électriques de chauffage c) pour navires	5% 5%	3,8% 3,8%
Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons	5%	3,8%
Roues hydrauliques, turbines et autres machines motrices hydrauliques: 1. Turbines hydrauliques et autres machines motrices hydrauliques 2. Roues hydrauliques, à l'exclusion des roues hydrauliques	expt.	expt.
3. autres	expt.	expt.
Autres moteurs et machines motrices: 1. Moteurs pour l'aviation 2. Turbines à gaz autres que	expt.	expt.
3. autres: a) Moteurs b) Machines motrices	expt.	expt.
Rouleaux compresseurs à propulsion mécanique: 1. Rouleaux compresseurs à propulsion à vapeur 2. Rouleaux compresseurs à propulsion Diesel 3. Rouleaux à vibrations 4. autres	expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt.
	1. Locomobiles à pistons 2. Locomobiles à turbine 3. autres Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs, séparées de leurs chaudières: 1. Machines à pistons 2. Machines à turbine: a) industrielles b) pour centrales thermo-électriques de chauffage c) pour navires Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons Roues hydrauliques, turbines et autres machines motrices hydrauliques: 1. Turbines hydrauliques et autres machines motrices hydrauliques 2. Roues hydrauliques, à 1'exclusion des roues hydrauliques pour turbines 3. autres Autres moteurs et machines motrices: 1. Moteurs pour l'aviation 2. Turbines à gaz autres que pour l'aviation 3. autres: a) Moteurs b) Machines motrices Rouleaux compresseurs à propulsion mécanique: 1. Rouleaux compresseurs à propulsion à vapeur 2. Rouleaux compresseurs à propulsion Diesel 3. Rouleaux à vibrations	1. Locomobiles à pistons 2. Locomobiles à turbine 3. autres Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs, séparées de leurs chaudières: 1. Machines à turbine: a) industrielles b) pour centrales thermo- électriques de chauffage c) pour navires Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons Roues hydrauliques, turbines et autres machines motrices hydrauliques: 1. Turbines hydrauliques et autres machines motrices hydrauliques pour turbines 3. autres Autres moteurs et machines motrices: 1. Moteurs pour l'aviation 2. Turbines à gaz autres que pour 1'aviation 3. autres: a) Moteurs b) Machines motrices Rouleaux compresseurs à propulsion mécanique: 1. Rouleaux compresseurs à propulsion à vapeur 2. Rouleaux compresseurs à propulsion Diesel 3. Rouleaux à vibrations expt. expt. expt. expt.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
34.10	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes pour liquides, y compris les pompes non mécaniques et les pompes distributrices comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides (à chapelet, à godets, à bandes souples, etc.):	25%	9,8%
	1. Pompes alternatives 2. Pompes rotatives 3. Pompes centrifuges 4. Pompes par injection 5. Pompes à piston 6. Elévateurs à liquides 7. autres	25% 25% 10% 20% 10% 25%	9,8% 9,8% 9,8% 6,2% 8,9% 6,2% 9,8%
84.11	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes à air et à vide; compresseurs, moto-compresseurs et turbo-compresseurs d'air et d'autres gaz; générateurs à pistons libres; ventilateurs et similaires: 1. Pompes: a) Pompes à air	30%	10,4%
	b) Pompes à vide c) autres pompes 2. Compresseurs 3. Générateurs à pistons libres 4. Ventilateurs 5. autres	30% 35% 25% 25% 30% 25%	10,4% 11% 9,8% 9,8% 10,4% 9,8%
84.12	Groupes pour le conditionnement de l'air comprenant, réunis en un seul corps, un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité: 1. Calorifères industriels 2. Installations pour le conditionnement de l'air, automatiques,	25%	9,8%
	d'une capacité inférieure ou égale à 300 m ³ 3. Installations pour le condi- tionnement de l'air, automatiques,	25%	9,8%
	d'une capacité supérieure à 300 m3	25%	9,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	4. Compresseurs et appareils similaires pour le refroidissement de l'air et la ventilation 5. autres	30% 25%	10,4% 9,8%
84.13	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides (pulvérisateurs), à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires: 1. Brûleurs pour l'alimentation des foyers:		
	a) à combustibles liquides b) autres 2. Dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres, foyers automatiques pour chaudières à	25% 25%	9,8% 9,8%
	mazout et à gaz 3. Foyers automatiques pour chaudières à combustibles liquides 4. autres	20% 15% 20%	8,9% 7,7% 8,9%
84.14	Fours industriels ou de laboratoires, à l'exclusion des fours électriques du n ^o 85.11:		
	1. Fours et appareillages pour le traitement des métaux communs 2. Fours et appareillages pour le	20%	8,9%
	traitement des métaux sous atmo- sphère neutre 3. Fours pour la fusion des métaux	20% expt.	8,9% expt.
	4. autres: a) Fours à ciment	expt.	expt.
	b) Fours de boulangerie: - sans transporteur à bande	15%	7,7%
	- avec transporteur à bande pour le pain - avec transporteur à bande pour autres produits de	10%	6,2%
	boulangerie ou de pâtisserie	10%	6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	c) autres	10%	6,2%
84.15	Matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre: l. Matériel, machines et appareils frigorifiques, autres qu'à usage		
	domestique	40%	11,4%
	2. Réfrigérateurs à usage domes- tique, non électriques 3. Réfrigérateurs à usage domes-	25%	9,8%
	tique, électriques: a) à absorption b) à compression	35% 30%	11% 10,4%
84.16	Calandres et laminoirs, autres que les laminoirs à métaux et les machines à laminer le verre; cylindres pour ces machines: 1. Calandres	10%	6,2%
	2. Cylindres pour calandres 3. autres	10% 10% 10%	6,2% 6,2%
84.17	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation, le refroidissement, etc., à l'exclusion des appareils domestiques; chauffeeau et chauffe-bains non électriques: 1. Appareils et dispositifs, autres que ceux de la sous-position 2 ci-dessous: 2. Appareils et dispositifs de lavage et de séchage des		
	fibres textiles	15%	7,7%
	b) Appareils et dispositifs de purification	15%	7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	 c) Appareils et dispositifs de stérilisation d) Appareils et dispositifs 	15%	7,7%
	de séchage e) Appareils et dispositifs	15%	7,7%
	de refroidissement	15%	7,7%
	f) Appareils et dispositifs pour le séchage du bois g) Appareils automatiques	15%	7,7%
	de distillation et d'évaporation h) Dispositifs de séchage	10%	6,2%
	des fruits et légumes i) Appareils pour la fermen-	10%	6,2%
	tation, la conservation et le vieillissement artificiel j) autres 2. Chauffe-eau et chauffe-bains,	10% 10%	6,2% 6,2%
	non électriques, pour usages domestiques	30%	10,4%
84.18	Centrifugeuses et essoreuses centri- fuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz	20%	8,9%
84.19	Machines et appareils servant à nettoyer et à sécher les bouteilles et autres récipients; à remplir, fermer, étiqueter et capsuler les bouteilles, boîtes, sacs et autres contenants; à empaqueter et emballer les marchandises; appareils à gazéifier les boissons; appareils à laver la vaisselle	35%	35%
84.20	Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg et moins; poids pour toutes balances:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Appareils et instruments de pesage pour contrôler et vérifier la production (balances pour grues, instruments de pesage pour transporteurs à bande, balances à peser les récipients, balances ou bascules doseuses) 2. Ponts-bascules 3. Balances de ménage 4. autres appareils et instruments 5. Poids	25% 30% 35% 30% 35%	9,8% 10,4% 11% 10,4% 11%
84.21	Appareils mécaniques (même à main), à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, chargés ou non; pistolets aérographes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur, et appareils à jet similaires: 1. Machines et appareils à jet de sable à jet de vapeur, et appareils à jet de sable à jet de vapeur, et appareils à jet de sable à jet de vapeur, et appareils à jet de sable à jet de vapeur, et appareils à jet de sable à jet de vapeur, et appareils à jet de sable à jet de vapeur et appareils à jet de sable à jet de vapeur et appareils à jet de sable à jet de vapeur et appareils à jet de sable à jet de vapeur et appareils à jet de sable à jet de vapeur et appareils à jet de sable à jet de vapeur et appareils à jet de sable à		
	sable, à jet de vapeur, etc, pour le nettoyage d'ouvrages métalliques 2. Extincteurs 3. autres appareils à pulvériser des matières liquides fonctionnant au moyen d'une pompe, pour usages	25% 30%	9,8% 10,4%
	divers	30%	10,4%
	4. Pistolets aérographes, atomiseurs	25%	9,8%
84.22	Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement et de manutention (ascenseurs, skips, treuils, crics, palans, grues, ponts roulants, transporteurs, téléfériques, etc.), à l'exclusion des machines et appareils du nº 84.23:		
	1. Ascenseurs et monte-charges 2. Téléfériques 3. Grues 4. Machines et appareils pour le	30% 30% 30%	10,4% 10,4% 10,4%
	transport dans les galeries 5. autres	30% 30%	10,4% 30%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
84.23	Machines et appareils, fixes ou mobiles, d'extraction, de terras- sement, d'excavation ou de forage du sol (pelles mécaniques, haveuses, excavateurs, décapeurs, niveleuses, bulldozers, scrapers, etc.); sonnettes de battage; chasse-neige, autres que les voitures chasse-neige du n° 87.03: 1. Chasse-neige et similaires, à		
	l'exclusion des engins autopropulsés 2. Machines transporteuses, telles	22%	9,3%
	que scrapers et similaires 3. Excavateurs, pelles mécaniques	15%	7,7%
ļ	et machines similaires, autopropulsés 4. Bulldozers, dragueurs et	15%	15%
	machines similaires	15%	15%
	5. Dameuses, à l'exclusion des rouleaux compresseurs	10%	10%
	6. Machines de sondage et de forage	10%	6,2%
	7. Installations pour l'extraction du pétrole	5%	3,8%
	8. Machines pour l'industrie minière 9. Boucliers 10. Niveleuses-régleuses 11. autres	5% 15% 15% 15%	3,8% 7,7% 15% 15%
84.24	Machines, appareils et engins agricoles et horticoles pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, y compris les rouleaux pour pelouses et terrains de sports: 1. Charrues 2. Cultivateurs 3. Herses 4. Rouleaux 5. Pulvériseurs 6. Semoirs 7. Distributeurs d'engrais 8. Houes mécaniques 9. Plantoirs:	35% 35% 35% 35% 35% 35% 35% 35%	11% 11% 11% 11% 11% 11% 11% 11%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	a) tractés et portés b) autopropulsés 10. autres	27% 27% 35%	10% 10% 11%
84.25	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles; presses à paille et à fourrage; tondeuses à gazon; tarares et machines similaires pour le nettoyage des grains, trieurs à oeufs, à fruits et autres produits agricoles, à l'exclusion des machines et appareils de minoterie du nº 84.29:		
	1. Moissonneuses-batteuses pour le blé 2. Moissonneuses-batteuses pour	25%	9,8%
	le mais 3. autres moissonneuses-batteuses	25% 25%	9,8% 9,8%
	4. Lieuses et ramasseuses automatiques 5. Faucheuses 6. Batteuses 7. Egreneuses à céréales 8. Râteaux et faneuses à foin 9. Presses à paille et à foin 10. Arracheuses de pommes de terre	30% 30% 30% 30% 30% 30%	10,4% 10,4% 10,4% 10,4% 10,4% 10,4%
	et de betteraves ll. Machines et appareils pour le	30%	10,4%
	triage: a) des oeufs b) des fruits c) des légumes d) autres 12. autres	10% 10% 10% 10% 25%	6,2% 6,2% 6,2% 6,2% 9,8%
84.26	Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie: 1. Machines à traire	30%	10,4%
	2. Machines et appareils pour le traitement du lait 3. Machines et appareils pour la	25%	9,8%
	fabrication du beurre, du fromage et autres produits laitiers	35%	11%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	4. autres machines et appareils de laiterie	25%	9,8%
84.27	Pressoirs, fouloirs et autres appareils de vinification, de cidrerie et similaires: 1. Pressoirs mécaniques et pressoirs pour la fabrication du		
	vin, de l'eau-de-vie et des jus	10%	6,2%
	2. Appareils pour la fabrication des jus et autres boissons, à main 3. autres installations pour la	30%	10,4%
	fabrication du vin, de l'eau-de-vie et des jus	17%	8,2%
84.28	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, l'aviculture et l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture: 1. Couveuses: a) automatiques b) autres 2. Batteries d'élevage pour	5% 15%	3,8% 7,7%
	l'aviculture et le bétail: a) automatiques b) autres	5% 15%	3,8% 7,7%
84.29	Machines, appareils et engins pour la minoterie et le traitement des céréales et légumes secs, à l'exclusion des machines, appareils et engins du type fermier	18%	8,5%
84.30	Machines et appareils, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent Chapitre, pour les industries de la boulangerie, de la pâtisserie, de la biscuiterie, des pâtes alimentaires, de la confiserie, de la chocolaterie, de la sucrerie, de la brasserie et pour le travail		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	des viandes, poissons, légumes et fruits à des fins alimentaires: 1. Pétrins et malaxeurs à pâte 2. Machines à dresser et diviser la pâte 3. Machines et appareils pour abattoirs 4. Machines et appareils pour la préparation des fruits, à l'exclusion des fours à sécher 5. Machines pour la fabrication des jus de fruits et autres, à l'exclusion des fours à sécher 6. Machines et appareils pour la préparation des légumes, à l'exception des fours à sécher 7. Machines et installations pour la fabrication du sucre 8. Machines et installations pour la fabrication de la bière et de l'alcool 9. Machines et installations pour la fabrication des huiles et graisses végétales 10. Machines et installations pour le hachage et autres traitements similaires des graines, tuber-		7,7% 7,7% 6,2% 10% 10% 10% 10%
84.31	cules, etc. 11. autres Machines et appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique (pâte à papier) et pour la fabrication et le finissage du papier et du carton: 1. Machines et appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique et pour la fabrication et le finissage du papier 2. Machines et appareils pour la fabrication et le finissage du carton 3. autres	10% 15%	6,2% 15% 10% 6,2% 7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
84.32	Machines et appareils pour le brochage et la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets: 1. Plieuses et agrafeuses, à moteur, à l'exclusion des machines et appareils pouvant utiliser indifféremment des fils textiles ou des fils de métal 2. autres	10% 10%	6,2% 6,2%
84.33	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y compris les coupeuses de tout genre: 1. Machines à fabriquer les enveloppes, sacs en papier et autres objets d'emballage 2. Machines à couper le papier ou le carton 3. autres	10% 15% 15%	6,2% 7,7% 7,7%
84.34	Machines à fondre et à composer les caractères; machines, appareils et matériel de clicherie, de stéréotypie et similaires; caractères d'imprimerie, clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches et cylindres préparés pour les arts graphiques (planés, grenés, polis, etc.): 1. Machines à fondre et à composer les caractères: a) Machines à fondre et à composer les caractères (linotypes, monotypes, intertypes, etc.) b) Machines à fondre les caractères sans dispositifs de composition 2. autres machines 3. Planches, cylindres et autres organes similaires, à l'exclusion des pierres lithographiques:	24% 24% 24%	9,6% 9,6% 9,6%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	a) préparés pour l'imprimerie b) autres	24% 24%	9,6% 9,6%
	4. Pierres lithographiques préparées pour l'imprimerie 5. autres:	15%	7,7%
	a) Caractères en métal, de toutes sortes b) autres	20% 20%	8,9% 8,9%
84.35	Machines et appareils pour l'impri- merie et les arts graphiques, margeurs, plieuses et autres appareils auxiliaires d'imprimerie: 1. Grandes presses rotatives 2. Machines pour l'impression	5%	3,8%
	et la zincographie 3. autres machines à imprimer 4. autres	5% 5% 5%	3,8% 3,8% 3,8%
84.36	Machines et appareils pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques et artificielles; machines et appareils pour la préparation des matières textiles; machines et métiers pour la filature et le retordage des matières textiles; machines à bobiner (y compris les canetières), mouliner et dévider les matières textiles: 1. Machines et appareils pour le filage des matières textiles		
	synthétiques et artificielles 2. Machines et appareils pour le	20%	8,9%
	traitement des fibres textiles 3. Installations pour le nettoyage du coton et des fibres textiles	20%	8,9%
	artificielles et synthétiques 4. Machines à carder 5. Machines à doubler et peigner	18% 18%	8,5% 8,5%
	les rubans 6. Machines à filer et similaires 7. Machines à doubler et à	18% 22%	8,5% 9,3%
	fabriquer les fils 3. Bobineuses pour fils textiles 9. autres machines et appareils	22% 22% 10%	9,3% 9,3% 6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
84.37	Métiers à tisser, à bonneterie, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie et à filet; appareils et machines préparatoires pour le tissage, la bonneterie, etc. (ourdissoirs, encolleuses, etc.): 1. Métiers pour le tissage de la laine, du coton et de la soie, ordinaires 2. Métiers pour le tissage de la laine, du coton et de la soie, du type Jacquard, et autres machines automatiques similaires 3. Métiers à dentelle et à passementerie 4. Métiers pour le tissage du lin et du chanvre 5. Métiers à tricoter 6. Métiers à bonneterie 7. Ourdissoirs 8. Encolleuses 9. Machines pour le contrôle des	15% 15% 15% 15% 15% 15% 10% 10%	7,7% 7,7% 7,7% 7,7% 7,7% 6,2% 6,2%
	tissus finis 10. Machines à repriser les bas 11. autres	5% 10% 10%	3,8% 6,2% 6,2%
84.38	Machines et appareils auxiliaires pour les machines du n° 84.37 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, etc.); pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement et principalement destinés aux machines et appareils de la présente position et à ceux des n° 84.36 et 84.37 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et lames, aiguilles, platines, crochets, etc.): 1. Machines et appareils auxiliaires pour les machines et appareils du n° 84.37:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	a) Ratières b) Mécaniques Jacquard c) autres 2. Pièces détachées et accessoires pour les machines et appareils de la présente position ou des nº 84.36 et	24% 24% 24%	9,6% 9,6% 9,6%
	84.37	24%	9,6%
84.39	Machines et appareils pour la fabri- cation et le finissage du feutre, en pièce ou en forme, y compris les machines de chapellerie et les formes de chapellerie	10%	6,2%
84.40	Machines et appareils pour le lavage, le nettoyage, le séchage, le blanchiment, la teinture, l'apprêt et le finissage des fils, tissus et ouvrages en matières textiles (y compris les appareils à lessiver le linge, repasser et presser les confections, enrouler, plier, couper ou denteler les tissus); machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvreparquets, tels que linoléum, etc.; machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvreparquets (y compris les planches et cylindres gravés pour ces machines): 1. Machines et appareils, à l'exclusion de ceux visés à la sous-position 2 ci-dessous:		
	a) Machines pour le lavage et le séchage b) Machines pour le nettoyage à sec, d'une capacité non	12%	6,9%
	supérieure à 10 kg c) Machines pour le nettoyage à sec, d'une capacité	12%	6,9%
	supérieure à 10 kg	12%	6,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	d) Machines à repasser les confections et les tricots e) Machines pour le blanchiment	12%	6,9%
	et la teinture des fils	12%	6,9%
	f) Machines pour le blanchiment et la teinture des tissus g) Machines à humidifier et	12%	6,9%
	étirer les tissus de matières textiles h) Machines et appareils à apprêter les tissus de	12%	6,9%
	matières textiles, et machines similaires i) Machines à plier, enrouler	12%	6,9%
	ou couper les tissus de matières textiles	12%	6,9%
	j) autres machines et appareils 2. Machines à laver, à usage		6,9%
	domestique	30%	3,0%
84.41	Machines à coudre (les tissus, les cuirs, les chaussures, etc.), y compris les meubles pour machines à coudre; aiguilles pour ces machines: 1. Machines à coudre à usage domestique, ordinaires et complètes:		
	a) avec moteur électrique incorporé	40%	11,4%
	b) autres 2. Têtes de machines à coudre, ordinaires, à usage domestique:	35%	11%
	a) avec moteur électrique incorporé b) autres	40% 35%	11,4% 11%
	3. Machines à coudre spéciales, complètes, à usage domestique 4. Têtes pour les machines à	45%	11,8%
	coudre de la sous-position 3 ci-dessus	45%	11,8%
	5. Machines industrielles à coudre les tissus, complètes 6. Têtes pour les machines à	20%	8,9%
	coudre de la sous-position 5 ci-dessus	20%	8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
•	7. Machines industrielles à coudre le cuir, les matières plastiques et similaires 8. Têtes pour les machines à	15%	15%
	coudre de la sous-position 7	15%	7,7%
	9. autres machines à coudre industrielles 10. Têtes pour les machines à	15%	7,7%
	coudre de la sous-position 9 ci-dessus ll. Meubles pour machines à coudre l2. Aiguilles pour machines à coudre l3. autres	15% 15% 15% 15%	7,7% 7,7% 15% 7,7%
84.42	Machines et appareils pour la préparation et le travail des cuirs et peaux et pour la fabrication des chaussures et autres ouvrages en cuir ou en peau, à l'exclusion des machines à coudre du nº 84.41: 1. pour la préparation et le		
	tannage des cuirs et peaux 2. pour le travail des cuirs et	11%	6,5%
	peaux 3. pour la fabrication et la réparation des chaussures et autres	11%	6,5%
	ouvrages en cuir	11%	6,5%
84.43	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour aciérie, fonderie et métallurgie: l. Machines à couler les métaux		
	sous pression	5%	3,8%
	2. Machines à couler par centrifugation 3. Machines à couler en continu 4. Appareils divers pour l'alimentation en matières composantes,	5% 5%	3,8% 3,8%
	pour le mélange du métal fondu sous pression et sous vide 5. Machines à mouler	5% 5%	3,8% 3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
84.44	6. Machines à mouler les noyaux: a) par soufflage b) pour noyaux-carapaces c) autres 7. Machines à transporter et à mouler le sable 8. Moules à couler: a) pour lingots b) autres, à l'exclusion des moules du n° 84.60 9. Poches de coulée avec mécanisme 10. autres poches de coulée 11. autres Laminoirs, trains de laminoirs et cylindres de laminoirs: 1. Cages de laminoirs 2. Trains de laminoirs 2. Trains de laminoirs 3. Machines et installations de finissage 4. Machines à couper les produits laminés finis ou semi-finis 5. Machines à calibrer	5% 5% 5% 5% 5% 5% 5% 5% 5% 5%	3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8% 3,8%
84.45	6. Cylindres de laminoirs 7. autres Machines-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques, autres que celles des nº 84.49 et 84.50: 1. Machines travaillant par déformation 2. Machines travaillant par	5% 5% 25%	3,8% 3,8%
84.46	enlèvement de métal (paille) Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment et d'autres matières minérales similaires, et pour le travail à froid du verre, autres que celles du n° 84.49:	25%	9,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Machines pour le travail de la pierre (scies et similaires) 2. Machines à polir	5% 5%	5% 3 , 8%
	3. Machines à vibrations pour le béton 4. Machines et installations pour	5%	3,8%
	le travail du béton 5. autres	5% 5%	3,8% 3,8%
84.47	Machines-outils, autres que celles du nº 84.49, pour le travail du bois, du liège, de l'os, de l'ébonite, des matières plastiques artificielles et autres matières dures similaires: 1. Presses pour matières plastiques:		
	a) ordinaires b) à têtes tournantes	20% 20%	20% 20%
	2. Machines à mouler 3. Machines pour la fabrication	10%	6,2%
	de parquets 4. Raboteuses pour le travail	10%	6,2%
	du bois 5. Machines à coller le bois, à	25%	9,8%
	haute fréquence	5%	3,8%
	6. Machines à fraiser le bois	15%	7,7%
	7. Machines à meuler le bois 8. Scies à bois	15%	7,7%
		20%	8,9%
	9. Porte-scies à bois 10. autres machines pour le travail	25%	9,8%
	mécanique du bois 11. Lignes automatiques pour le	15%	7,7%
	transport du bois et similaires 12. autres machines	5% 10%	3,8%
84.48	Pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines-outils des nº 84.45 à 84.47 inclus, y compris les portepièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres	10/0	6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	dispositifs spéciaux se montant sur les machines-outils; porte-outils destinés aux outillages et machines-outils pour emploi à la main, de toute espèce: 1. Accessoires et pièces détachées 2. Porte-outils pour les outillages à main repris aux n° 82.04, 84.49 et 85.05	10%	6,2%
84.49	Outils et machines-outils pneuma- tiques ou à moteur autre qu'élec- trique incorporé, pour emploi à la main:		
	1. pneumatiques 2. hydrauliques 3. autres	10% 10% 10%	6,2% 6,2% 6,2%
84.50	Machines et appareils aux gaz pour le soudage, le coupage et la trempe superficielle: 1. Appareils pour la métallisation.		
	ordinaires	20%	8,9%
	2. Appareils pour le soudage et le brasage, ordinaires	20%	8,9%
	Appareils pour le coupage automatique	10%	6,2%
	4. autres appareils pour le coupage et la trempe	10%	6,2%
	5. Appareils pour la trempe superficielle des engrenages6. autres appareils	10% 10%	6,2% 6,2%
84.51	Machines à écrire ne comportant pas de dispositifs de totalisation; machines à authentifier les chèques: 1. Machines à écrire ordinaires 2. Machines à écrire électriques 3. Machines à écrire spéciales 4. Machines à écrire à remplir des formulaires 5. autres	20% 20% 20% 20% 20%	8,9% 8,9% 8,9% 8,9% 20%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
84.52	Machines à calculer; machines à écrire dites "comptables", caisses enregistreuses, machines à affranchir, à établir les tickets et similaires, comportant un dispositif de totalisation: 1. Machines à calculer: a) à fonctionnement manuel b) électriques 2. Machines à écrire dites	15% 10%	7,7% 6,2%
	"comptables": a) mécaniques b) électriques c) à facturer	10% 10% 10%	6,2% 6,2% 6,2%
	3. Machines à établir et à enregistrer les tickets 4. Machines à affranchir 5. Caisses enregistreuses 6. autres	5% 5% 5% 10%	3,8% 3,8% 3,8% 10%
84.53	Machines à statistiques et simi- laires à cartes perforées (perfo- ratrices, vérificatrices, trieuses, tabulatrices, multiplicatrices, etc.) l. Machines pour la préparation (perforatrices, vérificatrices, reproductrices, trieuses et	:	
	similaires) 2. Machines pour le traitement des informations (tabulatrices, calculatrices et similaires)	expt.	expt.
84.54	Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, machines à trier, à compter et à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer et agrafer, etc.):	5%	3,8%
	1. Duplicateurs et machines à imprimer les adresses	5%	3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	2. Machines à trier, à compter et à encartoucher les pièces de monnaie,		
	appareils distributeurs de monnaie	5%	3,8%
	3. Machines et appareils pour le contrôle du processus de production 4. Machines et appareils pour la préparation des données dans la	expt.	expt.
	programmation des opérations 5. autres machines simples	expt.	expt.
	(machines à tailler, agrafer, etc.) 6. autres machines	5% 5%	3,8% 5%
84.55	Pièces détachées et accessoires (autres que les coffrets, les housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils des nº 84.51 et 84.54 inclus		
84.56	Machines et appareils à trier, cribler, laver, concasser, broyer, mélanger les terres, pierres, minerais, et autres matières minérales solides; machines et appareils à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre et autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable: 1. Machines pour la fabrication		
	de la porcelaine utilisée en électricité	5%	3,8%
	2. Machines et équipements à préparer et couler le béton 3. Machines de triage, de	10%	10%
	flottation et d'agglomération 4. Machines à former ou mouler	10%	6,2%
	les matériaux de construction (céramiques, béton, chaux, plâtre) 5. Machines à préparer les matériaux de construction (concasseurs, cribles, installations de lavage, mélangeurs, installations	10%	10%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	de séchage, purificateurs, broyeurs, meules, désintégrateurs et pulvérisateurs) 6. Machines à former les moules	15%	10%
	de fonderie 7. autres	10% 10%	6,2% 6.2%
84.57	Machines et appareils pour la fabri- cation et le travail à chaud du verre et des ouvrages en verre; machines pour l'assemblage des lampes, tubes et valves électriques, électroniques et similaires: l. Machines pour la fabrication		
	de verre plat 2. Machines pour la fabrication d'autres espèces de verres:	10%	6,2%
	a) de verre creux b) d'ampoules pour lampes	10%	6,2%
	à incandescence c) autres 3. Machines pour l'assemblage des lampes, valves, tubes électriques	10% 10%	6,2% 6,2%
	et similaires	5%	3,8%
84.58	Appareils de vente automatiques dont le fonctionnement ne repose pas sur l'adresse ou le hasard, tels que distributeurs automatiques de timbres-poste, cigarettes, chocolat, comestibles, etc.: 1. Appareils de vente de ciga-		
	rettes et de chocolat 2. Appareils de vente de	5%	3,8%
	timbres-poste 3. Appareils de vente de boissons	5%	3,8%
	chaudes ou froides 4. autres appareils de vente auto-	5%	3,8%
	matiques d'articles de consommation 5. autres	5% 5%	3,8%
84.59	Machines, appareils et engins méca- niques, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent Chapitre:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Réacteurs nucléaires 2. autres: a) Machines et appareils pour la construction et	expt.	expt.
	l'entretien de routes en asphalte et en béton b) Machines et appareils pour	8%	5,3%
	l'industrie du tabac c) Machines spéciales pour le transport et l'emballage des matériaux de construction	5%	5%
	(tuiles, céramiques, ciment, plâtres, chaux, etc.) d) Machines pour la construction et l'entretien des voies	5%	3,8%
	ferrées	5%	3,8%
	e) Machines pour la fabrication des conducteurs isolés f) Machines pour le traitement	10%	6,2%
	chimique des bois g) Appareils pour l'amalga-	5%	3,8%
	mation et la cyanisation h) autres	5% 5%	3,8% 3,8%
84.60	Châssis de fonderie, moules et coquilles des types utilisés pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales (pâtes céramiques, béton, ciment, etc.), le caoutchouc et les matières plastiques artificielles: 1. Moules pour le moulage par centrifugation 2. autres	15% 15%	7,7% 7,7%
84.61	Articles de robinetterie et autres organes similaires (y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques) pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves et autres contenants similaires:	53	3,8%
	1. automatiques 2. autres	108	6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
84.62	Roulements de tous genres (à billes, à aiguilles, à galets ou à rouleaux de toute forme): 1. à billes 2. à aiguilles 3. à rouleaux	15% 15% 15%	7,7% 7,7% 7,7%
84.63	Arbres de transmission, manivelles et vilebrequins, paliers et coussinets, engrenages et roues de friction, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, volants et poulies (y compris les poulies à moufles), embrayages, organes d'accouplement (manchons, accouplements élastiques, etc.) et joints d'articulation (de cardan, d'Oldham, etc.): 1. Engrenages 2. Poulies et blocs pour poulies 3. autres 4. Arbres de transmission	15% 20% 20% 20%	7,7% 8,9% 8,9% 8,9%
84.64	Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente pour machines, véhicules et tuyauteries, présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues	15%	7,7%
84.65	Parties et pièces détachées de machines, d'appareils et d'engins mécaniques, non dénommées ni comprises dans d'autres positions du présent Chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ou d'autres caractéristiques électriques: 1. Hélices de navires 2. Bâtis et socles pour machines	expt.	6,2%
	2. Bâtis et socles pour machines 3. autres parties	10% 15%	7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
C	CHAPITRE 85 Machines et appareils él servant à des usages électrot		ts
85.01	Machines génératrices, moteurs et convertisseurs rotatifs; transformateurs et convertisseurs statiques (redresseurs, etc.); bobines de réactance et selfs: 1. Machines génératrices, moteurs et convertisseurs 2. Transformateurs 3. Redresseurs et appareils de redressement 4. autres	30% 30% 25% 25%	10,4% 10,4% 9,8% 9,8%
85.02	Electro-aimants; aimants permanents, magnétisés ou non; plateaux, mandrins et autres dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques: 1. Electro-aimants 2. Aimants permanents 3. Freins électromagnétiques:	10% 10% 25% 20% 25%	6,2% 6,2% 9,8% 9,9% 9,8%
85.03	magnétiques 6. autres Piles électriques: 1. Piles sèches pour lampes électriques de poche 2. autres	20% 35% 30%	8,9% 11% 10,4%
85.04	Accumulateurs électriques: 1. Accumulateurs au plomb (acides):		

Position du tarif	Désignation des produits	Teux de base du droit	Taux du droit selon concession
	a) pour automobiles b) autres 2. Accumulateurs au ferro-nickel (alcalins) 3. autres	35% 25% 20% 20%	11% 9,8% 8,9% 8,9%
85.05	Outils et machines-outils électro- mécaniques (à moteur incorporé) pour emploi à la main: 1. Perceuses 2. Machines à raboter, à couper de dimension et à surfacer 3. Scies circulaires et à chaîne 4. Vibrateurs à béton 5. autres	20% 15% 15% 10% 10%	8,9% 7,7% 7,7% 6,2% 6,2%
85.06	Appareils électromécaniques (à moteur incorporé) pour emploi à la main, à usage domestique: 1. Aspirateurs de poussières 2. Cireuses et nettoyeuses à parquets 3. Ventilateurs électriques 4. Hachoirs et mélangeurs 5. autres	40% 15% 40% 30% 30%	11,4% 7,7% 11,4% 10,4% 10,4%
85.07	Rasoirs et tondeuses électriques à moteur incorporé: 1. Rasoirs 2. Tondeuses	35% 15%	11% 7,7%
85.08	Appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage pour moteurs à explosion ou à combustion interne (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage et de chauffage, démarreurs, etc.); génératrices (dynamos) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs: 1. Démarreurs pour moteurs et		
	dynamos 2. Magnétos d'allumage:	25%	9,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	a) Dynamos-magnétos b) autres 3. Bobines d'induction 4. Bougies 5. Volants magnétiques 6. Distributeurs 7. Eléments chauffants 8. autres	25% 25% 25% 25% 25% 25% 25%	9,8% 9,8% 9,8% 9,8% 9,8% 9,8%
85.09	Appareils d'éclairage et de signa- lisation, essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, pour cycles et autombiles: l. Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée pour automobiles	25%	9,8%
	2. Appareils électriques d'éclairage et de signalisation pour automobiles 3. Appareils électriques pour tous usages, pour motocycles et vélomoteurs	25% 25%	9,8%
85.10	Lampes électriques portatives destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, etc.), à l'exclusion des appareils du nº 85.09: 1. Lampes électriques de poche 2. Lampes électriques à accumu-	30%	10,4%
	2. Lampes électriques à accumu- lateurs, à charge spontanée 3. Lampes de mineurs et simi- laires, à accumulateurs, à charge spontanée 4. autres	30% 5% 30%	10,4% 3,8% 10,4%
85.11	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris les appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques; machines et appareils électriques à souder, braser ou couper:		

Position àu tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Fours industriels ou de laboratoires	11%	6 , 5%
	2. Appareils d'induction et appareils diélectriques	11%	6,5%
	3. Machines et appareils électriques à souder et braser 4. autres	11% 11%	6,5% 6,5%
85.12	Chauffe-eau, chauffe-bains et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux et pour autres usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, etc.); fers à repasser électriques; appareils électro- thermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du nº 85.24: 1. Chauffe-eau, chauffe-bains et thermoplongeurs électriques:	35% 40%	11% 11,4%
:	a) à usages domestiques b) pour moyens de transport c) autres 3. Cuisinières, grils, rôtissoires et appareils similaires à usages	35% 35% 40%	11% 11% 11,4%
	industriels, destinés à fonctionner à l'électricité ou autrement	20%	8,9%
	4. Sèche-cheveux électriques (sans casque) 5. Plaques chauffantes, cuisi- nières, grils, rôtissoires et	30%	10,4%
	appareils similaires, à usages domestiques	40%	11,4%
	6. Fers à repasser: a) à usages domestiques b) autres	40% 20%	11,4% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	7. Lampes à rayons infrarouges et similaires 8. Sèche-mains 9. autres	15% 15% 40%	7,7% 7,7% 11,4%
85.13	Appareils électriques pour la télé- phonie et la télégraphie par fil, y compris les appareils de télé- communication par courant porteur:		
	 Standards téléphoniques Appareils téléphoniques Installations et appareillages 	30% 30%	10,4%
	pour la télégraphie, à main	30%	10,4%
	pour la téléphonie 5. Standards téléphoniques auto- matiques, interurbains et destinés	30%	10,4%
	à la signalisation des chemins de fer	30%	10,4%
	6. Téléimprimeurs et similaires 7. autres appareils télégraphiques 8. Installations à haute fréquence 9. Appareils téléphoniques à ondes	15% 20% 20%	7,7% 8,9% 8,9%
	ultra-courtes, permettant jusqu'à 1000 connexions 10. Appareils téléphoniques à ondes	15%	7,7%
	ultra-courtes, permettant plus de 1000 connexions 11. autres	15% 30%	7,7%
85.14	Microphones et leurs supports, haut-parleurs et amplificateurs électriques de basse fréquence:		
	1. Haut-parleurs 2. Microphones	30% 30%	10,4%
	3. Supports de microphones et similaires	30%	10,4%
	4. Amplificateurs de basse fréquence 5. autres	30% 30%	10,4%
85.15	Appareils de transmission et de réception pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie; appareils		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	d'émission et de réception pour la radiodiffusion et appareils de télévision, y compris les récepteurs combinés avec un phonographe et les appareils de prise de vues pour la télévision; appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosondage et de radiotélécommande: 1. Récepteurs de télévision, même combinés avec un appareil de réception de radiodiffusion ou un phonographe:	35%	11%
	 a) Appareils de réception b) Antennes et leurs parties c) Pièces et parties de récepteurs 	35% 35%	11%
	2. Appareils de réception pour la radiodiffusion, même combinés avec un phonographe:		
	a) à transistors b) autres	35% 35%	11% 11%
	c) Pièces détachées pour appareils de radio 3. autres:	35%	11%
	 a) Emetteurs et récepteurs de radionavigation (pour bateaux, spéciaux) b) Radars d'avions et stations émettrices destinées à assurer la liaison entre 	expt.	expt.
	avions c) Radars de navigation d) Stations radiogoniométrique et appareils complets pour le repérage radio des moyen de transport (radars de sol	 s	expt. 3,8%
	et similaires, télémètres VOR, radiophares) e) Emetteurs et récepteurs de	5%	3,8%
	radiotéléphonie f) Appareils et installations	5%	3,8%
	pour la transmission d'images et de fac-similé	5%	3,8%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	g) Europhones (appareils destinés à l'agrandissement des images de télévision) h) autres	5% 5%	3,8% 5%
85.16	Appareils électriques de signali- sation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle et de commande pour voies ferrées et autres voies de communication, y compris les ports et les aérodromes: l. Appareils de signalisation et de sécurité:		
	a) pour les voies ferrées b) pour les routes c) pour la navigation d) pour le trafic aérien e) pour les mines 2. Appareils électriques et électroniques pour le contrôle	18% 18% 18% 18% 18%	8,5% 8,5% 8,5% 8,5% 8,5%
	de la sécurité et du trafic: a) pour les voies ferrées b) pour les routes c) pour la navigation d) pour le trafic aérien e) pour les mines 3. autres	6% 6% 6% 6% 6% 17%	4,4% 4,4% 4,4% 4,4% 4,4% 8,2%
85.17	Appareils électriques de signali- sation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils aver- tisseurs pour la protection contre le vol et l'incendie, etc), autres que ceux des nº 85.09 et 85.16: l. Appareils de signalisation		
	acoustique	10%	6,2%
	2. Appareils de signalisation visuelle	5%	3,8%
	3. Appareils de signalisation audiovisuelle	5%	3,8%
85.18	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	l. fixes 2. autres	15% 15%	7,7% 7,7%
85.19	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branche ent ou la connexion des circui s électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, parafoudres, prises de courant, boîtes de jonction, etc.); résistances non chauffantes, potentiomètres et rhéostats; tableaux de commande ou de distribution:		
	 Régulateurs automatiques de tension Eléments standardisés comportant des résistances, des condensateurs, des transistors, pour la fabrication d'appareils automatiques, de régu- 	15%	7,7%
	lateurs et similaires	15%	7,7%
	3. Modules électroniques	5%	3,8%
	4. Interrupteurs et commutateurs		
	pour haut et bas voltages	15%	7,7%
	5. Tableaux de commande et de distribution 6. Dispositifs de sécurité pour installations à haut et bas voltages	20%	8,9%
	(coupe-circuits, relais, inter- rupteurs, commutateurs, etc.) 7. Pièces et accessoires pour machines électriques: a) Démarreurs et accessoires	20%	8,9%
	mécaniques et dispositifs similaires b) Régulateurs de vitesse et de rotation et autres	20%	8,9%
	régulateurs 8. Servo-mécanismes, selsyns et appareils similaires, y compris les appareils électroniques destinés à	20%	8,9%
	un usage similaire 9. Résistances, fixes et ajustables:	15%	7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Tsux du droit selon concession
	a) à usage industriel b) Résistances de mesures pour laboratoires	15%	7,7% 6,2%
85.20	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge pour l'éclairage ou les rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc; lampes à allumage électrique utilisées en photographie pour la	20%	8,9%
	production de la lumière-éclair: 1. Lampes et tubes électriques: a) Lampes à décharge b) à atmosphère gazeuse c) Lampes pour tous appareils de projection et pour projecteurs d'une puissance	25% 25%	9,8% 9,8%
	supérieure à 1 kW d) Lampes à rayons infrarouges	25%	9,8%
	et ultraviolets e) autres 2. Filaments hélicoïdaux 3. Douilles pour lampes 4. Supports pour toutes lampes électriques et pour tubes à	25% 25% 25% 25%	9,8% 9,8% 9,8% 9,8%
	fluorescence 5. Accessoires pour tubes à fluorescence et pour lampes à vapeur de mercure	25% 25%	9,8% 9,8%
	6. autres	30%	10,4%
85.21	Lampes, tubes et valves électroniques (à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode, autres que ceux du nº 85.20), tels que lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz (y compris les tubes redresseurs à vapeur de mercure), tubes cathodiques, tubes et valves pour appareils de prise de vues en télévision, etc.; cellules photoélectriques; transistors et		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	éléments similaires à semi- conducteurs, montés; cristaux piézo-électriques montés: l. Lampes et tubes 2. Cellules photo-électriques 3. Eléments semi-conducteurs (diodes, transistors), cristaux 4. autres	5% 5% 25% 25%	3,8% 3,8% 9,8% 9,8%
85.22	Machines et appareils électriques non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent Chapitre: 1. Accélérateurs de particules chargées d'électricité 2. autres: a) Appareils électriques utilisés dans l'industrie minière pour la mise à feu des amorces de mines	10%	6,2% 6,2%
85.23	b) Détecteurs de mines c) autres Fils, tresses, câbles (y compris les câbles coaxiaux), bandes, barres et similaires, isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement) munis ou non de pièces de connexion: l. Garnitures de câbles	10% 10% 25%	6,2% 6,2%
	2. Câbles pour le transport de l'énergie électrique 3. Câbles pour les télécommunications 4. Câbles coaxiaux 5. Conducteurs isolés 6. Fils à bobiner 7. autres	25% 30% 25% 30% 30% 25%	25% 30% 9,8% 10,4% 10,4% 9,8%
85.24	Pièces et objets en charbon ou en graphite, avec ou sans métal, pour usages électriques ou électrotechniques, tels que balais pour machines électriques, charbons pour		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	lampes, piles ou microphones, électrodes pour fours, appareils de soudage ou installations d'électrolyse, etc.:		
	1. Electrodes en charbon (amorphe) 2. Electrodes pour lampes	10%	6,2%
	électriques 3. Balais en graphite 4. Electrodes en graphite, même	10% 15%	6,2% 7,7%
	en blocs 5. Crayons de graphite, pour piles 6. Electrodes pour lampes à arc 7. autres	15% 15% 10% 15%	7,7% 7,7% 6,2% 7,7%
85.25	Isolateurs en toutes matières: 1. en porcelaine: a) jusqu'à 110 kW inclus b) de plus de 110 kW 2. en caoutchouc durci 3. en verre 4. en matières plastiques artificielles 5. autres	20% 20% 15% 20% 25% 25%	8,9% 8,9% 7,7% 8,9% 9,8% 9,8%
85.26	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils et installations électriques, à l'exclusion des isolateurs du n° 85.25: 1. en matières céramiques 2. en matières plastiques artificielles	25% 25%	9,8% 9,8% 9,8%
85.27	3. autres Tubes isolateurs et leurs pièces de	25%	9,8%
,	raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement: 1. Tubes isolateurs en plomb et leurs pièces de raccordement 2. autres	20% 20%	8,9% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
85.28	Parties et pièces détachées élec- triques de machines et appareils, non dénommées ni comprises dans d'autres positions du présent Chapitre	15%	7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	SECTION XVII Matériel de tr	ensport	
	RE 86 Véhicules et matériel pour voi signalisation non électriques pour void		
86.01	Locomotives à vapeur; tenders: 1. Locomotives à vapeur 2. Tenders	12% 12%	6,9% 6,9%
86.02	Locomotives électriques (à accumu- lateurs ou à source extérieure d'énergie):		
	1. Locomotives électriques à accumulateurs	15%	7,7%
	2. Véhicules de manoeuvre, à accumulateurs, et similaires 3. Locomotives électriques à un	15%	7,7%
	seul système d'alimentation 4. Locomotives électriques à	15%	7,7%
	plusieurs systèmes d'alimentation 5. autres locomotives	15% 15%	7,7% 7,7%
86.03	Autres locomotives et locotracteurs: 1. Locomotives diesels-électriques 2. Locomotives diesels- hydrauliques et autres locomotives	13%	7,2%
	à moteur diesel	13%	7,2%
	3. Locomotives diesel-mécaniques 4. Locomotives actionnées par toute autre source d'énergie, à l'exclusion de la vapeur et de l'air comprimé et à l'exclusion des	13%	7,2%
	locomotives des sous-positions 1, 2 et 3 ci-dessus	13%	7,2%
	5. autres locomotives et locotracteurs	13%	7,2%
86.04	Automotrices (même pour tramways) et draisines à moteur: 1. Rames automatiques pour le transport de passagers 2. Autorails	20% 20%	8,9% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	3. Automotrices de voies ferrées pour le transport de passagers 4. Voitures motrices pour	20%	8,9%
	tramways	25%	9,8%
	5. Chariots automoteurs pour tramways	25%	9,8%
	 6. Draisines: a) du type automobile b) du type camion c) autres 7. autres 	20% 20% 20% 20%	8,9% 8,9% 8,9% 8,9%
86.05	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales, voitures sanitaires, voitures cellulaires, voitures d'essais et autres voitures spéciales, pour voies ferrées: 1. Voitures pour chemins de fer 2. Remorques pour tramways 3. autres		9,8% 9,8% 9,8%
86.06	Wagons-ateliers, wagons-grues et autres wagons de service pour voies ferrées; draisines sans moteur: 1. Wagons-ateliers pour chemins de fer 2. Wagons-grues pour chemins de fer 3. Autres wagons de service pour voies ferrées 4. Draisines sans moteur 5. Wagons-ateliers pour tramways	25% 25% 25% 20% 25%	9,8% 9,8% 9,8% 8,9% 9,8%
86.07	 6. Draisines de tramways 7. autres Wagons et wagonnets pour le transport sur rails des marchandises: 1. Wagons et wagonnets pour le transport par chemin de fer des marchandises: a) frigorifiques b) wagons-citernes et similaires 	25% 25% 10% 20%	9,8% 9,8% 6,2% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
86.08	c) Wagons et wagonnets pour le transport des marchandises, à déchargement automatique (par système pneumatique, hydraulique ou autre) d) Wagons à plate-forme surbaissée pour le transport de matériel lourd e) Wagons pour le transport du petit bétail f) Wagons pour le transport du gros bétail g) Wagons pour le transport de volailles h) Wagons-viviers i) Wagonnets pour mines j) autres 2. Wagons pour tramways Cadres et containers (y compris les containers-citernes et les containers-réservoirs) pour tous modes de transport: 1. pour gaz comprimés	10% 20% 20% 10% 10% 15% 20% 25%	3,8% 6,2% 8,9% 8,9% 6,2% 6,2% 7,7% 8,9% 9,8%
	 pour liquides pour ciment et engrais artificiels pour le transport des matériaux radio-actifs pour le transport des marchan- dises en vrac autres 	15% 10% 5% 20% 20%	7,7% 6,2% 3,8% 8,9% 8,9%
86.09	Parties et pièces détachées de véhicules pour voies ferrées: 1. Trains de roues 2. Bandages 3. Freins 4. Tampons de choc 5. autres	20% 20% 20% 20% 20%	8,9% 8,9% 8,9% 8,9% 8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
86.10	Matériel fixe de voies ferrées; appareils mécaniques non électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle et de commande pour toutes voies de communication; leurs parties et pièces détachées: l. Matériel fixe de voies ferrées: a) Voies assemblées b) Aiguillages c) autres 2. Appareils mécaniques non électriques de signalisation, de sécurité. de contrôle et de commande pour toutes voies de communication: a) Installations complètes avec dispositifs de commande b) Installations avec appareils hydrauliques, pneumatiques ou autres,	20% 10% 10%	8,9% 6,2% 6,2%
	sans dispositifs de commande	10%	6,2%
	c) autres	10%	6,2%
CHA!	FITRE 87 Voitures automobiles, tract véhicules terrestres		utres
87.01	Tracteurs, y compris les tracteurs- treuils: 1. Tracteurs, autres que ceux de la sous-position 2 ci-dessous: a) Tracteurs d'une puissance supérieure à 300 ch b) autres tracteurs, à roues c) autres tracteurs, à chenilles d) autres 2. Tracteurs pour semi-remorques	30% 30% 30% 30% 30%	10,4% 10,4% 10,4% 10,4% 10,4%
87.02	Voitures automobiles à tous moteurs, pour le transport des personnes (y compris les voitures de sport et les trolleybus) ou des marchandises:		10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	 l. Voitures automobiles pour le transport des personnes, à l'exclusion des voitures de transport en commun: a) Voitures de tourisme b) Voitures-ambulances c) autres 	40% 20%	11,4% 8,9%
	2. Voitures pour le transport en commun:a) Autobus pour le transport urbain	40% 15%	11,4%
	b) autres autobusc) Trolleybusd) autres3. Voitures automobiles pour le	15% 15% 20%	7,7% 7,7% 8,9%
	transport des marchandises	15%	7,7%
87 . 03	Voitures automobiles à usages spéciaux, autres que pour le transport proprement dit, telles que voitures dépanneuses, voitures-pompes, voitures-échelles, voitures balayeuses, voitures chasse-neige, voitures épandeuses, voitures-grues, voitures-projecteurs, voitures-ateliers, voitures radiologiques et similaires	10%	6,2%
87.04	Châssis des véhicules automobiles repris aux n ^o 87.01 à 87.03 inclus, avec moteur: 1. pour voitures de tourisme	40%	11,4%
	2. pour autres véhicules: a) pour tracteurs b) pour camions c) pour autobus d) pour autres véhicules	30% 15% 15% 10%	10,4% 15% 7,7% 6,2%
87.05	Carrosseries des véhicules automobiles repris aux nº 87.01 à 87.03 inclus, y compris les cabines: 1. Carrosseries pour autobus et trolleybus	30%	10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	2. Carrosseries pour voitures de tourisme 3. autres	40% 15%	11,4% 7,7%
87.06	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris aux nº 87.01 à 87.03 inclus Droits des	véhicules qui les	comportent.
87.07	Chariots de manutention automobiles (porteurs, tracteurs, gerbeurs et similaires) à tous moteurs; leurs parties et pièces détachées: 1. Véhicules automobiles, complets 2. Véhicules à accumulateurs 3. Parties et pièces détachées	30% 30% 30%	10,4% 10,4% 10,4%
87.08	Chars et automobiles de combat, armés ou non; leurs parties et pièces détachées	expt.	expt.
87.09	Motocycles et vélocipèdes avec moteur auxiliaire, avec ou sans side-car; side-cars pour motocycles et tous vélocipèdes, présentés isolément: 1. Motocycles et scooters 2. Vélomoteurs 3. Vélocipèdes avec moteur auxiliaire 4. autres	40% 40% 40% 40%	11,4% 11,4% 11,4% 11,4%
87.10	Vélocipèdes (y compris les triporteurs et similaires), sans moteur: 1. Bicyclettes de sport et de tourisme 2. Bicyclettes de course 3. Bicyclettes pour enfants, avec roues d'un diamètre supérieur à 24 cm 4. autres	40% 40% 40% 40%	11,4% 11,4% 11,4% 11,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
87.11	Fauteuils et véhicules similaires avec mécanisme de propulsion (même à moteur), spécialement construits pour être utilisés par des invalides	expt.	expt.
87.12	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules repris aux nº 87.09 à 87.11 inclus: 1. pour les véhicules repris		
	au n ^o 87.09 2. pour les véhicules repris	40%	11,4%
	au nº 87.10 3. pour les véhicules repris	40%	11,4%
	au nº 87.11	expt.	expt.
87.13	Voitures sans mécanisme de propulsion pour le transport des enfants et des malades; leurs parties et pièces détachées: 1. Voitures pour le transport des		
	enfants 2. Voitures pour le transport des	10%	6,2%
	invalides 3. autres	expt. 5%	expt. 3,8%
87.14	Autres véhicules non automobiles et remorques pour tous véhicules; leurs parties et pièces détachées: 1. Remorques ouvertes pour le		
	transport des marchandises en vrac ou concentrées, ordinaires 2. Remorques-citernes pour le	30%	10,4%
	transport de ciment, de vin, ainsi que remorques frigorifiques, etc. 3. Remorques équipées de dispo-	10%	6,2%
	sitifs de chargement et de déchar- gement automatiques 4. Remorques d'une charge utile	5%	3,8%
	supérieure à 15 tonnes, avec équi- pement hydraulique ou autre 5. autres véhicules 6. Parties et pièces détachées	5% 10% 10%	3,8% 6,2% 6,2%

Position iu tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession		
	CHAPITRE 88 Navigation aérienne				
88.01	Aérostats	expt.	expt.		
88.02	Aérodynes (avions, hydravions, cerfs-volants, planeurs, autogyres, hélicoptères, ornithoptères, etc.); rotochutes: 1. Avions pour le transport de passagers, comportant au moins				
	5 sièges pour passagers 2. autres avions 3. Hélicoptères 4. Planeurs 5. autres	expt. expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt. expt.		
88.03	Parties et pièces détachées des appareils des n° 88.01 et 88.02: 1. Parties et pièces détachées des appareils du n° 88.01 2. Parties et pièces détachées des appareils du n° 88.02	expt.	expt.		
88.04	Farachutes et leurs parties, pièces détachées et accessoires	expt.	expt.		
88.05	Catapultes et autres engins de lancement similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties et pièces détachées	expt.	expt.		
	CHAPITRE 89 Navigation mariti	ime et fluviale			
39.01	Eateaux non repris dans une autre position du présent Chapitre: 1. Navires de guerre de tous types 2. autres: a) Bateaux à passagers b) Cargos mixtes: - frigorifiques - Ferry-boats - autres	expt. expt. expt. expt. expt. expt.	expt. expt. expt. expt. expt. expt.		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	c) Cargos d) Bateaux équipés de stabili- sateurs ou se déplaçant sur	expt.	expt.
	un coussin d'air	expt.	expt.
:	e) Canots automobiles f) Embarcations à rames (canots, kayaks en bois ou en matières plastiques	expt.	expt.
	artificielles)	20%	8,9%
	g) autres bateaux	expt.	expt.
	h) autres	expt.	expt.
	10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10,	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	_
89.02	Remorqueurs	expt.	expt.
89.03	Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs de tous types, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks-flottants:		
	 Docks-flottants Pontons-grues, bateaux-pompes, 	expt.	expt.
	autopropulsés 3. Bateaux-phares et similaires,	expt.	expt.
	non autopropulsés	expt.	expt.
	4. autres	expt.	expt.
89.04	Bateaux à dépecer	expt.	expt.
89.05	Engins flottants divers, tels que réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées, balises et similaires	expt.	expt.
,			

	Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession		
A STATE OF THE PERSON OF THE P	SECTION XVIII Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; appareils d'enregistrement et de reproduction du son ou pour l'enregistrement et la reproduction en télévision, par procédé magnétique, des images et du son					
	CHAPIT	RE 90 Instruments et appareils d'or cinématographie, de mesure, de vérifi instruments et appareils médic	cation, de précis			
	90.01	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières non montés, à l'exclusion des articles de l'espèce, en verre, non travaillés optiquement; matières polarisantes en feuilles ou en plaques				
		1. Verres correcteurs travaillés optiquement	17%	17%		
! 		2. autres verres travaillés optiquement	17%	8,2%		
		3. Verres pour lunettes solaires et similaires, travaillés	17%	8,2%		
		4. autres	17%	8,2%		
	90.02	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, montés, pour instruments et appareils, à l'exclusion des articles de l'espèce, en verre, non travaillés				
	00.03	Optiquement	22%	9,3%		
	90.03	Montures de lunettes, de lorgnons, de faces-à-main et d'articles similaires et parties de montures: 1. Montures de lunettes et de monocles 2. autres	24% 26%	9,6% 9,9%		
	90.04	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres), lorgnons, faces-à-main et articles similaires:				

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	1. Lunettes solaires 2. Lunettes correctrices 3. Lunettes protectrices 4. autres	35% 15% 14% 15%	113 7,7% 7,5% 7,7%
90.05	Jumelles et longues-vues, avec ou sans prismes	12%	6,9%
90.06	Instruments d'astronomie et de cosmo- graphie, tels que télescopes, lunettes astronomiques, méridiennes, équatoriaux, etc., et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio- astronomie	5%	3,8%
90.07	Appareils photographiques; appareils ou dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie ou cinématographie: 1. Appareils photographiques pour		
	films d'une largeur de 16 mm ou moins	30%	10,4%
	2. Appareils photographiques pour films d'une largeur supérieure à 16 mm 3. Appareils photographiques spéciaux, à usage industriel ou	30%	10,4%
	médical	15%	7,7%
	4. autres appareils photographiques spéciaux 5. Dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie	15%	7,7%
	ou cinématographie 6. autres	30% 30%	10,4% 10,4%
90.08	Appareils cinématographiques (appareils de prise de vues et de prise de son, même combinés, appareils de projection avec ou sans reproduction du son):		
,	1. Appareils de prise de son et appareils de reproduction du son	10%	6,29
	2. Appareils de prise de vues pour	10%	6,2%
	le cinéma 3. Projecteurs cinématographiques	20%	8,9%
	4. autres	10%	6,2%

Position au tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
90.09	Appareils de projection fixe; appareils d'agrandissement ou de réduction photographiques	10%	6,2%
90.10	Appareils et matériel des types uti- lisés dans les laboratoires photo- graphiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; appareils de photo- copie par contact; bobines pour l'enroulement des films et pellicules; écrans pour projections: 1. Appareils pour laboratoires et similaires 2. Bobines, écrans pour projections 3. autres		6,2% 7,7% 7,7%
90.11	Microscopes et diffractographes électroniques et protoniques: 1. Microscopes et diffractographes électroniques et protoniques 2. Microscopes, autres que ceux de la sous-position l et que les microscopes optiques	expt.	expt.
90.12	Microscopes optiques, y compris les appareils pour la microphotographie, la microcinématographie et la microprojection: 1. Microscopes optiques à fort pouvoir grossissant (industriels) 2. autres microscopes optiques 3. Appareils pour la microphotographie et la microcinématographie 4. autres	expt. 5% 5% 5%	3,8% 3,8% 3,8% 3,8%
90.13	Appareils ou instruments d'optique, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent Chapitre (y compris les projecteurs): 1. Projecteurs d'une puissance de 10 kW et moins, projecteurs automatiques insonores fonctionnant avec une lampe au graphite	15%	7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	 Appareils à rayons infrarouges et ultraviolets Loupes autres 	5% 5% 10%	3,8% 3,8% 6,2%
90.14	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie et d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météorologie d'hydrologie, de géophysique; boussoles, télémètres: 1. Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage		
	et de nivellement	10%	6,2%
	2. Instruments de navigation maritime, fluviale et aérienne 3. autres	5% 5%	3,8% 3,8%
90.15	Balances sensibles à un poids de 5 cg et moins, avec ou sans poids	15%	7,7%
90.16	Instruments de dessin, de traçage et de calcul (pantographes, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, etc.); machines, appareils et instruments de mesure, de vérification et de contrôle, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent Chapitre (machines à équilibrer, planimètres, micromètres, calibres, jauges, mètres, etc.); projecteurs de profils: 1. Instruments de dessin et de		
	traçage (pantographes et similaires) 2. Appareils destinés à la transmission numérique et automatique des coordonnées du calque à la pièce	5%	3,8%
	à ouvrer ou à la machine à programmer	5%	3,8%
	profils et pour la mesure des profils	15%	7,7%
	4. Planimètres, micromètres et similaires	15%	7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du aroit selon concession
	5. Machines pour le contrôle des produits textiles 6. autres	5% • 5%	3,8% 3,8%
90.17	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire et l'art vétérinaire, y compris les appareils d'électricité médicale et les appareils pour tests visuels: 1. Appareils d'électricité médicale 2. autres	25% 20%	9,8% 8,9%
90.18	Appareils de mécanothérapie et de massage; appareils de psychotechnie, d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, de réanimation, d'aérosolthérapie et autres appareils respiratoires de tous genres (y compris les masques à gaz): 1. Appareils de sauvetage pour les mines 2. autres	5% 15%	3,8% 7,7%
90.19	Appareils d'orthopédie (y compris les ceintures médico-chirurgicales); articles et appareils de prothèse dentaire, oculaire ou autre; appareils pour faciliter l'audition aux sourds; articles et appareils pour fractures (attelles, gouttières et similaires): 1. Appareils pour faciliter		
	l'audition aux sourds 2. autres a) Prothèses et appareils pour fractures b) autres	expt. expt. expt.	expt. expt. expt.
90.20	Appareils à rayons X, même de radio- photographie, et appareils utilisant les radiations de substances radio- actives, y compris les tubes géné- rateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande,		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen et de traitement: l. Appareils à rayons X, appareils utilisant les isotopes radio-actifs et		
	autres appareils utilisant les radiations de substances radio-actives	20%	8,9%
	2. Générateurs, tubes, ainsi que leurs parties et pièces détachées 3. Pupitres de commande et écrans 4. Tables, fauteuils et supports	20% 20%	8,9% 8,9%
	similaires d'examen ou de traitement 5. autres	20% 20%	8,9% 8,9%
90.21	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement, dans les expositions, etc.), non susceptibles d'autres emplois	10%	6,2%
90.22	Machines et appareils d'essais mécaniques (essais de résistance, de dureté, de traction, de compression, d'élasticité, etc.) des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, etc.): 1. Machines et appareils d'essais		
	mécaniques des métaux 2. Machines et appareils d'essais	5%	3,8%
	mécaniques des textiles 3. autres	5% 5%	3,8% 3,8%
90.23	Densimètres, aéromètres, pèse-liquides et instruments similaires; thermo- mètres, pyromètres, baromètres, hygro- mètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux:		
	1. Thermomètres 2. autres	25% 20%	9,8% 8,9%
90.24	Appareils et instruments pour la mesure, le contrôle ou la régulation des fluides gazeux ou liquides, ou pour le contrôle automatique des températures, tels que manomètres,		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	thermostats, indicateurs de niveau, régulateurs de tirage, débitmètres, compteurs de chaleur, à l'exclusion des appareils et instruments du n° 90.14	15%	7,7%
90.25	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (tels que polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle et similaires (tels que viscosimètres, porosimètres, dilatomètres) et pour mesures calorimétriques, photométriques ou acoustiques (tels que photomètres - y compris les indicateurs de temps de pose - calorimètres); microtomes	10%	6,2%
90.26	Compteurs de gaz, de liquides et d'électricité, y compris les compteurs de production, de contrôle et d'étalonnage: 1. Compteurs d'électricité	20%	8,9%
	2. autres 2) de gaz b) de liquides c) autres	15% 15% 15%	7,7% 7,7% 7,7%
90.27	Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, etc.), indicateurs de vitesse et tachymètres autres que ceux du n° 90.14, y compris les tachymètres magnétiques; stroboscopes:		
	1. Stroboscopes et compteurs similaires 2. Compteurs de tours 3. Compteurs de production et	10% 10%	6,2% 6,2%
	similaires, de toutes sortes, avec régulateurs	10%	6,2%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	4. autres compteurs	10%	6,2%
90.28	Instruments et appareils électriques ou électroniques de mesure, de véri- fication, de contrôle, de régulation ou d'analyse	5%	3,8%
90.29	Parties, pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement conçus pour les instruments ou appareils des n° 90.23, 90.24, 90.26, 90.27 ou 90.28, qu'ils soient susceptibles d'être utilisés sur un seul ou sur plusieurs des instruments ou appareils de ce groupe de positions	Droits des i dont ils fo	1
	CHAPITRE 91 Horloger	rie	
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types): 1. Compteurs de temps 2. Montres-bracelets: a) en métaux précieux b) autres 3. Montres de poche: a) en métaux. précieux	15% 50% 30% 50%	7,7% 12,1% 10,4% 12,1% 9,8%
	b) autres 4. autres	25% 30%	10,4%
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre: 1. Pendulettes 2. Réveils	30% 30%	10,4% 10,4%
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	20%	8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	20%	8,9%
91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)		8,9%
91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires horloges de commutation, etc.)		7,7%
91.07	Mouvements de montres terminés: 1. pour compteurs de temps 2. autres	15% 15%	7,7% 7,7%
91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés: 1. Mouvements de pendules 2. Mouvements de réveils 3. sutres	30% 30% 20%	10,4% 10,4% 8,9%
91.03	Boîtes de montres du nº 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies: l. en métaux précieux 2. autres	50% 30%	12,1% 10,4%
91.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties: l. pour pendules 2. pour réveils 3. autres	30% 30% 30%	10,4% 10,4% 10,4%
91.11	Autres fournitures d'horlogerie	30%	10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 92 Instruments de musique l'enregistrement et la reproduction l'enregistrement et la reproduction par procédé magnétique, des imag parties et accessoires de ces instrum	du son ou pour en télévision, es et du son;	
92.01	Pianos (même automatiques, avec ou sans clavier); clavecins et autres instruments à cordes à clavier; harpes (autres que les harpes éoliennes): 1. Pianos et pianinos de toutes sortes 2. autres	20% 20%	8,9% 8,9%
92.02	Autres instruments de musique à cordes: 1. Violons, violes, violoncelles, contrebasses 2. autres instruments à cordes, en bois 3. autres	30% 30% 30%	10,4% 10,4% 10,4%
92.03	Orgues à tuyaux; harmoniums et autres instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques	30%	10,4%
92.04	Accordéons et concertinas; harmo- nicas à bouche: 1. Harmonicas à bouche 2. Accordéons (à claviers et autres):	15%	7,7%
	a) jusqu'à 96 registres de basses b) autres 3. autres	15% 30% 30%	7,7% 10,4% 10,4%
92.05	Autres instruments de musique à vent	30%	10,4%
92.06	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, kylophones, métallophones, cymbales, castagnettes, etc.)	308	10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
92.07	Instruments de musique électro- magnétiques, électrostatiques, électroniques et similaires (pianos, orgues, accordéons, etc.)	30%	10,4%
92.08	Instruments de musique non repris dans une autre position du présent Chapitre (orchestrions, orgues de Barbarie, boîtes à musique, oiseaux-chanteurs, scies musicales, etc.); appeaux de tout genre et instruments d'appel et de signalisation à bouche (cornes d'appel, sufflets, etc.)	30%	10,4%
92.09	Cordes harmoniques	30%	10,4%
92.10	Farties, pièces détachées et accessoires d'instruments de musique (autres que les cordes harmoniques), y compris les cartons et papiers perforés pour appareils à jouer mécaniquement, ainsi que les mécanismes de boîtes à musique; métronomes et diapasons de tout genre	30%	10,4%
92.11	Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, y compris les tourne-disques, les tourne-films et les tourne-fils, avec ou sans lecteur de son; appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, par procédé magnétique:		
	1. Phonographes 2. Enregistreurs sur bandes 3. Enregistreurs sur bandes à plusieurs pistes, destinés à être	30% 35%	10,4%
	utilisés dans le domaine des transports et des communications 4. Machines à dicter 5. autres	15% 15% 30%	7,7% 7,7% 10,4%

7,7% 10,4% 10,4% 10,4%
8,9%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	SECTION XIX Armes et mur	itions	
	CHAPITRE 93 Armes et mur	nitions	
93.01	Armes blanches (sabres, épées, baionnettes, etc.), leurs pièces détachées et leurs fourreaux	30%	10,4%
93.02	Revolvers et pistolets	expt.	expt.
93.03	Armes de guerre (autres que celles reprises aux nº 93.01 et 93.02)	expt.	expt.
93.04	Armes à feu (autres que celles reprises aux nº 93.02 et 93.03), y compris les engins similaires utilisant la déflagration de la poudre, tels que pistolets lance-fusées, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, canons paragrêles, canons lance-amarres, etc.: 1. Fusils: a) de chasse b) autres 2. Pistolets de starter 3. autres	30% 20% 15% 30%	10,4% 8,9% 7,7% 10,4%
93.05	Autres armes (y compris les fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz): 1. Fusils de chasse sous-marine 2. autres	10% 15%	6,2% 7,7%
93.06	Parties et pièces détachées pour armes autres que celles du nº 93.01 (y compris les bois de fusils et les ébauches de canons d'armes à feu)	15%	7,7%
93.06	armes autres que celles du n ^o 93.01 (y compris les bois de fusils et les ébauches de canons d'armes à	15%	7,5

_				
	Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	93.07	Projectiles et munitions, y compris les mines; parties et pièces détachées, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches: 1. Munitions pour le tir sportif: a) de chasse b) autres c) Parties et pièces détachées pour munitions 2. autres: a) pour le tir sportif b) autres	30% 15% 20% 15% 30%	10,4% 7,7% 2,9% 7,7% 10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
Si	ECTION XX Marchandises et produits d ni compris ailleurs	ivers, non dénomm	és
	CHAPITRE 94 Meubles; mobilier méd articles de literie et simi	ico-chirurgical; laires	
94.01	Sièges, même transformables en lits (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), et leurs parties: 1. en bois 2. métalliques 3. autres	35% 35% 35%	11% 11% 11%
94.02	Mobilier médico-chirurgical, tel que: tables d'opération, tables d'examen et similaires, lits à mécanisme pour usages cliniques, etc.; fauteuils de dentistes et similaires, avec dispositif mécanique d'orien- tation et d'élévation; parties de ces objets:		
	1. Mobilier médico-chirurgical 2. Fauteuils avec dispositif mécanique d'orientation et d'élévation 3. autres	20% 15% 15%	8,9% 7,7% 7,7%
94.03	Autres meubles et leurs parties: 1. pour appartements, hôtels, etc. 2. pour bureaux 3. pour écoles h. autres	35% 35% 35% 35% 35%	11% 11% 11% 11%
94.04	Sommiers; articles de literie et similaires, comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, tels que matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, etc., y compris ceux en caoutehouc ou matières plastiques artificielles, à l'état spongieux ou cellulaire, recouverts ou non:		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	l. Ouvrages en caoutchouc spongieux ou cellulaire, même combiné avec d'autres matières 2. autres	30% 30%	10,4% 10,4%
	CHAPITRE 95 Matières à tailler et à travaillé (y compris les ouv		3
95.01	Ecaille travaillée (y compris les ouvrages)	40%	11,4%
95.02	Nacre travaillée (y compris les ouvrages)	40%	11,4%
95.03	Ivoire travaillé (y compris les ouvrages)	40%	11,4%
95.04	Os travaillé (y compris les ouvrages)	40%	11,4%
95.05	Corne, bois d'animaux, corail naturel ou reconstitué et autres matières animales à tailler, travaillés (y compris les ouvrages)	40%	11,4%
95.06	Matières végétales à tailler (corozo, noix, grains durs, etc.), travaillés (y compris les ouvrages)	40%	11,4%
95.07	Ecume de mer et ambre (succin), naturels ou reconstitués, jais et matières minérales similaires du jais, travaillés (y compris les ouvrages): 1. Ambre et ouvrages en ambre: a) naturel b) artificiel 2. autres	30% 40% 40%	10,4% 11,4% 11,4%
95.08	Ouvrages moulés ou taillés en cire naturelle (animale ou végétale), minérale ou artificielle, en paraffine, en stéarine, en gommes		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	ou résines naturelles (copal, colo- phane, etc.), en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni compris ailleurs; gélatine non durcie travaillée, autre que celle reprise sous le n° 35.03, et ouvrages en cette		
	matière	40%	11,4%
CHAPIT	TRE 96 Ouvrages de brosserie et pinc houppes et articles de tami		meaux,
96.01	Balais et balayettes en bottes liées, emmanchés ou non	30%	10,4%
96.02	Articles de brosserie (brosses, balais-brosses, pinceaux et similaires), y compris les brosses constituant des éléments de machines; rouleaux à peindre, raclettes en caoutchouc ou en autres matières souples analogues:		
	1. Erosses à dents 2. Pinceaux à barbe 3. Pinceaux à peindre 4. Rouleaux à peindre 5. Raclettes en caoutchouc	10% 10% 20% 20% 10%	6,2% 6,2% 8,9% 8,9% 6,2%
	6. Brosses à vêtements et à		-
	chaussures 7. autres	30% · 30%	10,4% 10,4%
96.03	Têtes préparées pour articles de brosserie:		
	 d'origine animale d'origine végétale autres 	20% 15% 15%	8,9% 7,7% 7,7%
96.04	Plumeaux et plumasseaux	30%	10,4%
96.05	Houppes et houppettes à poudre et similaires, en toutes matières	30%	10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
96.06	Tamis et cribles, à main, en toutes matières	30%	10,4%
	CHAPITRE 97 Jouets, jeux, articles et pour sports	pour divertisseme	nts
97.01	Voitures et véhicules à roues pour l'amusement des enfants, tels que vélocipèdes, trottinettes, chevaux mécaniques, autos à pédales, voitures pour poupées et similaires: 1. Vélocipèdes pour enfants, avec roues d'un diamètre de 24 cm et moins 2. Autos à pédales 3. Trottinettes 4. autres	15% 15% 15% 15%	7,7% 7,7% 7,7% 7,7%
97.02	Poupées de tous genres: 1. en matières plastiques artificielles 2. en caoutchouc 3. autres	25% 25% 30%	9,8% 9,8% 10,4%
97.03	Autres jouets; modèles réduits pour le divertissement: 1. non pourvus d'un mécanisme 2. pourvus d'un mécanisme	40% 30%	11,4%
97.04	Articles pour jeux de société (y compris les jeux à moteur ou à mouvement pour lieux publics, les tennis de table, les billards-meubles et les tables spéciales pour jeux de casinos): 1. Cartes à jouer 2. Balles pour tennis de table 3. Tables pour tennis de table 4. Raquettes et filets pour tennis de table 5. autres	50% 15% 40% 15% 30%	12,1% 7,7% 11,4% 7,7% 10,4%

Position du terif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
97.05	Articles pour divertissements et fêtes, accessoires de cotillon et articles-surprises; articles et accessoires pour arbres de Noël et articles similaires pour fêtes de Noël: 1. Arbres de Noël artificiels 2. Accessoires pour arbres de Noël et articles similaires 3. autres	30% 40% 40%	10,4% 11,4% 11,4%
97.06	Articles et engins pour les jeux de plein air, la gymnastique, l'athlétisme et autres sports, à l'exclusion des articles du nº 97.04: l. Balles de tennis 2. Raquettes et filets de tennis: a) Raquettes b) Filets 3. Skis, perches de saut en bois 4. Patins à glace 5. Patins à roulettes 6. Perches de saut métalliques 7. Palmes pour le sport sous-marin 8. Articles et engins pour la gymnastique, en bois; autres articles et engins pour les sports	15% 15% 50% 30% 15% 15% 15% 30%	7,7% 7,7% 12,1% 10,4% 7,7% 7,7% 10,4%
97.07	Hameçons et épuisettes pour tous usages; articles pour la pêche à la ligne; appelants, miroirs à alouettes et articles de chasse similaires: 1. Hameçons 2. Epuisettes 3. Cannes à pêche 4. Appelants 5. autres	15% 15% 30% 15% 15%	7,7% 7,7% 10,4% 7,7% 7,7%
97.08	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines, y compris les cirques, ménageries et théâtres ambulants	30%	10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	CHAPITRE 98 Ouvrages	divers	
98.01	Boutons, boutons-pression, boutons de manchettes et similaires (y compris les ébauches et les formes pour boutons et les parties de boutons): 1. Boutons en métaux communs 2. Boutons de manchettes 3. Boutons de nacre 4. Boutons-pression 5. Boutons en verre et boutons en matières plastiques artificielles 6. autres	35% 25% 25% 35% 35% 35%	11% 9,8% 9,8% 11% 11%
98.02	Fermetures à glissières et leurs parties (curseurs, etc.)	30%	10,4%
98.03	Porte-plume, stylographes et porte- mines; porte-crayon et similaires; leurs pièces détachées et acces- soires (protège-pointes, agrafes, etc.), à l'exception des articles des nº 98.04 et 98.05: 1. Porte-plume 2. Porte-mines et stylographes 3. Porte-plume à bille 4. Assortiments d'articles repris aux sous-positions l à 3 ci-dessus 5. autres 6. Parties et pièces détachées	30% 30% 35% 35% 35% 35%	10,4% 10,4% 11% 11% 11%
98.04	Plumes à écrire et pointes pour plumes: 1. Plumes à écrire: a) en métaux précieux b) autres 2. Plumes à dessin 3. Plumes pour le dessin industriel 4. autres plumes 5. Pointes pour plumes	15% 20% 15% 10% 20% 15%	7,7% 8,9% 7,7% 6,2% 8,9% 7,7%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
98.05	Crayons (y compris les crayons d'ardoise), mines, pastels et fusains; craies à écrire et à dessiner, craies de tailleurs et craies de billards: 1. Crayons:		
	a) Crayons à mine de plomb, ordinaires b) autres 2. Craies à écrire et à dessiner 3. autres	30% 25% 15% 20%	10,4% 9,8% 7,7% 8,9%
98.06	Ardoises et tableaux pour l'écriture et le dessin, encadrés ou non	30%	10,4%
98.07	Cachets, numéroteurs, composteurs, dateurs, timbres et similaires, à main: 1. Numéroteurs: a) avec mécanisme de changement automatique b) autres 2. autres	25% 30% 30%	9,8% 10,4% 10,4%
98.08	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs simi- laires, montés ou non sur bobines; tampons encreurs imprégnés ou non, avec ou sans boîte: 1. Rubans encreurs pour machines à écrire, à calculer et similaires 2. autres	30% 30% -	10,4%
98.09	Cires à cacheter de bureau ou pour bouteilles, présentées en plaquettes, bâtonnets ou sous des formes similaires; pâtes à base de gélatine pour reproductions graphiques, rouleaux d'imprimerie et usages similaires, même sur support en papier ou en matières textiles	30%	10,4%
98.10	Briquets et allumeurs (mécaniques, électriques, à catalyseurs, etc.)		

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	et leurs pièces détachées, autres que les pierres et les mèches: l. en métaux précieux 2. autres	40% 20%	11,4% 8,9%
98.11	Pipes (y compris les ébauchons et les têtes); fume-cigare et fume- cigarette; bouts, tuyaux et autres pièces détachées	30%	10,4%
98.12	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires: 1. Peignes: a) en matières plastiques artificielles b) en caoutchouc durci c) autres 2. Peignes de parure 3. autres	30% 35% 20% 40% 30%	10,4% 11% 8,9% 11,4% 10,4%
98.13	Buses pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires	30%	10,4%
98.14	Vaporisateurs de toilette, montés, leurs montures et têtes de montures: 1. entièrement ou partiellement en métaux précieux 2. autres	30% 25%	10,4% 9,8%
98.15	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre): 1. montés 2. autres	25% 25%	9,8% 9,8%
98.16	Mannequins et similaires; auto- mates et scènes animées pour étalages	30%	10,4%

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	SECTION XXI Objets d'art, de collec	ction et d'antiqui	té
	CHAPITRE 99 Objets d'art, de collec	etion et d'antiqui	té
99.01	Tableaux, peintures et dessins faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins industriels du nº 49.06 et des articles manufacturés décorés à la main	expt.	expt.
99.02	Gravures, estampes et lithographies originales	expt.	expt.
99.03	Productions originales de l'art statuaire et de la sculpture, en toutes matières	expt.	expt.
99.04	Timbres-poste et analogues (entiers postaux, marques postales, etc.), timbres fiscaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, mais n'ayant pas cours, ni destinés à avoir cours dans le pays de destination	expt.	expt.
99.05	Collections et spécimens pour collections de zoologie et de botanique, de minéralogie et d'anatomie; objets pour collections présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique et numismatique	expt.	expt.
99.06	Objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge	expt.	expt.

LISTE DE LA BULGARIE

DEUXIEME PARTIE

Tarif préférentiel

Néant